

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2026

Salle du Conseil municipal à 18h30

Étaient présents :

M. Axel DUGUA, **Maire** ;

M. Régis CADEGROS, M. Gilles GRECO, Mme Sandrine FRANÇON, M. Benoît FABRE,
M. Bruno CHANGEAT (jusqu'à 22h30), Mme Abila CIPRIANI, M. Jérôme JULVE,
Mme Michèle FREDIÈRE, M. Victor PEREIRA, **adjoints**.

Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN, M. Yves ALAMERCERY, M. Philippe QUOY (à partir de 20h), Mme Catherine MOIROUD (à partir de 19h30), M. Erick SCHAEFFER, M. Luc CHEVALLIER, Mme Florence VANELLE, Mme Patricia VIALON, M. Mathieu VIALLATTE, Mme Ayse CALYAKA, M. Raphaël BERNOU, Mme Djamila SAIDANI, M. Pierre-Mary DESHAYES, Mme Gaëlle DESORME, Mme Daryne BELKORCHIA, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, **conseillers municipaux**.

Absents représentés :

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Catherine CHAPARD a donné procuration à M. Gilles GRECO

M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON (à partir de 22h30)

M. Philippe QUOY a donné procuration à M. Yves ALAMERCERY (jusqu'à 20h)

Mme Catherine MOIROUD a donné procuration à Mme Michèle FREDIÈRE (jusqu'à 19h30)

Mme Sylvie REBAUD a donné procuration à Mme Patricia VIALON

M. Julien GIRAUDO a donné procuration à M. Jean MINNAERT

Quorum : 32 conseillers sont présents, la majorité étant de 20, le quorum est donc atteint.

Secrétaire élue pour la durée de la session :

Mme Abila CIPRIANI.

Monsieur le Maire, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30. L'ordre du jour est le suivant :

FINANCES

- 1- Gestion de la dette pour l'exercice 2025
- 2- Exercice budgétaire 2025 - Compte financier unique
- 3- Budget principal - Affectation du résultat 2025 à l'exercice 2026 via le budget supplémentaire 2026
- 4- Taxe locale sur la publicité extérieure - Modalités d'application et de tarification

RESSOURCES HUMAINES

- 5- Modification du tableau des effectifs
- 6- Autorisation de recrutement d'un(e) professeur(e) de piano jazz et d'accordéon par voie contractuelle
- 7- Autorisation de recrutement d'un(e) professeur(e) de violon alto par voie contractuelle
- 8- Plan de formation 2026

VIE ASSOCIATIVE

- 9- Saint-Chamond « Ville Ambassadrice du don d'organes »
- 10- Tarification dérogatoire de la salle polyvalente Espace Pablo Neruda

SPORTS

- 11- Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « Saint Chamond Foot »
- 12- Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « Jeunes Sportives de Saint Chamond »
- 13- Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « Saint-Chamond Tennis de Table »

ÉDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE

- 14- Attribution d'une subvention « Prestation de service jeunes » au profit du centre social Lavieu
- 15- Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit du Centre Social et Culturel de Saint-Julien en Jarez

CULTURE

- 16- Saison culturelle 2026/2027 - Partenariat avec différents acteurs locaux pour la programmation de spectacles – Conventions
- 17- Convention de partenariat avec l'association « La Coordination Culturelle » pour l'accueil du spectacle « Les filles aux mains jaunes »

PATRIMOINE COMMUNAL

- 18- Cession à Madame et Monsieur BOUAOUD de parcelles de terrain sises 112 rue Pétin Gaudet (Sud) – Modificatif
- 19- Cession à Madame et Monsieur GHARBI de parcelles de terrain sis 112 rue Pétin Gaudet (Nord-Nord Ouest)

TRAVAUX - BÂTIMENT - VOIRIE - RÉSEAUX

- 20- Implantation d'un branchement électrique souterrain - Parcelle 244 AL 441 sis Route du Langonand - Convention de servitude avec Enedis

ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 21- - Lutte contre les déchets abandonnés diffus - Avenant n°3 à la convention de groupement avec Saint-Étienne Métropole - Projets de tri Hors Foyer – CITEO
- 22- Biodiversité - Permis de végétaliser sur le domaine public - Convention et charte

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 23- Commissions du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) - Désignation des représentants de la commune

COMPTES-RENDUS

- 24- Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions consentie en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales
- 25- Relevé des marchés, conventions et contrats divers de travaux, fournitures et services (article L 2122-22-4ème du code général des collectivités territoriales)

M. le Maire : Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose que l'on démarre ce Conseil municipal avant l'été, même si la chaleur est élevée ce soir dans la salle du Conseil municipal. Je vais laisser la parole à Patrice MONTES pour faire l'appel.

M. MONTES procède à l'appel.

M. le Maire : Merci, Monsieur le directeur général des services. Florence BERSOT est dans les bouchons, elle me donne pouvoir pour le début du Conseil municipal.

Avant d'attaquer l'ordre du jour et à la demande du groupe Saint-Chamond Verte et solidaire, et je leur laisserai bien évidemment la parole juste après, nous souhaitons rendre hommage à Francisca MARIE qui était conseillère municipale, élue communiste de 2001 à 2014, sous le mandat de Philippe KIZIRIAN de 2008 à 2014. Elle était déléguée aux centres sociaux et d'ailleurs nous lui devons notamment le projet du centre social Lavieu centre-ville, les nouveaux locaux qui avaient été inaugurés en 2014, mais je vais laisser, avant que nous fassions une minute de silence, la parole à Monsieur MINNAERT ou à Madame CHAMPALLE.

Mme CHAMPALLE : Merci.

C'est avec une profonde émotion et beaucoup de tristesse que nous avons appris il y a quelques jours le décès de notre amie et camarade Françoise MARIE. Francisca était une femme engagée, chaleureuse et humaine. Elle a été une élue communiste au sein de cette enceinte pendant deux mandats, d'abord en 2001 dans l'opposition, dans l'équipe de Monsieur Gérard DUCARRE, puis ensuite dans la majorité sous le mandat de Philippe KIZIRIAN en 2008. Conseillère municipale déléguée au cours de ce mandat, elle a notamment beaucoup œuvré sur le projet du centre social Lavieu.

Déléguée de parents d'élèves à la FCPE, Francisca était bien connue des parents et des habitants du quartier de Fonsala, là où elle habitait. Depuis quelques années, elle avait choisi de partir sur Saint-Étienne et elle s'est battue courageusement contre la maladie.

Nous pensons beaucoup à elle et à sa famille en cette soirée. Nous vous remercions.

M. le Maire : Merci, Madame CHAMPALLE.

Bien évidemment la Ville de Saint-Chamond, le Conseil municipal a une pensée forte pour sa famille. Je vais vous demander que l'on respecte une minute de silence pour lui rendre hommage. Merci à tous.

Une minute de silence.

M. le Maire : Je vous remercie.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

M. le Maire : Je vous propose que nous démarrions ce Conseil municipal.

Tout d'abord, je vais mettre aux voix les comptes rendus du 27 mars, du 7 avril et du 28 avril.

Sur ces comptes rendus, y a-t-il des questions ?

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Non, j'avais un propos liminaire, s'il vous plaît, avant le début du Conseil.

M. le Maire : Très bien, qui, je l'espère, a un rapport avec le Conseil municipal.

Sur les procès-verbaux des conseils municipaux, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 4 abstentions, Saint-Chamond d'abord et 3 Saint-Chamond Verte et solidaire. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adoptés à l'unanimité (32 pour ; 7 abstentions : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Madame SURPLY, un propos liminaire rapide, s'il vous plaît, que l'on attaque l'ordre du jour. Merci.

Mme SURPLY : Oui, qui est de droit.

Ce matin dans Le Progrès, nous avons pu lire, Monsieur le Maire, que la municipalité agit contre la chaleur dans les écoles et équipe les 21 écoles publiques de 110 ventilateurs. Sur vos réseaux sociaux, Monsieur le Maire, vous avez osé publier : « 110 ventilateurs, du concret, pas des promesses. La Ville agit rapidement et concrètement. » Je pense que vous connaissez sûrement la citation qui dit : « Dites-moi ce dont vous avez besoin, je vous expliquerai comment vous en passer » parce que je pense que vous êtes devenu un maître en la matière. Non seulement vous avez réécrit l'histoire, mais vous cherchez à tirer les marrons du feu.

Monsieur le Maire, vous n'avez jamais eu l'intention d'acheter un seul ventilateur ni d'investir le moindre euro contre la canicule cette année. Comment est-ce que nous le savons ? Tout simplement parce que vous l'avez écrit ou plutôt vous avez oublié d'enlever dans le courriel que la Mairie a adressé aux directeurs d'école les échanges avec vos services. Échanges dont la teneur est particulièrement instructive. Nous pouvons lire venant de la Mairie : « Merci de préparer un mail aux directeurs d'école pour leur rappeler que lors des fortes chaleurs dans la mesure du possible les écoles sont aérées le matin, qu'il convient à leur arrivée de fermer les fenêtres et les stores ou les volets pour les classes exposées au soleil afin de garder l'éventuelle fraîcheur. »

Déjà, vous prenez un peu nos directeurs d'école pour des idiots, mais ce n'est pas cela le plus grave. Le plus choquant est ce qui est écrit juste après. Je cite : « Merci d'utiliser l'IA et la mise

en application de votre nouvelle formation pour avoir un texte politiquement correct et pas trop polémique. Il n'y aura pas de ventilateur ni d'autres moyens ». Je répète parce que la phrase est drôlement interloquante. « Merci d'utiliser l'IA, l'intelligence artificielle, et la mise en application de votre nouvelle formation pour avoir un texte politiquement correct et pas trop polémique, il n'y aura pas de ventilateur ni d'autres moyens ». Je tiens bien évidemment ce courriel qui circule déjà abondamment à disposition des membres du Conseil.

Je résume, Monsieur le Maire :

- Mardi 16 juin, la canicule a déjà largement commencé et vous faites écrire que vous laisserez les élèves et les enseignants crever de chaud ;
- Jeudi 18 juin, les directeurs sont pris pour des idiots, sauf qu'ils le découvrent par écrit ;
- Vendredi 19 juin, bronca générale, normale et dans la journée, 110 ventilateurs qui arrivent
- Lundi 22, hier donc, pris un peu le doigt dans le pot de confiture, vous les avez livrés et vous criez et vous arrivez en sauveur. Vous fanfaronnez sur la place publique.

Monsieur le Maire, est-ce que vous vous moqueriez du monde ? J'ai donc pour vous quatre questions qui nécessitent une réponse immédiate de votre part et sans IA, s'il vous plaît. La première est : combien cet achat curatif de dernière minute et précipité a-t-il coûté ?

Deuxième question : quelle disposition préventive, vous préférerez dans le préventif plutôt que dans le curatif, avez-vous prise contre la canicule depuis 12 ans que vous êtes élu ?

Troisième question : comment expliquez-vous qu'une majorité, la vôtre, soit capable d'investir tantôt 16 millions d'euros dans un Hôtel-Dieu ou 40 000 € dans le site internet de la Mairie ou que sais-je encore, mais incapable d'ouvrir une ligne de crédit pour commander soit des rafraîchisseurs, soit des climatiseurs sur le budget de décembre pour juin ? Parce que, scoop, Monsieur le Maire, chaque année, c'est l'été et chaque année, il fait chaud. Même la commune de La Talaudière, pardon, a été capable d'acheter des climatiseurs au dernier moment.

Quatrième question et j'en aurai fini : comment expliquez-vous l'incitation de votre usage à l'IA ? Je vous rappelle quand même que l'intelligence artificielle est un outil et un outil est destiné à nous faciliter la vie, à gagner du temps et là, vous en avez perdu. C'est un outil qui ne sert pas à tromper les Saint-Chamonais. L'IA est faite pour dégager des solutions, pas pour enterrer les problèmes parce qu'à cause de votre médiocrité, ce sont les enfants qui trinquent et les familles qui sont obligées de s'organiser parce que l'on doit fermer.

Chacun est impatient de vous entendre, non pas par ChatGPT, non pas par Gemini, non pas par Grok, ni Claude, mais par vous-même, sans filet, je vous remercie.

M. le Maire : Victor PEREIRA a une réponse rapide.

Je comprends qu'en ces chaleurs, Madame SURPLY aime brasser de l'air, mais il faut que nous attaquions le Conseil municipal après.

M. PEREIRA : Si je peux me permettre, Madame SURPLY, vraiment.

Effectivement nos agents ont des formations à l'IA et puis la collègue qui a fait partir ce mail en envoyant, je ne vois pas ce qu'il y a derrière à polémiquer, mais puisque vous avez envie de le faire, nous allons le faire ensemble, il n'y a pas de problème, c'est une collègue qui le dit

clairement : « Puisque tu as une formation à l'IA, profite-en pour faire en sorte d'apporter une réponse aux enseignants pour que nous puissions avoir à débattre ce soir ». Si bien que les enseignants m'ont contacté, ils ont eu beaucoup moins à débattre que vous ou à vouloir polémiquer sur ces affaires de ventilateurs.

Pour vous dire, la personne vous a dit qu'il n'y avait pas de ventilateur, c'est une erreur. Nous étions encore en réunion le mercredi 17 au soir jusqu'à plus de 20h où nous étions en train de définir une stratégie pour appliquer et donner des ventilateurs dans les établissements dans lesquels il y avait une forte chaleur.

Pour en revenir, vous me parlez de La Talaudière, vous me faites rire. Vous parlez d'une ville où il y a trois écoles, nous en avons 21. Comparez ce qui est comparable au moins au minimum, allez chercher une commune qui est similaire à la nôtre. Nous faisons cela, de toute façon, rien ne vous va. J'ai fait le tour de toutes les écoles aujourd'hui, Fournas Garat, Chavanne, Debussy, j'y étais encore toute la journée. Les collègues nous ont remerciés pour les ventilateurs. On nous dit : « on ne fait rien », nous avons financé de nouvelles écoles. Châtelard, cela a été refait, Chavanne, cela va être refait et vous dites que nous ne faisons rien pour les écoles ? Quand nous entendons les instituteurs, parce que je fais le tour de toutes les écoles, on dit : « la Mairie derrière les enfants » et là, je vous parle avec mon cœur, je ne vous parle avec rien du tout. Vous n'avez même pas la décence de me regarder. Pendant toute votre interrogation, je vous ai regardé, je vous ai écouté. Prenez la peine d'écouter au moins ce que nous puissions dire. Regarder les gens, c'est un minimum de respect. Sauf que moi, je vous parle avec le cœur, Madame.

Quand on dit que nous ne faisons rien pour les enfants, aujourd'hui l'Education nationale a permis aux familles de pouvoir laisser les enfants à la maison si cela le permet. Nous avons décidé de les laisser à l'école, tout simplement pourquoi ? Parce qu'il y a des espaces plus grands, puisque certainement dans les écoles il fait moins chaud qu'à la maison. Ceux qui ont la possibilité d'avoir une maison où il fait un peu plus frais, les enfants pouvaient rester à la maison. Tout cela est validé avec l'Education nationale. J'étais encore toute la journée avec Madame LENTIN. Nous étions encore à Chavanne ce matin.

Vous voyez, pas de souci, mais je ne veux pas vous paraître désagréable, à un moment donné, nous aurions fait, vous auriez dit que nous n'aurions rien fait. Nous achetons 134 ventilateurs qu'il faut trouver, vous savez, tout le monde achète des ventilateurs, sauf que nous avons 21 écoles à équiper, nous avons équipé toutes les classes de toutes les écoles.

Je ne vais pas rester là-dessus puisque franchement si vous avez envie de polémiquer là-dessus, je vous parle avec ce que nous avons essayé de faire. J'ai vu des enseignants aujourd'hui qui nous ont remerciés. Je ne regarde même pas Monsieur le Maire, je dis : « Nous avons fait des choses pour nos enfants, clairement ».

M. le Maire : Merci, Victor PEREIRA.

Si vous pouvez éviter, Madame SURPLY, quand nous vous répondons de toujours dire : « Vous mentez ». La seule personne qui ment ici, je crois que c'est vous, Madame SURPLY.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous allons parler de ce courrier qui était assez scandaleux et qui a choqué plusieurs enseignants, qui n'ont pas besoin d'avoir des leçons sur savoir comment nous rafraîchissons une classe.

Par contre, je trouve beaucoup plus choquante la communication que vous vous permettez de faire sur les réseaux en disant : « Nous agissons » alors que vous n'avez rien agi. Cela fait des années que la question d'environnement, vous ne les prenez pas en compte. D'ailleurs, la preuve, c'est que vous achetez des ventilateurs à la dernière minute. C'est un exemple même. Ce que j'ai appris, j'aimerais bien savoir, mais je le mets au conditionnel, vous les auriez achetées dans un supermarché à Saint-Chamond proche. Ce n'est même pas sur des appels d'offres. C'est acheté au dernier moment. J'aimerais bien savoir où ils ont été commandés et comment cela a été fait.

En plus, quand vous annoncez sur les réseaux sociaux : « Nous agissons contre la canicule », non, vous n'agissez pas contre la canicule, vous avez massacré les places en ville, ce qui fait qu'aujourd'hui, cela fait des augmentations de chaleur d'une manière très importante. Par contre, nous avons communiqué en mettant, photos à l'appui, sur ce qui était avant et ce qui est maintenant. Aujourd'hui, ce sont des places qui augmentent la chaleur. Donc, venir parler que vous agissez en ville, non. En plus ce que nous appelons les ventilateurs, pour certaines écoles, vous n'en avez offert que 11 à 10 alors qu'il y avait plus de classes.

Intervention hors micro

M. MINNAERT : Non, ce n'est pas vrai. Un par classe. Vous dites deux, c'est faux. Il y en a un par classe et toutes les classes n'en ont pas eu.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, vous êtes en train de chauffer le Conseil municipal.

M. MINNAERT : Debussy et Garat, toutes les classes n'ont pas eu leur ventilateur.

M. le Maire : Merci, Monsieur MINNAERT. Merci, Madame SURPLY. Vous vous êtes lâchés, cela vous fait du bien, tant mieux. Contrairement à vous, vous savez, il y a toujours ceux qui, je vais oser dire qui gueulent, qui agissent. Vous gueulez, nous agissons. C'est la différence entre vous et nous, entre l'opposition et la majorité. Nous agissons. Nous avons acheté des ventilateurs. Nous avons payé 25 € par ventilateur, je vous laisserai faire le calcul mathématique. Nous avons réagi rapidement et je salue tout l'engagement de Victor PERREIRA, mais aussi des services de la Ville de Saint-Chamond.

Nous avons commencé maintenant depuis de nombreuses années à rénover les écoles, le Châtelard, Florence VANELLE qui avait cette délégation, nous avons mis 3 millions d'euros. Nous allons rénover maintenant Chavanne. Nous avons aussi rénové avant Lamartine. Nous nous sommes engagés dans la campagne électorale à mettre une salle climatisée par école. Nous allons y venir petit à petit, *step by step*. Nous suivrons notre plan de mandat. N'ayez point de crainte.

En effet, il fait chaud, il faut commencer à s'habituer aux chaleurs. Ce n'est pas d'aujourd'hui. Demain, ce sera pareil, dans dix ans, ce sera encore pire. Il faut aussi s'y habituer, je pense. Il faut que les enfants qui ont plus de frais chez eux puissent rester chez eux. Je trouve que ce qu'a fait l'Education nationale, c'est très bien. Si vous avez une clim chez vous, si vous avez une piscine chez vous, restez à la maison et puis tous les autres enfants bien évidemment sont accueillis avec grand plaisir dans les écoles.

Nous essayons aussi de faire de la végétalisation des cours. Beaucoup de cours ont été désimperméabilisées, végétalisées. Nous avons même végétalisé les murs de certaines écoles pour apporter de la fraîcheur, donc des choses sont faites.

Nous pouvons peut-être maintenant, après toutes ces paroles, attaquer le Conseil municipal et je vous propose que nous attaquions avec la libération n° 1. Il manque un secrétaire de séance en effet, merci, Patrice. Abla CIPRIANI, Catherine CHAPARD et Andonella FLECHET étant en Arménie. D'ailleurs, ils ont inauguré dimanche le centre de francophonie en Arménie à Kajaran, quelque chose que nous avons cofinancé ici au Conseil municipal et c'est une bonne chose.

Nous démarrons avec Benoît FABRE qui va nous parler de la gestion de la dette et la délibération n° 1. La parole est à Benoît FABRE. Monsieur MINNAERT, après. La parole est à Benoît FABRE pour la gestion de la dette. Merci.

DL20260104. GESTION DE LA DETTE POUR L'EXERCICE 2025

DL20260105. EXERCICE BUDGÉTAIRE 2025 – COMPTE FINANCIER UNIQUE

DL20260106. BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 A L'EXERCICE 2026 VIA LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

M. FABRE : Monsieur MINNAERT, je ne répondrai pas sur les ventilateurs, je vais vous parler des résultats financiers et des impacts sur la dette.

Monsieur le Maire, si vous êtes d'accord, vu que tous les sujets sont imbriqués, je vous propose que nous comprenions bien la logique de l'imbrication des uns et des autres en partant des résultats financiers de 2025 en voyant les impacts qu'ils ont sur le budget supplémentaire de 2026 et nous serons capables de conclure où en est la dette et dans quelle situation et en combien de temps nous pouvons rembourser, tous les éléments financiers étant enchaînés. Si vous en êtes d'accord, nous allons présenter l'ensemble des chiffres et derrière nous voterons les trois résolutions qui y sont attachées.

Avant de commencer mon exposé, je voulais quand même saluer le travail de mon prédécesseur, ce soir, c'est le dernier sujet où principalement les chiffres dépendront de ce qui a été exécuté dans le mandat précédent. Je le remercie pour la qualité de ce qui a été fait, pour toute l'aide qu'il m'a apportée à comprendre cette comptabilité des collectivités territoriales qui n'est pas tout à fait celle que je connais par ailleurs, même si, vous verrez, nous avons quand même réussi à réconcilier un certain nombre de choses qui ont du sens au point de vue finance. Derrière aussi, remercier les équipes des finances qui par cette période d'absence de directeur des finances ont donné un coup de collier particulier pour me sortir tous les chiffres, regarder, discuter avec la DGFIP sur les ajustements nécessaires, ce qui a fait et je m'en excuse encore une fois, bien que nous ayons été dans les délais légaux, cela a valu une diffusion du CFU juste dans les délais.

Ceci étant fait, le but du propos ce soir est de vous présenter les chiffres d'une façon très factuelle puisqu'aujourd'hui, c'est le résultat de l'exécution budgétaire, ce n'est pas du tout un débat autour des orientations budgétaires dont nous allons acter des résultats et voir dans quelle position cela nous mène.

En matière de finances, nous avons sous les yeux la synthèse financière de l'année 2025 avec les deux sections fondamentales que sont la section de fonctionnement et la section d'investissement. Le réel des recettes en 2025 a été de 51 895 460 € contre des dépenses réelles de 46 056 953 €, ce qui veut dire que notre résultat d'exploitation qui s'appelle l'épargne brute est de 5 838 000 €.

Quand nous avons ce résultat et que nous avons passé les opérations d'ordre qui sont les retraitements des amortissements ou des dotations pour provision, nous arrivons à un chiffre d'affaires total en recettes de 52 191 000 € et des dépenses de 50 534 000 €. Ce qui nous fait un résultat supplémentaire de 1 657 000 € que nous reporterons sur les investissements de 2026 et que nous retrouverons dans le budget supplémentaire de la présentation suivante.

En matière d'investissement, les recettes d'ordre sont de 4 477 000 €, comme c'est indiqué dans la ligne d'amortissement en haut. Nous avons fait un emprunt de 5 millions d'euros, des opérations patrimoniales dont je rappelle que la comptabilité publique oblige de les mettre en recettes d'investissement et de les compenser à dépenses pour 1 027 000 €, des contributions externes de presque 4 millions d'euros, vous m'excuserez sur les arrondis. Compensation de TVA, je rappelle le taux de 16,4 % pour 20 % de TVA payé 2 207 000 €, un montant de subventions reçues de 833 000 €, des paiements des GFC de 331 000 €, plus des taxes d'aménagement de 160 000 €.

Je rappelle que l'an dernier, le résultat supplémentaire qui avait été arrêté sur le budget de 2024 était de 1 400 000 € que nous rajoutons en recettes pour arriver à un total de recettes de 14 493 000 €.

En face de ces dépenses d'investissement, nous avons remboursé nos emprunts à hauteur de 1,9 million d'euros et les immobilisations financières de Novaciéries pour le complément de 804 000 €. Nous retrouvons les dépenses liées au patrimoine et nous avons derrière réalisé 12 millions d'euros d'investissements sur les différents projets de la Commune.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, je rappelle simplement qu'en matière de produits de services, puisque le reste dépend de l'impôt global et après, dépend des reversements de SEM, que les recettes de services sont essentiellement tout ce que nous faisons payer sur les différentes prestations de la Mairie, la restauration, les crèches, la culture, le centre, les reversements du CCAS, du syndicat du Pays du Gier et des différentes associations pour le personnel que nous prêtons et puis un certain nombre de remboursements de frais que nous avons sur la taxe foncière, la gestion des déchets ou les différentes mises en fourrière et actions de police.

Si nous regardons les recettes en détail, nous avons sur la fiscalité directe une entrée de 30 millions d'euros qui est conforme à ce que nous avons prévu avec un écart de 31 000 € qui nous est favorable qui se décompose en 19 millions d'euros de taxes, 9 millions d'euros de taxes directes sur les impôts que nous levons, les 19 millions, plus les reversements de 8,7 millions d'euros de la part de SEM et d'autres collectivités et enfin le montant des autres taxes qui sont les droits de place, les contributions directes, les taxes sur l'électricité, les pylônes, les taxes locales sur les publicités extérieures, plus la mutation des publicités foncières, nous rapportent 1,7 million d'euros. Le total de 30 millions d'euros.

Nous avons en matière de dotation et de participation des fonds de l'Etat, des dotations de solidarité et des dotations nationales de péréquation, 11 millions d'euros qui rentrent dans nos caisses. Les fonds de compensation de TVA sont de l'ordre de 25 000 €. Les participations de la CAF et autres organismes sont de 2,6 millions d'euros. Les attributions de péréquation et de compensation sont de 1 100 000 €.

Nous avons derrière des produits de service et des domaines dont j'ai rappelé la définition qui sont en hauteur de 3,6 millions d'euros pour l'exécuté et les autres recettes sont en hauteur de 1,7 million d'euros dont vous verrez la ligne en jaune que j'ai surlignée où vous voyez qu'il y a un

gros écart entre le réalisé et le budget puisque le budget était de 30 000 € sur les produits exceptionnels et que vous avez en face un produit exceptionnel de 746 000 € qui correspond aux ventes qui ont été faites d'un certain nombre de terrains à hauteur de 725 000 €.

Nous nous retrouvons donc avec un total réalisé de 51 895 460 €.

En regard de cela, les dépenses de fonctionnement dont je rappelle que les grands chapitres sont les charges à caractère général pour 10 millions d'euros, les charges de personnel pour 29,4 millions d'euros, les charges de gestion courante pour 6 millions d'euros et derrière, il nous reste les charges financières et les autres charges qui sont des charges de réversion notamment de taxes foncières sur Stelytec, se décomposent comme suit :

- en matière de charge à caractère général au chapitre 60 sur les achats de fournitures, nous avons réalisé 5 691 000 € d'achats, soit 330 000 € de moins que prévu au budget ;
- en matière d'achat de services, nous avons réalisé 3 414 000 €, soit 445 000 € de moins que le budget ;
- en matière d'impôts de personnel externe et honoraires, nous avons payé 708 000 €, soit 88 000 € de moins que prévu au budget ;
- en ce qui concerne les impôts et taxes, nous sommes dans le budget prévu à hauteur de 880 000 € à peu près, il y a 10 000 € d'écart ;
- en ce qui concerne les charges de personnel, nous avons budgété 29 493 000 €. Nous avons réalisé 29 283 000 €, soit une économie de 209 000 € sur les charges totales. Je rappelle que les charges totales, ce n'est pas que la rémunération, ce sont les impôts, les taxes, les Assédic, les caisses de retraite et tout ce qui va avec ;
- en matière de gestion courante, nous avons réalisé 5 948 000 €, soit 120 000 € d'économie ;
- en matière de charges financières, nous sommes à 559 000 €, soit dans le budget à 5 000 € près ;
- tout ce qui est dotation, dépréciation et prévision, nous avons prévu 250 000 € de provision, elles n'ont pas été passées parce que nous n'avons pas à les faire, donc nous n'avons que 48 000 €. Les versements de fiscalité sur Stelytec sont de 116 000 € ;
- nous avons annulé 5 000 € de titre et nous avons des opérations d'ordre qui sont reversées au budget d'investissement de 4 477 000 €.

D'où le résultat que je vous ai annoncé d'épargne brute de 5 838 000 €.

Derrière, pour la section d'investissement que je vous ai commentée tout à l'heure, vous avez les chiffres sous les yeux, vous avez dans le rapport sur le CFU la liste des travaux qui ont été faits durant cet exercice. Tous les projets que vous connaissez, puisqu'ils ont été lancés sous la mandature de l'an dernier, autour de la culture et du patrimoine, avec le projet de rénovation de l'Hôtel-Dieu et les travaux dans les bâtiments, tous les travaux qui ont été faits sur le pôle Enfance et Jeunesse, les travaux qui ont été faits dans le domaine du sport avec la rénovation des pistes d'athlétisme, ainsi que tous les travaux d'entretien et de réparation des établissements sportifs.

Dans le domaine associatif et administratif, sur l'aménagement des travaux du nouveau centre social d'Izieux, la réfection de la toiture de la maison du quartier de Saint-Julien, les divers travaux dans les centres sociaux.

En matière d'urbanisme et de domaine public, la rénovation des places qui s'est poursuivie, place Neyrand et place de l'Île-de-France.

Les travaux d'optimisation énergétique et de développement durable. Sur cette thématique, les actions entreprises ont été sur les déploiements du réseau de chauffage urbain, les travaux de chauffage d'optimisation énergétique et de relamping sur les bâtiments, l'optimisation de l'éclairage public, la création d'îlots de fraîcheur dans les écoles, le déploiement du schéma directeur vélo.

Enfin, divers travaux de programmes de vidéoprotection, des projets numériques, les espaces pour les animaux, les travaux de voirie sur les différents secteurs du boulevard Pierre Joannon, de la grande rue Saint-Julien, de l'espace du Châtelard, du chemin des espaces du Paradis, de la rue du Cantonnement, des chemins de la Donzelière, des chemins de la Chapelle.

Vous voyez que ce montant d'investissement amène qu'en matière d'investissement, nous avons un déficit de 1,8 million d'euros. Nous avons l'an dernier sur l'exercice un bénéfice de 1,3 million d'euros. Nous retrouverons tout à l'heure dans la section des dépenses dans la proposition de budget supplémentaire une dépense de 470 000 € afin de rattraper l'écart qui est constaté dans les comptes cette année.

Sur la slide d'après, vous avez l'état de la dette. Donc, au 31 décembre 2024, nous avons un montant de dette de 27 088 000 €. L'emprunt de 2025 a été de 5 millions d'euros. Le remboursement a été de 1,9 million d'euros, ce qui nous fait un solde au 31 décembre 2025 de 30 187 000 € à 1,91 % de taux moyen. Je rappelle que cette dette est une dette brute, que là-dedans, il y a 880 000 € que nous doit Saint-Étienne Métropole qui sont dans une ligne à part, en dessous, ce qui fait que la dette nette de la Commune est de 29 334 000 €, soit une capacité de remboursement au regard de notre épargne brute de 5,8 millions d'euros de juste un peu plus de 5 ans. Quand je dis juste un peu plus, c'est vraiment un peu plus.

Monsieur LAVAL nous avait posé une question en commission des finances sur les écarts de montant de dette entre le CFU et le chiffre qui est annoncé ici. L'écart de dette vient des 134 000 € d'intérêts non échus qui sont provisionnés dans la dette au niveau du CFU, mais pas dans le logiciel des finances publiques qui comptabilise la dette à payer par la Commune. Enfin, il y a un écart non pas de 247 000 €, mais de 230 000 € qui est à traiter en correction lorsque les apports ont été faits à Saint-Étienne Métropole en 2016. En 2016, il y a une écriture qui est vue avec la DGFIP et qui doit être traitée et qui justifie l'écart aujourd'hui, mais qui confirme bien que la dette que nous avons à payer est de 29 334 000 €.

La proposition sur le budget supplémentaire. Ici, vous avez 178 000 € qui sont à traiter sur le projet NEFLE. Ce sont des subventions que l'on a reçues sur des activités qui n'ont pas été faites en 2025, mais qui seront faites en 2026. Comme l'argent a été reçu et que les activités auront lieu cette année, nous faisons les écritures de correction de façon à remettre l'argent qui a été reçu dans les bonnes cases.

En ce qui concerne les investissements, nous retrouvons en ligne 1 les 470 000 € dont je vous ai parlé tout à l'heure de la dette qui est traitée entre 2025 et 2024. Nous avons derrière la répartition sur les sections d'amortissement incorporelles, sur les subventions d'équipement et sur les immobilisations corporelles qui correspondent d'une part aux recettes à réaliser en section d'investissement de 2 666 000 €, qui sont les parts de subvention qui vont rentrer cette année et qui étaient budgétées l'an dernier et qui ne sont pas rentrées. Vous retrouvez derrière le 1 657 000 €, qui est le résultat à fin 2025 que nous vous proposons de réinjecter en section d'investissement.

En contrepartie, par rapport à ce qui avait été présenté, nous avons rajouté un projet à 25 000 € sur des concessions et droits similaires, un complément d'immobilisation et nous avons une avance à payer à Epora pour les différents projets qui sont faits avec Epora de 500 000 €.

Ainsi, nous équilibrons bien nos dépenses et nos recettes d'investissement avec l'argent qui a été gagné en 2025.

Voilà, Monsieur le Maire, sur l'intégralité des comptes qui sont évidemment tous liés les uns aux autres. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur Benoît FABRE, pour cette présentation des trois délibérations.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je vais d'abord intervenir concernant la dette et après, j'interviendrai sur la deuxième délibération.

Nous ne rentrerons pas dans le débat consistant à savoir si la dette de la Ville est importante ou non. Cela relève de vos discussions entre membres de la majorité et vos anciens amis que vous avez trahis et écartés de manière insultante. Pour notre part, nous n'avons jamais fait de la dette un sujet principal, du moins de la dette financière. La véritable question est de savoir de quelle dette nous parlons.

Cela fait 12 ans que vous êtes aux responsabilités, 12 ans durant lesquels aucun projet d'envergure n'a été engagé pour répondre aux défis climatiques et sociaux auxquels Saint-Chamond est confronté. Certains se félicitent d'une faible dette financière, d'autres considéreront qu'elle est trop élevée, mais la réalité est ailleurs. La véritable dette que vous laissez aux générations futures est une dette environnementale et sociale. Elle est considérable. Elle s'accroît au fil du temps et est la conséquence directe de votre inaction. Les impacts sont déjà visibles aujourd'hui. Les nombres d'arbres que vous avez fait abattre à Saint-Chamond sur les domaines publics comme privés ne jouent plus le rôle de rafraîchisseurs de l'atmosphère. Leur ombre ne sera jamais remplacée par celle de parasols. Vous aggravez depuis des années les effets des fortes chaleurs.

Dans l'urgence, vous prenez des mesurette. Vous conseillez aux directeurs et directrices d'ouvrir les fenêtres tôt le matin pour aérer la salle de classe, et vite de les refermer avant que la température ne s'élève trop. Votre courriel est d'ailleurs très choquant. Vous vous permettez de venir expliquer aux directeurs et directrices ce qu'ils doivent faire comme s'ils avaient besoin de vos conseils infantilisants. Est-ce une IA qui vous a soufflé cette bonne idée ?

Les équipes éducatives savent depuis longtemps comment travailler avec leurs élèves dans des locaux inadaptés aux vagues de chaleur de plus en plus fréquentes. Puis, vous allez sans doute rappeler qu'il fait moins chaud dans le parc Labesse ou le parc Nelson Mandela que sur les places surchauffées.

Vos politiques d'urbanisme et de voirie créent une véritable dette environnementale en favorisant toujours davantage le béton, les intérêts de promoteurs et du MEDEF au détriment du bien-être des habitants et d'un cadre de vie durable. Votre gestion se concentre essentiellement sur les actions courantes que toute municipalité doit mener sans jamais porter un projet global permettant de répondre aux défis écologiques d'aujourd'hui et de préparer l'avenir de nos enfants.

La société que vous laissez n'est guère enviable, davantage de voitures, davantage de consommation, davantage de maladies et toujours plus de béton. À cela s'ajoutent les injustices sociales, car ce sont toujours les plus modestes qui subissent en premier les conséquences des crises environnementales.

Ainsi, votre rapport sur la dette ne présente pour nous aucun intérêt particulier, sinon celui de mettre en lumière votre absence d'ambition et votre inaction pour faire face aux enjeux de notre époque. En conséquence, nous nous abstiendrons sur cette première délibération.

Concernant l'exercice budgétaire, il y a deux mois, nous débattons du budget 2026 de la Commune, nous émettions déjà des critiques sur le manque de vision et de perspective dont souffre la Ville. Deux mois plus tard, à l'occasion de l'examen de ce compte financier unique, qui est la réalisation concrète de ce qui a été fait et engagé sur l'année 2025, force est de constater que nous sommes obligés de faire le même constat.

Avant de rentrer dans le cœur du sujet, un petit mot sur la forme. Pour ce document qui s'avère être un document stratégique, puisqu'il traite des finances communales, nous recevons plusieurs tableaux indigestes avec quantité de données à déchiffrer dans un temps relativement restreint. Nous sommes élus d'opposition et remplissons notre mandat d'élus après nos journées de travail, sans agents communaux pour nous accompagner, sans indemnité quelconque. C'est la différence entre vous et nous, mais nous travaillons quand même sur ce budget. Bref, nous fermons cette parenthèse pour venir sur le fond.

Il y a beaucoup à dire. En réalité, il y a deux lectures possibles de votre document. La première est de constater que les documents qui nous sont présentés montrent une situation budgétaire qui apparaît globalement maîtrisée, à vos dires. Les recettes de fonctionnement progressent, l'épargne brute remonte à près de 5,8 millions d'euros, voire plus de 7 millions d'euros, si nous tenons compte des travaux de voirie financés par la Métropole.

La capacité de désendettement est annoncée à 5 021 000 €. Ce sont ces fameuses dettes qui font débat entre les amis et les ex-amis de votre majorité de droite. Enfin, les investissements réalisés représentent presque 15 millions d'euros de dépenses d'investissements. Sur ce chiffre, permettez-nous d'ailleurs de constater que vous avez mis le paquet sur cette année 2025, puisque nous sommes en hausse sur ce poste de plus de 2,5 millions d'euros par rapport à 2023, et plus de 3,5 millions d'euros par rapport à 2024. Étonnamment, nous constatons une soudaine accélération des investissements dans l'année précédant les élections de mars auxquelles vous étiez candidat.

Mais revenons aux principaux sujets. Si vos documents présentent une situation financière qui vous appartient, il est un indicateur que vous passez sous silence et qui témoigne d'une tout autre réalité. Une réalité sociale beaucoup plus dure à assumer et qui pourtant pointe malgré tout le bout de son nez dans vos documents. La question que nous devons nous poser est la suivante. À quoi servent vos annonces de bons indicateurs financiers si, dans le même temps, une partie importante et croissante de Saint-Chamond et des Saint-Chamonais continuent de connaître des difficultés économiques et sociales ?

Car lorsque l'on quitte les tableaux budgétaires pour regarder la réalité de notre territoire, le constat est bien différent de ce que vous nous présentez. Selon les derniers indicateurs sociaux parus de l'Institut national des statistiques et des études économiques, l'Insee, le constat est préoccupant, le niveau de vie médian à Saint-Chamond est de 22 710 €, contre 25 760 € en France. Le taux de pauvreté atteint 22,8 %, contre 14,4 % au niveau national. Cela signifie que

près d'un habitant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté à Saint-Chamond. Cet écart ne peut pas être ignoré. La question qui nous est posée n'est donc pas seulement celle de la bonne gestion budgétaire, mais aussi celle de l'amélioration concrète des conditions de vie des Couramiaux.

Nous allons prendre un autre exemple. Depuis quelques semaines, le collège Ennemond Richard se bat pour que l'établissement soit classé en réseau d'éducation prioritaire, REP, comme l'Indice de position sociale, IPS, mis en place par le ministre de l'Education nationale le lui autorise. L'Indice de position sociale est l'outil qui résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves dans l'établissement. Plus cet indice est bas, plus les familles des élèves de l'établissement souffrent de conditions économiques et sociales difficiles. Au collège Ennemond Richard, cet indice est inférieur à la moyenne nationale. Il en va également des écoles du secteur, donc l'école Fournas Garat, dont l'indice de positionnement social est l'avant-dernier des écoles de la Commune.

Faut-il le rappeler, nos deux autres collèges publics, Pierre Joannon et Jean Rostand, relèvent déjà du dispositif d'éducation prioritaire ? Nous disons cela, car dans vos documents, nous retrouvons ces réalités-là. En effet, vous nous annoncez une progression de la dotation de solidarité urbaine, la DSU, versée par l'État. C'est là que se trouve pour nous le véritable aussi sujet. Vous êtes libres de vous réjouir en affirmant que les finances sont maîtrisées. Nous pourrions même, si vous le souhaitez, passer cinq heures à débattre de vos déclarations vantant votre bonne gestion financière, mais nous ne devons pas nous satisfaire d'une situation où la santé financière de la collectivité progresse plus vite que celle d'une partie des Saint-Chamonais.

Une commune, ce n'est pas une entreprise. Nous ne sommes pas censés y faire des profits. L'objectif n'est pas seulement d'afficher de bons ratios financiers. L'objectif est d'améliorer concrètement la vie quotidienne des habitants. Pour cela, nous avons besoin de développer le service public communal, car c'est le seul bien de ceux qui n'en ont pas. Si la collectivité n'est pas capable de faire autre chose que d'investir 15 millions d'euros par an sur la rénovation, soit de l'entretien courant, c'est qu'il y a un problème.

C'est une différence de vision qui nous distingue, nous, la gauche et les écologistes, et vous la droite. C'est là le problème de vos documents et plus généralement de votre politique. Nous l'avons déjà évoqué lors des précédents conseils. L'investissement est nécessaire. Personne ici ne conteste l'utilité de rénover les équipements publics, les écoles, les voiries et les infrastructures sportives, même si nous pouvons contester la manière dont vous avez rénové nos places à Saint-Chamond.

Mais soyons vigilants, d'abord sur les priorités retenues, ensuite sur l'évolution des résultats, car investir uniquement dans ce qui relève de l'entretien n'est pas une fin en soi ni un projet. Les vraies questions à se poser, c'est : quels bénéfices concrets pour les Saint-Chamonais ? Quelle amélioration mesurable pour les quartiers ? Quel impact pour l'emploi, l'attractivité commerciale ou la qualité des services publics ? Comment l'ensemble de ces investissements apportent des réponses aux conséquences du dérèglement climatique, dont la canicule actuelle nous appelle une fois de plus à l'urgence ?

En conclusion, ce compte financier unique montre une ville qui demeure confrontée à des fragilités sociales importantes et une municipalité qui ne les prend pas en compte, en témoigne votre refus de notre proposition de la tarification sociale des repas de cantine. Notre rôle d'élu n'est pas seulement de constater que vos comptes correspondent bien au choix d'une municipalité de droite. Notre rôle est de faire en sorte que la bonne santé financière de la collectivité rime avec

amélioration tangible des conditions de vie des Saint-Chamonais et Saint-Chamonaises. C'est à partir de là que nous jugeons l'action municipale et que nous voterons contre ce budget.

M. le Maire : Très bien. Ce n'est pas un budget, Monsieur MINNAERT. Gestion de la dette, budget supplémentaire, exercice budgétaire, ce n'est pas un budget, Monsieur MINNAERT. Merci pour ce quart d'heure qui était très clair.

Monsieur PARRIN.

M. PARRIN : Oui, bonjour.

Ma question sera beaucoup plus courte, puisqu'elle s'intéresse aux investissements qui sont programmés sur le mandat. Je voulais savoir quels étaient ceux qui nécessiteraient un recours supplémentaire à l'emprunt et auquel cas quelle sera leur incidence sur l'encours de la dette et potentiellement sur la capacité de désendettement de la Commune, évidemment.

M. le Maire : Merci, Monsieur PARRIN.

Monsieur LAVAL.

M. LAVAL : Oui, bonsoir.

Écoutez, désolé, Monsieur MINANERT, je vais reparler encore à nouveau de chiffres et de données financières, mais c'est quand même un petit peu le sujet. Je vais essayer d'être bref.

Pour cet exercice 2025, en ce qui nous concerne, je crois que nous n'avons pas changé d'analyse, parce que pour moi, les trois paramètres qui caractérisent un exercice pour savoir s'il est bon ou pas bon, c'est l'épargne, c'est l'endettement long terme, c'est-à-dire les emprunts et c'est la trésorerie court terme. Quand nous regardons ces trois paramètres sur l'exercice 2025, je dirais qu'il n'y a que l'épargne qui est en apparence à peu près correcte à 5,8 millions d'euros, sachant qu'effectivement, nous en avons déjà parlé longuement, nous avons une amélioration aussi soudaine que bienvenue de 1,5 million d'euros sur les derniers jours de l'exercice 2025.

Monsieur le nouvel adjoint aux finances nous a dit qu'il y avait eu 750 000 € de produits exceptionnels liés à des ventes de terrain, mais pourquoi ces valeurs n'ont pas été introduites dans le budget révisé de début décembre ? Parce que j'imagine que toutes ces ventes de terrain ne sont pas passées entre Noël et jour de l'an.

Puis, l'autre sujet plus ennuyeux, plus inquiétant, c'est qu'il y a 800 000 € entre, une fois encore, ces deux budgets présentés à un mois d'intervalle sur les charges à caractère général. Sur ce point, j'avais demandé un petit détail des principaux écarts. J'attends toujours et je voudrais que, hormis des explications un peu nébuleuses de cette fois l'ancien adjoint aux finances, concernant que sur les budgets révisés, nous ne révisions pas, c'est-à-dire que nous n'introduisons pas les nouvelles données, nous restions sur le budget initial. À quoi cela sert de faire un budget révisé ? Bref, peu importe, cela veut dire qu'effectivement, nous restons quand même toujours un peu circonspects sur cette amélioration soudaine d'épargne.

Preuve en est, c'est que dès le budget 2026, vous êtes revenu à un niveau d'épargne récurrent que nous avons en moyenne sur les années précédentes, entre 4 millions et 4,5 millions d'euros. Je crois que c'est 4,3 millions d'euros exactement. Ces 4,3 millions d'euros, nous sommes quand même relativement loin des 5,8 millions d'euros. Ce 5,8 millions d'euros est un petit peu gonflé, un petit peu surfait. C'est pour l'épargne.

Par contre, sur les deux autres paramètres concernant l'endettement, il n'y a pas de discussion possible. Je crois que vous venez de le présenter, Monsieur FABRE, c'est 30,4 millions d'euros pour l'endettement long terme. Les emprunts, c'est 29,5 millions d'euros si nous déduisons le dû par Saint-Étienne Métropole. Encore une fois, c'est près de 30 millions d'euros d'endettement rapportés aux 4,5 millions d'euros d'épargne récurrente. Nous sommes près de cette année, c'est-à-dire, encore une fois, quatre fois le ratio que nous avons en début de mandat. C'est-à-dire surtout, parce que le chiffre en soi, ce n'est pas cela le problème, c'est surtout la confirmation que de maintenir un budget d'investissement de 10 millions d'euros par an, cela passera par un recours à l'emprunt et cela passera par un accroissement d'endettement de l'ordre de 3 millions d'euros par an. Donc, cela va vite poser un gros souci.

Puis, je terminerai par la troisième donnée dont à ce jour, personne n'a parlé, personne ne l'a soulevée, et qui, pour moi, est sûrement l'élément le plus important de cet exercice, c'est la trésorerie court terme. C'est-à-dire, c'est le cash dont nous disposons sur nos comptes bancaires et c'est celui qui permet de financer le quotidien, le personnel, les fournisseurs. Quand nous regardons ce montant, il était de 8 millions d'euros en 2023, il est passé à 6,8 millions d'euros en 2024. Rappelez-vous, nous nous en étions expliqué par rapport à la réduction de l'endettement et à la diminution en parallèle de cette trésorerie court terme, mais surtout, il est passé à 3,6 millions d'euros en 2025. 6,8 millions, 3,6 millions d'euros. Cela veut dire qu'au-delà de l'endettement de 3 millions d'euros supplémentaires sur les emprunts, nous avons prélevé plus de 3 millions d'euros sur la trésorerie court terme au cours de l'exercice. Cela veut dire que toutes vos décisions, toutes vos dépenses, tous vos modes de gestion ont coûté la bagatelle de 6 millions d'euros à la Commune sur l'année 2025.

Je trouve, personnellement, et je pense que notre groupe avec moi, nous considérons que cet exercice 2025, malheureusement, n'est pas un bon exercice, même si nous avons gonflé un petit peu l'épargne, mais il continue à poursuivre, voire même à dégrader la situation financière de la Commune et que cela appellera forcément à des régularisations très rapides de ce type de mode de gestion. Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur LAVAL.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Du coup, je peux intervenir sur le CFU ?

M. le Maire : Bien sûr.

Mme SURPLY : Très bien.

Ce n'est pas à vous que je vais m'adresser, c'est aux Couramiaux, aux Saint-Chamonais. Gérer une ville, c'est au fond pas plus compliqué que gérer un foyer. Gérer une ville suppose d'appliquer des mesures de bon père de famille, en ce lendemain de cette fête des Pères. Bien gérer une ville, c'est s'assurer que l'on ne dépense pas plus que ce que l'on a, sauf à vouloir finir sur la paille. Mais il semblerait qu'à la lecture du rapport financier 2025, parce que nous disons CFU, mais peut-être ceux qui ont la patience de nous regarder, ou qui sont dans l'assistance, n'ont pas l'habitude de ce charabia, c'est la photographie des dépenses réalisées après l'annonce d'un budget que nous appelons prévisionnel ou provisoire.

Il semblerait qu'à la lecture de ce CFU, ces notions élémentaires ne soient pas connues de la majorité. Pour que chacun comprenne, je vais continuer de filer la métaphore du budget familial.

Premièrement, tout le monde sait ici, pas trop j'espère, ce que c'est qu'un découvert permanent, appliqué au budget de la Commune pour 2025. Une fois toutes les factures payées, plus de 162 000 € manquent à l'appel. Imaginez que vous en fassiez de même avec votre budget familial, toutes proportions gardées, vos comptes vireraient au cramoisi.

Deuxième notion, que nos anciens connaissent bien, c'est un peu comme l'aide à domicile, garder les enfants après l'école, avoir une aide-ménagère. Maintenant, je sais de quoi je parle, parce que c'est devenu mon métier depuis quelque temps. L'équivalent pour la Commune de Saint-Chamond, ce sont les agents, le personnel. La dépense qui est consacrée dépasse une sacrée grosse dizaine de millions d'euros, 29 millions d'euros, soit une augmentation de 757 000 € en quasiment un an. C'est comme si vous demandiez à votre ADMR de passer trois fois par jour, à votre nounou d'être présente jour et nuit, ou à votre infirmière de venir toute la sainte journée. Tout cela alors que vos besoins, eux, sont restés les mêmes, ou qu'en tout cas, vous ne trouvez pas que les services publics dans la Ville se soient améliorés.

Depuis 2015, cette dépense, quand même, a explosé de près de 6 millions d'euros et ce n'est pas que de la faute à MACRON. Je sais qu'il est commode, mais visiblement, nous cherchons encore les gens qui ont voté pour lui. Visiblement, vous ne faites pas partie de ces gens qui ont élu à la tête de ce gouvernement des dirigeants dont les décisions ne vous conviennent pas.

Intervention hors micro

Mme SURPLY : Pardon. Si, au second tour, on me dit dans l'oreillette.

Troisièmement, ensuite, pour entretenir votre maison, que fait-on ? Vous devez parfois organiser des travaux. Tous, vous avez connu le cas de travaux dont le prix augmente entre le devis originel et la facture finale. Ici, c'est pareil. C'est même devenu une spécialité de la Ville, incapable de maîtriser des dépenses. En 2025, les dépenses d'investissement ont dépassé les prévisions de plus de 1 million d'euros. Sauf qu'ici, il ne s'agit pas du budget familial, mais des deniers publics. Ici, je vois une similitude, dans les deux cas, c'est votre argent.

Quant aux factures du quotidien, elles aussi, elles augmentent et elles explosent même. À ce jour, je vous fais le rappel que nous n'avons toujours pas eu de réponse aux questions posées concernant le dernier Conseil municipal et certaines dépenses que vous avez jugé bon d'augmenter sans donner de justification.

Cinquième notion, malgré les promesses de performances énergétiques, la facture de chauffage d'électricité a encore bondi, mais tout cela, ce n'est pas de votre faute. Les contrats de maintenance et les assurances suivent la même courbe.

M. le Maire : Juste Madame SURPLY, vous avez fait une erreur. Les factures d'électricité de courant ont diminué. L'énergie a diminué.

Mme SURPLY : Oui, vous avez raison.

M. le Maire : Soyons précis.

Mme SURPLY : Vous avez raison, et j'en bats ma coulpe, ce sont les contrats de maintenance et les assurances qui suivent cette même courbe ascendante.

Comme dans tous les foyers, quand un budget est mal géré, une seule solution, le prêt à la consommation. Vu la fenêtre de la Ville, la solution, c'est l'emprunt. Nous empruntons un peu pour

tout et n'importe quoi. Pour payer ses dérapages, la Ville souscrit des millions d'euros de nouveaux emprunts par an. Depuis le dernier mandat, l'emprunt représente désormais 56 % de l'argent disponible pour investir. Pire, les intérêts, et c'est un peu mon côté prolétaire de la femme de droite que je suis, cet argent donné aux banques plutôt qu'à nos écoles. Nous avons quand même 559 000 € d'intérêt. C'est un demi-million, plus d'un demi-million, jeté, pour ce qui me concerne, par la fenêtre, parce que les banquiers ne sont pas tous des philanthropes.

Je vois comme si nous vidions le Livret A de nos petits-enfants. En 2020, il fallait moins de deux ans pour rembourser notre dette. Aujourd'hui, il en faut plus de cinq. Cela vous convient, pas moi. La Commune a triplé le temps de remboursement en cinq ans. C'est un peu une course, non pas contre la montre, mais contre ou pour l'argent. Cette course, la Ville la court depuis trop longtemps, nous vous le disons. Il est temps que cela cesse, puisque nous laissons à nos enfants une maison commune consumée par les flammes d'un avenir hypothéqué.

En Conseil, votre majorité passe souvent son temps à moquer l'opposition, à se livrer à des procès en incompétence, en incompréhension, en Alzheimer précoce, il me semble, et en psychiatrie. La vérité est cruelle. Vous savez, cette vérité, dont je vous ai dit il y a quelques mois qu'elle réduisait l'erreur et le mensonge en cendres, après les avoir purifiés, a éclaté en commission finance, où la majorité et l'opposition ont avoué, et c'était cocasse, que ce nouveau document financier, le CFU, est tout simplement, je cite, « imbitable », autrement dit, plus élégamment, « incompréhensible ». Je vous remercie de cet aveu, puisque d'un seul cœur, vous avez tous conclu que non seulement le fond, mais aussi la forme étaient incompréhensibles.

Ce qui est curieux, c'est que d'après votre lecture, et ce que vous nous aviez vendu les années précédentes, c'est que ce document était censé améliorer la lisibilité, mais vous admettez vous même en privé, parce qu'il ne faudrait pas dire ce qui se passe en commission, qu'il est illisible. Franchement, de qui se moque-t-on ?

On nous fournit volontairement, tard, de surcroît, des documents obscurs, franchement, et illisibles, pour cacher une gestion, finalement, à la dérive. Puis, on nous insulte, quand nous révélons des chiffres, qui vous fâchent.

Chers Couramiauds, ce n'est pas de la gestion, à notre sens, mais de l'enfumage, un peu comme le coup des ventilateurs. D'ailleurs, il y a des questions auxquelles vous n'avez pas apporté de réponses. Mais tout ceci, c'est un enfumage destiné à masquer une véritable course à l'abîme financier, pour des lubies dont vous seuls avez la motivation. Un peu comme dans les Frères Grimm, où le joueur de flûte, par sa musique enivrante, charme une partie de la population, l'obligeant à le suivre, avant de la précipiter dans le vide. Je vous remercie.

M. le Maire : Enfumage, Madame SURPLY. Vous dites que nous vous avons remis les documents tard, etc., vous n'avez même pas eu la décence, ni de venir chercher la version papier que nous vous faisons à la Mairie, ni même eu la décence d'ouvrir sur i-delibRE les documents du Conseil municipal. Quand vous dites « on nous les a remis tard », quand nous voyons que vous ne les ouvrez pas sur i-delibRE, et qu'en plus, vous ne venez pas les chercher, oui, c'est sûr que cela doit faire tard, cela doit être difficile de travailler. Je suis d'accord avec vous, et rassurez-vous, avec les collègues de la majorité, nous comprenons très bien la M57.

Régis CADEGROS.

M. CADEGROS : Effectivement, nous comprenons très bien la M57 et le CFU aussi. Ce soir, je voudrais commencer par dire un petit mot sur la dette, parce que c'est le moment de vérité sur

l'endettement de notre ville. Nous en avons beaucoup parlé ces derniers mois, nous avons entendu des tas de choses, que la Ville était mal gérée, que la Ville était trop endettée, qu'il fallait remettre de l'ordre dans les finances, que la Ville risquait d'être mise sous tutelle. Ce soir, les chiffres ont parlé. Nous avons les résultats sur l'état de notre dette et comment elle se situe par rapport aux autres villes. Qu'est-ce que nous observons ?

Une dette par habitant qui est inférieure de près de 20 % à la moyenne des autres villes de la strate. 811 € par habitant à Saint-Chamond, la moyenne des autres villes, 986 €, près de 20 % de moins. Les Saint-Chamonnais sont bien moins endettés que les habitants des autres villes. Même si le volume de dette a progressé, la dette par habitant reste basse parce que nous avons fortement désendetté notre ville entre 2014 et 2020. Donc, une dette par habitant inférieure de près de 20 % par rapport aux autres villes.

Une capacité de désendettement, nous sommes capables de rembourser en 5 ans, et surtout qui est stable depuis ces quatre dernières années. Je vous rappelle les chiffres. Fin 2022, nous étions à 4,98 ans. Fin 2023, à 4,94 ans. Fin 2024, à 5,13 ans. Donc, il n'y a pas d'aggravation de notre capacité de désendettement depuis 4 ans. C'est grâce à notre épargne qui progresse.

Un coût de la dette. C'est extraordinaire. Un coût de la dette par habitant qui est de 58 €, moitié moins que la moyenne des autres villes qui est de 129 €. Notre dette nous coûte deux fois moins cher par rapport aux autres villes. C'est à souligner quand même.

Un taux moyen de la dette à 1,91 %. C'est grâce aux renégociations antérieures depuis 2014, grâce aux taux bas pratiqués en 2021 et 2022. C'est grâce aussi à la mise en concurrence, parce que figurez-vous qu'il y a de nombreuses banques qui nous sollicitent régulièrement pour nous prêter, qui nous font des offres de prêt. Croyez-vous que les banques nous prêteraient aussi facilement et à des taux aussi avantageux si nous risquons d'être mis sous tutelle. Quand nous connaissons la frilosité des banques actuellement, allez trouver des taux qui sont inférieurs à 2 % ou autour de 2 % actuellement. Fin 2025, notre dernier emprunt est basé sur le Livret A avec une marge à 0,5, ce qui nous fait un taux actuel de 2 % pour ce taux, alors que l'État français en prend chaque jour autour de 4 %.

Vous voyez, à travers tous ces chiffres que je vous donne sur la dette, nous sommes loin de l'état catastrophique de nos finances qui était annoncé par certains. Je trouve que c'est regrettable d'avoir voulu faire peur aux Saint-Chamonnais pour justifier une candidature. Il fallait vraiment avoir peu d'arguments. C'est quand même triste d'en arriver là. Ce soir, je peux rassurer les Saint-Chamonnais sur notre état financier, mais je me pose la question : est-ce qu'ils avaient besoin d'être assurés quand nous voyons les résultats des dernières élections ? Voilà pour la dette ce que je voulais dire.

Au niveau du CFU, les seuls reproches que j'ai entendus lors de la commission finance, il n'y a pas de critique vis-à-vis du compte financier unique, le seul reproche qui a été fait, c'est que je ne vous ai pas dit qu'il serait excellent lors de la dernière décision modificative début décembre 2025. Il faut savoir que cette dernière décision modificative a été votée le 2 décembre. Vous savez que le temps de stabiliser les montants de cette décision modificative, le temps de les intégrer à la maquette, d'imprimer la maquette, de les envoyer une dizaine de jours avant, cela signifie que les comptes pour cette décision modificative ont été arrêtés autour du 10 novembre. À ce moment, j'avais les tendances pour les chiffres du CFU 2025, mais je n'avais rien de stabilisé. Les chiffres définitifs à notre niveau, parce qu'il faut qu'ils soient conformes à ceux de la DGFIP, les chiffres définitifs à notre niveau, au niveau de la Commune, je ne les ai eus que fin janvier 2026. En effet, il faut que toutes les lignes budgétaires soient vérifiées, il faut que les reports et les rattachements

soient intégrés, ce qui fait que cela demande un certain temps, et c'est simplement fin janvier que j'ai pu avoir des chiffres à peu près définitifs, parce qu'encore faut-il qu'ils soient conformes à ceux de la DGFIP. Donc, je me voyais mal annoncer, début décembre, au Conseil municipal, des chiffres dont je n'étais pas certain de leur exactitude. J'ai toujours préféré jouer l'honnêteté et m'appuyer sur des montants stabilisés et contrôlés par nos services. C'est cela, la sincérité budgétaire.

Pour en revenir à notre CFU, le compte financier unique 2025, je vais vous dire qu'il est excellent. Vous savez que lors de la présentation du compte financier unique, il y a un an, en 2025, pour le compte financier unique de 2024, j'avais parlé d'un résultat au-delà de nos espérances. Je vais dire la même chose ce soir. Ces deux dernières années, nous avons eu d'excellents résultats financiers. Si nous en sommes arrivés là, ce n'est pas le fruit du hasard. C'est le résultat d'un travail au quotidien, de recherche d'une meilleure gestion, le résultat d'un dialogue constructif entre les différents services où tout le monde tire dans le même sens. C'est aussi le résultat d'une parfaite osmose entre les élus et le personnel communal.

Je voudrais ici remercier tous les anciens élus de la majorité qui ont réalisé ce compte financier unique et remercier tous les agents de la Mairie, avec en leur tête le directeur général des services, Monsieur MONTES, les directeurs généraux adjoints, Madame JAUEN, Monsieur DAPZOL, toutes les directions et tous les agents, parce que c'est vraiment un travail collectif qui a été fait pour arriver à ce résultat.

En effet, quel est ce résultat au niveau des recettes réelles de fonctionnement ? Elles progressent de plus de 2 % sans avoir augmenté les taux d'imposition. 2 % d'augmentation des recettes sans avoir augmenté les taux. Pourquoi ? C'est grâce au dynamisme de la Ville, plus d'investisseurs sur la Ville, plus de permis de construire déposés, des services qui font le plein, des droits de mutation en hausse, +11 % des droits de mutation en 2025, ce qui est remarquable. C'est grâce aussi à notre politique de gestion, en vendant certains bâtiments qui sont chers à l'entretien et qui ne nous sont pas forcément utiles. Nous avons récupéré 725 000 € cette année et nous allons continuer.

En parallèle, nos dépenses réelles de fonctionnement sont parfaitement maîtrisées. Elles n'évoluent que de 0,56 %, les recettes, +2 %, les dépenses, +0,56 %. À l'intérieur de ces dépenses, il y a les charges à caractère général qui diminuent encore par rapport à l'année précédente. Nous aurions pu dire l'année passée, c'est un accident, en 2024, vous avez diminué par rapport à 2023, non, en 2025, elle va encore diminuer par rapport à 2024 et je trouve que c'est un véritable exploit. 211 000 € de moins de dépenses réelles de fonctionnement. Ceci malgré l'inflation, malgré la hausse inconsiderée des assurances, +150 % depuis 2022. Malgré cela, nos charges à caractère général diminuent.

Nous dépensons moins en énergie, Madame SURPLY, vous vous êtes encore trompée encore une fois. Grâce aux divers investissements réalisés, la nouvelle chaufferie bois, la réduction de la luminosité, l'isolation, les ampoules LED, grâce au travail que nous faisons en interne aussi, les espaces verts, le service de la communication, la régie des bâtiments. Tout cela fait que nous ayons de fortes économies.

Au niveau des charges de personnel, elles sont parfaitement maîtrisées et encore je remercie une fois de plus les services parce que sans les mesures imposées par l'État ces deux dernières années, nous aurions économisé 1,8 million d'euros.

Au final, vous voyez plus de recettes, des dépenses qui diminuent, cela donne une progression de l'épargne et ce n'est pas un hasard et cela nous permet d'arriver à 5,8 millions d'euros. C'est une hausse de près de 16 % de notre épargne brute. Cela nous a permis de réaliser un niveau élevé de dépenses d'équipement avec un taux de réalisation de plus de 100 %. C'est un niveau qui a été rarement atteint, qui témoigne du travail excellent et efficace de nos agents et qui a permis de continuer à développer la Ville à travers les différentes réalisations que Benoît FABRE vous a présentées.

Pour finir, vous voyez que la situation financière de la Ville est la suivante : une épargne qui progresse à près de 6 millions d'euros, un taux d'épargne à plus de 11 %, un ratio de désendettement qui est stable, un niveau d'investissement moyen ces dernières années à plus de 11 millions d'euros, pas de hausse d'imposition. Les résultats sont là, nos finances sont parfaitement stabilisées et maîtrisées comme les chiffres nous montrent, et nos finances sont en ordre.

M. le Maire : Merci à Régis CADEGROS.

Peut-être Madame SURPLY, avant de vous redonner la parole, dans vos propos, vous avez dit que nous avons eu recours à l'emprunt pour absorber nos dérapages. Je veux bien que vous nous citiez des dérapages que nous avons faits en 2025, s'il vous plaît. Cela m'intéresse.

Mme SURPLY : Je vais reprendre ce qui a été dit depuis le début, puis je reviendrai à votre question.

J'ai une première question. Pourquoi ce n'est pas Benoît FABRE qui répond à nos questions parce que c'est l'adjoint aux finances ? C'est marrant quand même.

M. le Maire : Tous les élus ont le droit de répondre à vos questions. Nous sommes une majorité municipale.

Mme SURPLY : Calmez-vous.

Deuxième question. Pourquoi est-ce que tout à coup, vous envoyez les documents lundi alors qu'avant, cela se faisait le vendredi précédent ? C'est ce qui motive le fait que je vous ai affirmé que vous envoyez les documents de plus en plus tard. Très bien.

M. le Maire : Sept jours avant le Conseil municipal. Nous respectons le règlement intérieur, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Vous vous comparez avec l'État, je ne pense pas, vu les 3 600 milliards d'euros de dettes, que ce soit une bonne idée, que ce soit une comparaison idoine de se comparer avec l'État. Je voulais savoir si, au niveau des services, nous avons appris le (...)

M. le Maire : Juste, Madame SURPLY, quand vous dites que nous nous comparons avec l'État, c'est-à-dire ?

Mme SURPLY : Je finis mon propos.

M. le Maire : Non, mais répondez parce que c'est intéressant votre question.

Mme SURPLY : Non, c'est moi qui ai la parole.

M. le Maire : Oui, mais c'est moi qui fais la police de l'assemblée. Répondez.

Mme SURPLY : Je voulais vous poser la question de savoir si, sur la forme, vous avez trouvé une nouvelle directrice ou un nouveau directeur financier, puisque Madame ROND était sur le départ.

Dernière remarque, sixième remarque, qui va avec votre première question dans les investissements. Je crois que la chaufferie-bois, ce n'est pas un très bon exemple vu le rapport technique dysfonctionnel. Les investissements sur l'Hôtel-Dieu, nous ne savons toujours pas ce qui...

M. le Maire : Madame SURPLY, la chaufferie-bois, nous n'avons pas fait un investissement en 2025.

Mme SURPLY : Vous coupez encore la parole, c'est bien. Je peux finir mon propos ?

M. le Maire : Non, mais c'est bien d'échanger, je trouve.

Mme SURPLY : Nous pouvons échanger, maintenant ?

M. le Maire : Bien évidemment.

Vous dites que nous avons fait des dérapages, vous me parlez de la chaufferie-bois qui est là depuis quasiment dix ans. Nous ne l'avons pas payée à ce moment-là.

Mme SURPLY : Je vous parle de tous ces investissements où vous auriez pu, et je vais revenir sur ma question du début du Conseil municipal, pourquoi vous n'avez pas investi dans des climatiseurs-refroidisseurs pour les écoles ? Je vous pose la question parce qu'il y a des questions auxquelles vous n'avez pas répondu. C'est-à-dire que cela fait 12 ans qu'il fait chaud, oui, je reviens à ma première question. C'est un investissement. Vous avez fait des choix politiques. Vous mettez 40 000 € pour un site internet. Vous allez me dire : « Oui, mais c'est sur 2026, Madame SURPLY ». Je peux vous citer une tonne d'exemples d'investissements, mais il faut que vous souffriez que nous ne soyons pas d'accord avec votre gestion, votre gestion LR-Macron-compatible, vous voyez ?

Il y a plein de collectivités dans lesquelles l'opposition est respectée. Une fois qu'on nous pose des questions, on a des réponses. Vous avez quand même un gros problème avec les questions que nous vous posons au fur et à mesure des conseils municipaux qui nous vaut des plaintes pour harcèlement moral, parce que finalement, nous posons des questions et nous posons trop de questions. Je vous remets face à vos responsabilités. Vous avez une gestion étonnante. Nous n'aurions pas fait ces choix politiques, sinon aujourd'hui, nous serions dans votre majorité, c'est tout. Souffrez que nous ne soyons pas d'accord avec vos choix, que nous aurions mis des priorités ailleurs, pas sur l'Hôtel-Dieu à 17 millions d'euros.

M. le Maire : Madame SURPLY, je pense que c'est l'intelligence artificielle qui écrit vos textes, parce que quand nous vous demandons de rentrer dans le concret, par exemple, comme je vous l'ai dit, sur absorber les dérapages, etc., nous sentons que derrière, c'est rempli de vides. Je trouve que ce n'est pas très honnête, parce que nous pouvons débattre des idées, des projets, de ne pas être d'accord. Me parler, quand nous parlons du CFU 2025, de la chaufferie-bois, qui, je pense, est en place depuis 2022 à peu près, nous devons être à peu près à cela, 2022-2023, à Saint-Julien, payée par Saint-Étienne Métropole en plus, ce qui n'a rien coûté à la Ville de Saint-

Chamond, pas aux Saint-Chamonaises et aux Saint-Chamonais, c'est une pirouette, parce que finalement, une fois que vous sortez la tête de votre PC, de vos textes écrits par ChatGPT, Gemini, Claude, ou ce que vous voulez, nous nous rendons compte que le fond est un tout petit peu creux.

Tout à l'heure, je disais que vous étiez quand même un peu une pro du mensonge, parce que vous nous avez dit : « Quand je demande trop de choses, on porte plainte pour diffamation contre moi ». Vous avez fait un harcèlement, vous avez fait la une des réseaux, etc., vous vous êtes plainte de partout en disant : « Vous vous rendez compte, la Ville a déposé six plaintes contre moi. » Je le dis publiquement ce soir, à la presse, aux Saint-Chamonaises et aux Saint-Chamonais, c'est un mensonge. Il y a seulement quatre plaintes, compte Isabelle SURPLY, et un signalement, article 40.

Pareil, elle essaye de vous faire peur. Elle vous dit qu'elle est asphyxiée financièrement, alors que c'est l'ASLA qui paye ses frais d'avocat, et non Isabelle SURPLY, et elle vient de répondre encore heureux. Pourtant, sur les réseaux, Madame SURPLY dit : « Je suis asphyxiée financièrement, personnellement », alors que ce n'est pas elle qui paye. C'est juste parce que vous nous traitez de menteurs, nous nous rendons compte que finalement, c'est vous qui mentez. Vous tentez de nous parler des grandes phrases, mais finalement, vous n'avez pas de fonds, à part l'Hôtel-Dieu, soi-disant, à 17 millions d'euros, alors que déjà, nous sommes plus près des 16 que des 17, que nous avons investi 6,7 millions d'euros sur 2025 et 2026, que nous investirons sur 2027 3 millions d'euros, comme nous avons pris l'engagement auprès de la population pour faire la seconde tranche, et que la dernière tranche, à peu près à 6 millions d'euros, 6-7 millions d'euros, cela se fera sur un mandat supplémentaire. Là, vous essayez d'alerter en disant : « Je n'aurais pas fait l'Hôtel-Dieu à 17 millions d'euros. »

Vous nous dites : « Vous avez investi 15 millions d'euros, c'est trop », non, je suis content d'avoir investi pour les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais. Je suis content que nous ayons inauguré le centre social d'Izieux Le Creux et qu'on leur ait fait un outil de travail avec un véritable bateau de course pour pouvoir recevoir les habitants. Je suis content que les sportifs – Madame SURPLY, ne faites pas des grimaces – je suis content que les sportifs puissent aller sur la piste d'athlétisme Pierre Toussaint régulièrement. Je suis très content que les jeunes puissent aller jouer au paddle, etc. Je suis très content que la Ville ait investi.

Si nous pouvons investir, Madame SURPLY, c'est justement parce que la capacité financière de la Ville de Saint-Chamond est saine. Cette ville de Saint-Chamond est bien gérée, mais j'y reviendrai tout à l'heure parce qu'il y a encore une ou deux questions à laquelle j'aurai l'occasion de répondre, mais je vais laisser la parole à Benoît FABRE.

M. FABRE : Merci, Monsieur le Maire.

Si je fais une synthèse, il faut investir, pas investir, investir, pas investir, à la fin, nous ne savons pas ce qu'il faut faire. Dans ce que j'ai entendu des différentes remarques, il n'y a aucun problème sur la gestion. Vous avez des orientations politiques qui ne sont pas les mêmes, cela, nous le savons, mais nous ne sommes pas ce soir dans les débats d'orientation budgétaire, nous sommes ce soir dans la présentation du CFU, dans des résultats.

Les résultats disent quoi ? Je suis désolé, les résultats disent que le niveau d'épargne brute monte et qu'il est bon. Monsieur MINNAERT, je suis désolé de vous contredire, mais si les entreprises faisaient 11 %, presque 12 % de résultats bruts d'exploitation, ils seraient tous contents. Ils ne le font pas. Ne comparons pas ce qui n'est pas comparable. Aujourd'hui, cette Mairie a augmenté son taux d'épargne brute, ce qui est une bonne nouvelle, ce qui veut dire, Monsieur LAVAL, qu'en

termes de cycle d'exploitation purement sur le fonctionnement, il n'y a pas de risque de trésorerie sur le fonctionnement.

La consommation de trésorerie, vous la connaissez comme moi, elle est sur le cycle d'engagement des investissements et que le cycle d'engagement des investissements est particulièrement un exercice d'équilibriste, parce que vous savez que dans les projets, il y a une part de subvention qui est importante et que dans la plupart des projets, il faut les avoir finis pour toucher les subventions. Cela veut dire que de toute façon, nous sommes dans une situation où il faut faire les avances de caisse pour être capable de justifier que nous devons toucher les subventions des différents organismes.

Essayons un peu de regarder les choses, techniquement et avec la réalité. Il n'y a pas d'enjeu de trésorerie sur le budget de fonctionnement. Il y a un vrai enjeu de suivi des subventions. D'ailleurs, vous l'avez vu dans le reste à réaliser, des encaissements des subventions. S'il vous plaît, ne racontons pas des choses qui ne sont pas vraies pour faire peur à un certain nombre de gens qui pourraient se dire : « C'est complexe, nous n'y comprenons rien. »

Ce qui est complexe, Madame SURPLY, et qui nous est imposé, c'est le format du CFU. Si le temps me permet de redéfinir un format de CFU, je veillerai, j'essayerai de faire que tous les traitements entre les différents types d'immobilisation que l'on peut avoir soient un peu plus visibles. C'est relativement complexe, pas sur les opérations de fonctionnement. C'est complexe sur les opérations de retraitement comptable d'un certain nombre d'opérations, ce qui n'est quand même pas tout à fait la même chose.

Vous dites : « Je vais gérer en bon père de famille et quand je n'ai pas d'argent, je ne fais pas ». Je vous mets au défi aujourd'hui de trouver un emprunt à 1,91 %. Tous les jours à la télé, je vois des publicités pour pousser les gens à emprunter à 3,50-3,70 et quand vous faites le calcul de ce que leur coûte l'intérêt sur un prêt de 200 000 €, puis il y a une superbe publicité qui en ce moment tourne à la télé, vous verriez que lorsque l'on veut emprunter 200 000 €, on vous dit qu'il faut payer 90 000 €. Ce n'est absolument pas la performance financière de la Mairie. Elle est nettement meilleure que celle-là.

Est-ce que je peux vous garantir que dans les années à venir, nous aurons toujours un taux moyen de 1,90 ? Cela, je n'en ferai pas le pari. Par contre, là où je rejoins ce qu'a dit Régis CADEGROS et que nous ne pouvons que saluer de l'état d'excellence, c'est la cotation de la Mairie. La cotation de la Mairie aujourd'hui par les organismes financiers, elle est sans risque. Monsieur MINNAERT, vous me dites : « Mais c'est vachement bien, c'est financier », mais n'oubliez pas quand même quelque part que la Commune de Saint-Chamond joue le jeu du social. Vous connaissez beaucoup de communes qui ont 40 % de logement social dans leur parc ? Je connais plein de communes autour de Saint-Étienne ou autour de Lyon qui préfèrent payer les impôts pour ne pas avoir de logement social et que derrière, dans leur politique d'investissement et dans tout ce qu'ils ont à faire, c'est quand même nettement moins complexe que ce qu'il y a à faire ici parce que nous assumons cette politique sociale et que nous mettons en face des investissements.

Comment peut-on venir nous dire : « Il faut faire des investissements et vous êtes des mauvais gestionnaires parce que vous avez dépensé plus » ? Madame SURPLY, ce n'est pas parce que nous dépensons plus que nous gérons mal les budgets. Il arrive à certains moments dans des projets, oui, cela vaut le coup de faire quelques options en plus parce que si nous devions les faire de A à Z, elles coûteraient trois fois plus cher si nous devions tout remonter. Là aussi, arrêtons de raconter des choses qui sont fausses.

Cette Mairie a aujourd'hui un état financier qui est sain, qui est reconnu par l'État. Elle a, comme toutes les mairies, et nous l'aurons dans toutes les années à venir, une vraie question sur les dotations et les subventions et les délais d'encaissement des subventions. Cela pose la question des avances en financement et nous avons la capacité de le faire. Donc, il n'y a pas de problème de gestion lorsque j'écoute vos questions, il y a des différences politiques. Nous aurons l'occasion d'en reparler, je suppose, au débat d'orientation budgétaire qui sera savoureux quand j'entends vos questions sur purement le constat de la réalisation et qui est positif.

M. le Maire : Merci à Benoît FABRE pour ces réponses. Merci à l'adjoint aux finances et à la stratégie économique.

En effet, je rejoins complètement sur les subventions. D'ailleurs, dans les bonnes nouvelles, l'accord que nous avons eu de Laurent WAUQUIEZ, de Fabrice PANNEKOUCKE à la Région, nous avons touché un million d'euros de subventions de la Région pour le projet de la place Île-de-France et la place Neyrand. Bien évidemment, cela permet de faire avancer les choses, cela permet de cofinancer. Grâce à la fois à nos bonnes relations et au projet de qualité que nous proposons, nous sommes suivis par les partenaires.

Pour prendre un deuxième exemple, nous aurons sur le fond vert 2026, 500 000 € d'accompagnement de l'État sur la rénovation de l'école de Chavanne. 500 000 €, une somme que nous n'avons jamais eue jusqu'à présent. D'habitude, nous tournions, Monsieur le Directeur général, entre 2 et 300 000 €, 2 et 250 même. Cette année, nous allons doubler cette subvention parce que le projet présenté à la Préfecture, à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture, c'était un projet de qualité. Les gens se disent : « Oui, nous allons aider Saint-Chamond parce que derrière, Saint-Chamond se transforme, Saint-Chamond change. »

Tout à l'heure, nous parlions de l'investissement. C'est grâce à cela aussi que les habitants se sentent bien dans une commune. Nous allons continuer demain à investir au moins 10 millions d'euros, enfin entre 9 et 10 millions d'euros pour la Ville de Saint-Chamond.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Vous n'aimez pas que nous ne soyons pas d'accord avec vos dépenses et vos investissements. Je reprends deux exemples qui ne vont pas vous plaire, mais je vous avais demandé quel avait été le retour sur investissement des pots de fleurs à 102 000 €, de l'opération M For You à 62 000 €. Vous n'avez jamais eu de réponse concernant le retour sur investissement de ces choses-là parce que c'est cela que j'appelle la mauvaise gestion des lubies de certains de vos anciens adjoints.

Il y a une chose que nous n'avons pas évoquée, que nous avons évoquée en commission, c'est un peu dommage parce que ce n'est jamais le reflet de la commission quand nous sommes en séance de Conseil municipal, c'est le fait que les actifs soient bilanciels. Monsieur FABRE, nous en avons parlé pendant la commission et je trouve cela intéressant d'en parler ce soir pendant le Conseil municipal parce qu'aujourd'hui l'État considère, arrête-moi si je me trompe, les actifs dans le CFU et nous demande de donner une estimation immobilière sur le foncier. Aujourd'hui Saint-Chamond possède 240 établissements, 240 structures et aujourd'hui, cela doit être dans la balance, cela doit être bilanciel parce que par là, l'État nous explique quelque part que si les actifs sont comptés dans les bilans dans les CFU, peut-être qu'à terme nous pourrions recevoir moins et percevoir moins parce que l'État se prépare à une crise économique sans précédent. J'aimerais bien que nous abordions ce sujet-là parce que dans un an, il y a les élections présidentielles et

que vous ne pourrez plus nous dire : « Mais c'est la faute à MACRON », c'est la faute à je ne sais qui parce que vous êtes aussi responsables de la situation dans laquelle nous sommes.

Je vois qu'il y en a qui soufflent, mais une mairie dépend terriblement de la dotation globale de l'État et un jour cette dotation globale de l'État va baisser et je ne sais pas si vous avez répondu à la question de mon collègue Monsieur PARRIN. Est-ce qu'ils ont répondu à votre question ?

M. PARRIN : Toujours pas.

Mme SURPLY : Vous pourrez la reposer, mais c'est de cela que je veux parler, c'est de l'avenir.

C'est bien d'enfumer les gens avec un CFU imbitable parce que vous l'avez dit, c'est vrai que sur la forme c'est indigeste, mais qu'est-ce que nous faisons quand l'endettement progresse ? Qu'est-ce que nous faisons quand les intentions de l'État sous-jacentes sont en train de nous faire comprendre que nous allons toucher moins ? C'est la question que je vous pose.

Je ne vais pas revenir sur les questions d'investissement sur lesquelles vous n'avez jamais répondu parce que vous avez probablement vos raisons, mais c'est de l'argent jeté par les fenêtres. Les pots de fleurs, cela vous fatigue quand j'en parle, mais c'est de l'argent jeté par les fenêtres. 102 000 € pour un Couramiaud, c'est énorme. C'est incompréhensible pour le Couramiaud de se dire que ce sont des cache-misères. 62 000 € pour un site internet qui a fonctionné 24 mois et qui est un faire-valoir pour vos copains, c'est incompréhensible pour les Couramiauds.

Si vous me dites : « Demain, cela, nous arrêtons », je suis prête à mieux échanger avec vous, mais vous ne m'avez pas convaincue.

M. le Maire : Vous êtes prête à mieux échanger avec nous. Vivement.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : J'apprends que Monsieur FABRE va certainement adhérer chez les écologistes ou à la gauche parce que les villes qui refusent les logements sociaux, ce ne sont que des villes de droite. Vous ne trouverez pas une ville de gauche en France qui ne veut pas les logements sociaux. Ici, nous avons hérité d'une histoire qui fait que le bassin ouvrier a fait qu'il y a eu pas mal de logements sociaux et la Ville de Saint-Chamond n'est pas touchée par le taux d'avoir 40 % alors que normalement nous devons être à 20 % pour une ville. Mais la réalité est que la Ville de Saint-Chamond est pauvre et il n'y a pas de politique de fait par rapport à ces gens-là. La preuve en est que la dernière fois, vous avez refusé la tarification sociale sur les cantines qui auraient répondu à des personnes.

Sur les questions d'investissement, vous nous dites : « Nous avons énormément investi », mais la réalité est que vous avez investi sur l'Hôtel-Dieu, au lieu d'investir d'abord à fond sur l'ensemble des écoles pour les mettre aux normes écologiques. Aujourd'hui, il y a plein d'écoles qui manquent, d'ailleurs, la preuve, c'est que vous avez été obligés à toute allure d'acheter des ventilateurs. Rien n'était préparé. Si vous aviez vraiment préparé les bâtiments aux normes écologiques, d'abord, nous n'aurions pas besoin de ventilateurs. Il y a des normes, il y a des fenêtres, il y a des rideaux, il y a des volets qui permettent de diminuer naturellement la chaleur dans les écoles.

Vous avez aussi investi sur des places pendant tout votre mandat. Quand nous voyons aujourd'hui, ce sont des places qui n'ont plus d'arbres, ce qui fait que, dans des chaleurs excessives comme il y en a aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous déplacer à Saint-Chamond. Concrètement, c'est : « Restez chez vous ». Non, s'il y avait énormément d'arbres à Saint-Chamond, ce que vous n'avez jamais fait, vous avez massacré, nous le voyons, il suffit de voir la rue Jules Verne, toute une allée, il n'y a plus d'arbres du tout, c'est une place à parking, cela ne fait qu'augmenter la température. Nous pouvons en donner énormément d'autres lieux comme cela.

Concrètement, le véritable problème que vous avez, c'est que vous avez, d'accord, investi très bien, il n'y a pas de dettes, peut-être, ce sont vos débats entre vous, concrètement, nous ne sommes jamais rentrés là-dedans, nous avons constaté que vous n'avez pas investi sur les bonnes choses et investi sur l'avenir. C'est cela, le problème. Il n'y a pas d'investissement sur les questions environnementales. C'est une véritable dette qui fait des morts chaque année bien plus importante que sur les soi-disant caméras pour attraper une personne qui aurait volé une moto, mais rien de plus.

Autre chose, vous vous vantez de la Région, avec WAUQUIEZ.

Intervention hors micro.

M. MINNAERT : Oui, c'est le président fantoche.

Dans la réalité, il n'y a pas une région qui fonctionne comme en Rhône-Alpes–Auvergne où il y a un président qui, normalement, n'est plus là, mais qui est toujours là et qui parle pour tout le monde. Je parle bien de la région WAUQUIEZ, tenue par WAUQUIEZ. Ils doivent plus de 1 million d'euros avec l'Arena, qui n'est toujours pas arrivée. Ne prenez pas comme exemple la Région.

M. le Maire : Il faut savoir dire merci, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Ils nous ont volés. Ils nous doivent toujours de l'argent que vous n'avez toujours pas réclamé.

M. le Maire : N'utilisez pas les mots « voler », s'il vous plaît. C'est de la diffamation, Monsieur MINNAERT.

Je me permets de vous couper la parole, Monsieur MINNAERT. Vous débordez. Nous débordons du CFU. Je comprends qu'il fasse chaud, Monsieur MINNAERT. Ne vous ridiculisez pas, s'il vous plaît.

Intervention hors micro.

M. le Maire : Suspension de séance accordée, demandée par Monsieur MINNAERT. Merci, Monsieur MINNAERT.

Suspension de séance

Reprise de séance

M. le Maire : Mesdames et messieurs, si tout le monde veut bien reprendre sa place, s'il vous plaît, le Conseil municipal reprend. Si les collègues veulent bien revenir, s'il vous plaît. Si nous pouvons dire peut-être aux gens qui sont dans les couloirs que cela reprend, ce serait bien.

Allez, tout le monde prend sa place. Il manque encore quelques élus de la majorité. Les gourdes sont remplies avec de l'eau fraîche. Nous pouvons, comme cela, encore tenir des heures.

Nous débattons de ces trois délibérations depuis maintenant une heure et demie. Je vous propose qu'il y ait une dernière prise de parole de chaque personne et après je clôturerai – je l'annonce, comme cela, tout le monde est au courant – le débat sur ces trois délibérations et nous passerons au vote.

La parole est à Monsieur LAVAL.

M. LAVAL : Je vais être très bref. Nous constatons avec grand plaisir que Monsieur CADEGROS quitte sa délégation dans un état d'esprit d'autosatisfaction remarquable donc, c'est très bien pour vous. Effectivement, c'est un peu difficile, dans ce cas, de supporter la critique.

Première des choses, je ne pense pas avoir prononcé, ni les membres de mon groupe, le mot « catastrophique » quant à la situation.

Intervention hors micro

M. LAVAL : Par contre, ce que nous contestons beaucoup, c'est la notion de gestion en bon père de famille parce que, je suis désolé de rappeler toujours la même chose, quand nous passons de 9 millions d'euros d'endettement à 31 millions d'euros en cinq ans, quand nous passons d'une année et demie à sept ans, si nous prenons le budget 2026 – parce que c'est celui qui nous intéresse – ce n'est pas de la gestion en bon père de famille. Nous suivons le cours, nous subissons, nous empruntons parce que nous n'avons pas assez d'épargne. Puis, au bout du bout, cela fait plus de 22 millions d'euros dans la dette. C'est tout.

Après, je n'en dis pas plus. Je dirais qu'encore une fois, il n'y a pas de volonté de catastrophisme, de ne faire peur à personne. Nous essayons juste de tempérer un peu vos discours d'autosatisfaction avec des données et des chiffres concrets.

Pour terminer, un petit bémol à l'intervention de Monsieur FABRE, nous avons bien compris et nous le concevons volontiers, que la rentrée, l'encaissement des subventions prennent du temps et de temps en temps, il faut avancer. Il n'y a pas de souci. Par contre, c'est l'ampleur de l'écart. Encore une fois, nous avons perdu 5 millions d'euros entre 2024 et 2025 sur du cash. Si ce n'est que des anticipations de subventions, je ne suis pas totalement convaincu. Encore une fois, c'est l'ampleur du chiffre. Il y aurait 500 000 €. Je crois que nous n'en parlerons même pas. 5 millions d'euros, cela fait beaucoup. J'ai terminé pour ce qui me concerne.

M. le Maire : Très bien, Monsieur LAVAL. Merci.

Monsieur MINNAERT, rapidement.

M. MINNAERT : Cela va être rapide. Ce que j'aimerais, c'est que vous changiez de méthode à systématiquement parler en même temps que les autres s'expriment. Il n'y a pas de problème que de clore un débat. Le problème est que vous ne preniez pas la parole après pendant un quart d'heure en tapant sur nous et vous refusez la réponse. C'est toutes les méthodes que vous faites depuis des mois. J'espère que vous allez vous calmer un petit peu. Cela ne fera que du bien pour l'opposition.

M. le Maire : Je pense qu'il est temps de laisser votre place à plus jeune Monsieur MINNAERT.

Monsieur PARRIN.

M. PARRIN : Tout à l'heure, j'ai posé une question courte, une question simple, j'ai eu droit à un cours de triomphalisme digne de la cellule communication de l'Élysée, mais je n'ai toujours pas de réponse. La question est simple. Je vais la faire encore plus courte parce que je la refais une deuxième fois. Je n'ai pas pris beaucoup de temps. Quels investissements sur le mandat nécessitant un recours à la dette seraient susceptibles d'apparaître ? La question est simple.

M. le Maire : Vous connaissez bien la communication, Monsieur PARRIN. Vous avez fait les plateaux télé à l'inverse de nous. En termes de communication élyséenne, nous en avons fait un petit peu moins.

Est-ce que Benoît FABRE veut nous dire un dernier mot ? Après, je clôturerai et nous passerons au vote.

M. FABRE : Comment faire un programme d'investissement sans dette ? Il y a un moment donné, il faut revenir à la réalité des choses. Monsieur LAVAL pourra vous le dire. Lorsque dans son entreprise, il prévoyait de mettre en place une nouvelle chaîne de production ou de mettre en place de nouvelles séries ou de nouveaux process, je crois que l'usine dans laquelle il est allé inaugurer la semaine dernière une presse formidable qui va donner un avantage concurrentiel aux usines de La Vallée et qui va nous permettre de générer de l'emploi industriel et des recettes dans les années à venir. À votre avis, il a fait ça sans investissement ? Il faudrait être totalement monté à l'envers en matière de gestion pour dire : « Je ne vais pas chercher de l'argent pour faire des avances, pour générer du retour demain que j'aurai en fonctionnement ».

La question que vous posez est de dire – et c'est une question intéressante, mais alors là, je peux vous dire que dans le CFU, cela vaut le coup d'en parler avec la DGFIP – c'est comment mesurons-nous à long terme un retour sur investissement dans des recettes de fonctionnement alors que nous avons financé sur la section d'investissement ? Parce qu'aujourd'hui, nous n'avons pas ce lien direct en comptabilité publique. Cela peut être une question intéressante, de dire : « Effectivement, lorsque j'aurai investi sur l'Hôtel-Dieu et que peut-être, dans une partie, ça me permettra de développer de nouveaux commerces, de revoir l'activité autour de la place, de créer des emplois, d'avoir des gens qui souhaiteront investir et acheter dans le coin », Monsieur PARRIN, vous n'aurez pas les recettes sur la section d'investissement et vous ne les aurez pas dans un retour à trois ans. Vous les aurez dans un retour à huit ans dans une section de fonctionnement.

C'est toute la difficulté de l'exercice, mais que nous faisons d'une façon sereine. Pourquoi ? Parce que les investissements qui sont faits aujourd'hui n'appauvrissent pas la Ville. Ils amènent de la valeur à la Ville. Quand nous amenons de la valeur à la Ville, nous augmentons son attractivité.

Oui, cela nous demandera de revoir un mix de population, Monsieur MINNAERT. Oui, nous serons obligés de le faire, mais un mix de population n'est pas une exclusion de population. C'est un vivre ensemble et c'est le programme. Après, nous pouvons contester les différents projets, mais nous ne sommes pas dans le cadre de la réunion de ce soir. Madame SURPLY, pareil. Nous parlerons volontiers dans les mois à venir de la stratégie financière relative à l'actif. Évidemment, c'est moi qui vous ai levé le problème et qui ai montré quelle est l'orientation vers laquelle l'État va aller.

Nous avons cela sur la table. Nous avons du travail à faire dans les années à venir parce qu'inévitablement, les recettes de l'État seront à revoir, mais mesdames, messieurs, ce soir, sur le sujet de l'ordre du jour qui est de regarder ce que fait le CFU, l'état financier de la Commune est bon et même très bon. Je suis navré que cela vous déplaie.

M. le Maire : Très bien. Merci.

Oui, d'un côté, il y a trop de dépenses. Après, il n'y en a plus assez. Après, il y en a trop.

Monsieur PARRIN, comme je l'avais dit, je vais clôturer maintenant. Je pense que Benoît FABRE a répondu à vos interrogations. Je vais maintenant clôturer le débat sur ces trois délibérations. Nous en débattons depuis maintenant près d'une heure quarante-cinq. Chaque partie a pu s'exprimer, donner son avis.

Je souhaite vraiment remercier Régis CADEGROS pour la gestion financière de ces 12 années qui a laissé la Ville dans un bon état – cela a été dit et redit – avec une capacité de désendettement inférieure à cinq ans. Je rappelle que le seuil critique, c'est 10 ans et le seuil limite, c'est 12 ans. Je rappelle que cinq ans de désendettement, c'est peu.

Madame SURPLY, tout à l'heure, vous parliez du budget familial. Généralement, quand nous achetons une maison, un bien en général, nous nous endettons généralement entre 20 et 25 ans. Je comprends que cela vous fasse souffler. Quand vous utilisez le budget familial, vous avez le droit et quand c'est les autres, cela vous fait souffler. Je peux comprendre que la vérité vous dérange, il n'y a pas de souci là-dessus, mais nous avons une capacité de désendettement grâce aussi au travail des services municipaux – cela a été dit – qui font des efforts chaque jour. Je rappelle, et Benoît FABRE l'a dit, sur le personnel, - 209 000 €.

Intervention hors micro

M. le Maire : Vous vous êtes exprimé 19 minutes, moi trois, donc je pense que j'ai le droit un peu de parler. Restez zen, Monsieur MINNAERT. Pourquoi vous êtes toujours dans la haine, dans la guerre ? Il est temps de laisser votre place à plus jeune, Monsieur MINNAERT.

Une gestion saine de la Ville de Saint-Chamond et je remercie aussi Benoît FABRE qui a pris maintenant depuis trois mois en charge les finances, une passation qui va s'arrêter dans les prochains jours avec Régis CADEGROS parce que Benoît FABRE va monter le premier budget prévisionnel qui vous sera présenté dans les prochains mois avec de l'investissement, avec un PPI qui vous sera aussi présenté. Je rassure Stéphane PARRIN, le PPI respectera le programme que nous avons présenté aux Saint-Chamonnaises et aux Saint-Chamonnais. Programme pour lequel ils nous ont élus à la tête de la Commune, les 150 mesures que nous avons proposées, un joli PPI qui vous permettra d'y voir clair sur les six à sept prochaines années.

Je comprends que je vous dérange, Monsieur MINNAERT. Ne vous ridiculisez pas, s'il vous plaît, vous l'avez assez fait comme cela. Merci, en tout cas, à toutes et à tous.

Je propose que nous passions au vote de la délibération n° 1 sur la gestion de la dette.

Y a-t-il des oppositions ? Opposition du groupe de Madame SURPLY, du groupe de Monsieur DEGRAIX.

Y a-t-il des abstentions ? Abstention du groupe de Monsieur MINNAERT. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (28 pour ; 8 contre : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA ; 3 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Sur la délibération n° 3 et Régis CADEGROS mettra la 2 au vote juste après, le budget principal et les affectations du résultat 2025 sur l'exercice 2027, y a-t-il des oppositions ? Opposition du groupe de Madame SURPLY et de Monsieur MINNAERT. Y a-t-il des abstentions ? Abstention du groupe de Monsieur DEGRAIX. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (28 pour ; 4 contre : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA ; 7 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Je vais laisser la place à Régis CADEGROS pour voter le CFU et puis derrière, il pourra enchaîner avec la délibération n° 4 avec Benoît FABRE.

M. CADEGROS : Je mets aux voix la délibération n° 2 qui concerne le Compte financier unique. J'attends que Monsieur le Maire soit sorti de la salle, comme c'est la législation qui nous l'impose.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Toute l'opposition vote contre. Madame CHAMPALLE aussi ?

Intervention hors micro

M. CADEGROS : Nous votons le Compte financier unique, la deuxième délibération.

Intervention hors micro

M. CADEGROS : Sur la 3, vous vous abstenez ? D'accord, nous pouvons le noter, c'est bon.

Pour le Compte financier unique, maintenant, c'est la délibération n° 2, est-ce qu'il y a des oppositions ? Toute l'opposition s'oppose. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (27 pour ; 11 contre : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO ; 1 sans participation : M. Axel DUGUA).

M. CADEGROS : Je vous propose de continuer ce Conseil municipal et de passer à la délibération n° 4 qui concerne la taxe locale sur la publicité extérieure. Je laisse la parole à Benoît FABRE de nouveau.

**DL20260107. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE – MODALITÉS
D'APPLICATION ET DE TARIFICATION**

M. FABRE : Cette délibération va être simple, elle concerne la taxe sur les enseignes. La proposition qui vous est faite est de ne pas changer le taux, qui est appliqué maintenant sur la Commune depuis de très nombreuses années et dont l'enjeu dans les comptes est à hauteur de 20 000 €. C'est tout ce que nous avons à dire.

M. le Maire : Très bien. Merci à Benoît FABRE.

Madame SURPLY. Non, Madame CHAMPALLE avant vous.

Mme CHAMPALLE : Cette mesure obligatoire mise en place en 2010 sous la municipalité de Philippe KIZIRIAN avait été appliquée dans la transparence en respectant les textes en vigueur. À votre arrivée, aux responsabilités, vous avez instauré des tarifs comportant certaines réductions du montant de la taxe nationale. Or, jamais, nous n'avons eu une vision d'ensemble des bénéficiaires de ces différentes réductions. Nous déplorons le flou qui entoure le montant des taxes ou des subventions sans présentation claire ni de communication précise des critères retenus.

Nous nous inscrivons dans la continuité des remarques formulées par nos collègues de la gauche écologiste lors du précédent mandat qui avaient notamment rappelé l'obligation d'éteindre les publicités extérieures entre 1h et 6h du matin.

Si la très grande majorité des commerces respectent cette réglementation, certaines enseignes demeurent encore allumées toute la nuit. Nous pouvons légitimement nous interroger sur les raisons de cette situation, malgré les nombreux rappels qui ont été effectués à ce sujet. Faute de disposer de l'ensemble de ces éléments, nous nous abstenons.

M. le Maire : Merci, Madame CHAMPALLE, pour cette explication de vote.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Là, nous votons les tarifs pour la taxe locale sur la publicité extérieure. Vous avez dit que c'était le même tarif que l'année dernière. Une question simple, réponse simple : pourquoi nous ne les baissions pas ?

M. FABRE : Parce que quand je les remonterai, vous ne serez pas d'accord. Aucun intérêt aujourd'hui à baisser ces taxes. Les gens disent que cela a été mis en place en disant : « Il faut limiter la pollution visuelle ». D'ailleurs, c'est l'intervention qui vient d'être faite avant, en disant : « J'ai de la pollution visuelle la nuit ».

L'intérêt de la taxe est de limiter – c'est pour cela qu'elle a été faite à l'époque – limiter ce que nous appelons la pollution visuelle. Aujourd'hui, la baisser sera envoyer le signal qui est de dire : « Repartez, allez-y, mettez-en partout » et l'augmenter serait aussi envoyer aujourd'hui un signal qui est de dire : « On a une politique où, petit à petit, vis-à-vis du monde économique, on va monter les impôts ». Nous avons pris une décision politique qui est de dire : « Stabilité sur les impôts ». Nous le faisons pour toutes les catégories de gens qui payent l'impôt, mais nous ne faisons pas d'encouragement à dire aux gens : « C'est reparti comme en 40 ». Vous nous aviez d'ailleurs dit, Madame SURPLY, un jour : « C'est la fête du slip ». Nous n'allons pas dire sur les

enseignes : « On repart en marche arrière, on baisse les impôts et allez-y, mettez-en partout ». Non, donc nous restons dans cette politique-là.

Après, en ce qui concerne les enseignes allumées la nuit, ce n'est pas le cadre de la délibération. Nous prenons note, mais ce n'est pas ce cadre-là. Nous sommes bien sur les tarifs à voter. La proposition est qu'il ne change pas.

M. le Maire : Merci à Benoît FABRE.

Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Abstention du groupe de Monsieur DEGRAIX et de Monsieur MINNAERT. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (32 pour ; 7 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Je propose que nous passions à la délibération n° 5. En l'absence d'Andonella FLECHET, c'est Régis CADEGROS qui va nous présenter le tableau des effectifs.

DL20260108. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. CADEGROS : Effectivement, il s'agit d'une délibération classique qui porte sur la modification du tableau des effectifs avec, d'une part, une création de postes : un poste de professeur de violon alto – il y a une délibération qui va suivre – à raison de trois heures par semaine au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe.

Il y a deux transformations de postes :

- un professeur de piano jazz et accordéon affecté à un assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe au lieu de la 1^{ère} classe ;
- une auxiliaire de puériculture affectée à un agent de classe normale au lieu d'une classe supérieure.

De plus, en raison des avancements de grade 2026 et des promotions internes 2026, nous devons modifier le tableau des effectifs tel qu'il est présenté. Il vous est demandé d'approuver ces modifications.

M. le Maire : Merci à Régis CADEGROS.

Madame CHAMPALLE.

Mme CHAMPALLE : Nous aimerions obtenir des explications concernant l'un des trois tableaux qui nous sont présentés au sujet des modifications des effectifs. Nous constatons qu'à chaque fois qu'un cadre d'emploi est supprimé, un autre est créé dans un intitulé différent. Par exemple, la suppression d'un poste de technicien entraîne la création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe.

En revanche, concernant les promotions internes 2026, nous observons que sept postes, dont le cadre d'emploi est agent de maîtrise, sont supprimés, puis recréés avec le grade d'agent de

maîtrise sans que soit précisé leur grade respectif. Pouvons-nous avoir une explication sur cette opération ? Merci.

M. le Maire : Madame CHAMPALLE, juste pour vous répondre, c'est les avancements de grade qui sont décidés chaque année en CAP. Ils perdent leur ancien grade et ils prennent un grade supplémentaire. C'est pour cela qu'ils sont à la fois dans les suppressions, leur grade précédent, et dans le grade supérieur, ils sont dans les ajouts. 44 agents ont pris un grade.

Madame LARCA.

Mme LARCA : Je voulais revenir sur le premier tableau où nous parlons d'une création de postes.

Dans ce contexte actuel, alors que plusieurs affaires dramatiques ont révélé des défaillances systémiques dans les structures accueillant des mineurs, il nous paraît indispensable d'être pleinement rassuré sur les contrôles effectués avant toute embauche. Il est inutile de rappeler ici le cas de cet élu régional et professeur de guitare au conservatoire qui est actuellement jugé pour agression sur deux mineurs de moins de 15 ans. Il a notamment reconnu les faits, c'est pour cela que je me permets d'en parler. Vous pouvez vérifier cela sur le Dauphiné si besoin. Nous souhaiterions donc savoir quelles sont les procédures de recrutement.

Pour nous, cette question est simple et c'est notre devoir de vigilance qui nous permet de poser cette délibération.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame LARCA.

Peut-être sur la procédure de recrutement, nous vous dirons un mot à la fin. Vous avez déposé un vœu et nous le traiterons. Après, ne faisons pas de généralité non plus et surtout ne faisons pas de ces drames absolus des arguments politiques parce que c'est assez sale.

Pour répondre sur le poste de violon alto, c'est un recrutement qui est effectué sur un besoin du conservatoire et ce poste correspond à trois heures hebdomadaires et bien évidemment, la rémunération est fixée sur le grade de l'agent, donc le recrutement du professeur alto, trois heures hebdomadaires au conservatoire parce qu'il y a besoin d'un professeur de violon alto.

Madame CHAMPALLE.

Mme CHAMPALLE : Ma question ne portait pas sur le tableau des avancements de grade, mais sur celui des promotions internes. Vous supprimez sept postes d'agents de maîtrise et vous en créez sept, mais nous ne savons pas à quoi ils sont destinés, si c'est un ATSEM, un adjoint technique, tout cela. Ce n'est pas précisé sur le dernier tableau.

M. le Maire : C'est ce que je vous expliquais, mais je vais laisser le Directeur général des services expliquer. Il le fera peut-être mieux que moi. Monsieur MONTES.

M. MONTES : Nous sommes à l'équilibre, donc nous avons bien créé sept postes d'agents de maîtrise et les différents grades qui sont mentionnés ouvrent droit à la promotion. Ces sept agents qui ont eu leur promotion, qui sont ATSEM, adjoint technique, adjoint technique principale de 2^{ème} classe et 1^{ère} classe sont passés agents de maîtrise. Nous supprimons ces sept postes-là et nous créons sept postes d'agents de maîtrise dans le cadre des promotions.

M. le Maire : Est-ce que c'est plus clair que ce que j'ai expliqué ? C'est bon ? Très bien. Je vous remercie.

Je vous propose que nous passions au vote sur cette délibération n° 5. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Abstention de toute l'opposition. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Je vous propose que nous passions à la délibération n° 6 et la parole est à nouveau à Régis CADEGROS.

DL20260109. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) DE PIANO JAZZ ET D'ACCORDÉON PAR VOIE CONTRACTUELLE

M. CADEGROS : Il s'agit de recruter un professeur de piano jazz et accordéon au grade d'assistant d'enseignement artistique principale de 2^{ème} classe à temps non complet, cinq heures par semaine.

En prévision de recrutement, la collectivité se réserve le droit de recruter un agent par voie contractuelle, en application de la loi.

L'agent, une fois recruté, est engagé pour une période de trois ans renouvelable une fois et à l'issue de cette durée, le contrat peut être reconduit pour une durée indéterminée.

Ce professeur de piano jazz et accordéon sera chargé de diverses missions qui sont énumérées sur le dossier de séance et le niveau de rémunération du poste sera fixé par référence au grade d'assistant d'enseignement artistique principale de 2^{ème} classe dans la limite du 5^{ème} échelon complété par le régime indemnitaire en vigueur.

M. le Maire : Merci, Monsieur CADEGROS.

Madame LARCA.

Mme LARCA : Comme la délibération précédente, nous allons nous abstenir sur ce point-là pour les mêmes raisons, mêmes interrogations concernant le recrutement, les antécédents, etc.

M. le Maire : Nous vous répondrons après à la fin sur les casiers judiciaires qui sont demandés, etc. C'est une obligation dans la fonction publique. C'est dommage pour les petits qui vont faire du piano jazz et de l'accordéon. Si je comprends bien, si c'était vous aux manettes, il n'y aurait ni de piano jazz ni d'accordéon au conservatoire.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Abstention du groupe de Madame SURPLY et de Monsieur DEGRAIX. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (31 pour ; 8 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA).

M. le Maire : Après le piano jazz et accordéon, nous allons passer au violon alto. La parole est à Régis CADEGROS.

**DL20260110. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) DE
VIOLON ALTO PAR VOIE CONTRACTUELLE**

M. CADEGROS : Nous recrutons un professeur de violon alto au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, trois heures par semaine. La même chose, en prévision de recrutement, la collectivité se réserve le droit de recruter un agent par voie contractuelle, en application de la loi.

L'agent ainsi recruté est engagé pour une période de trois ans, renouvelable une fois. À l'issue de cette durée, le contrat peut être reconduit pour une durée indéterminée.

Le professeur de violon alto sera chargé de diverses missions énumérées sur le dossier de séance aussi.

M. le Maire : Merci, Monsieur CADEGROS.

Je lance le pari que Madame LARCA va nous dire la même chose que les deux premières délibérations.

Mme LARCA : À peu près, oui, c'est exactement cela.

Bien sûr, je veux simplement dire que nous sommes d'accord pour ces embauches. Il n'y a aucun souci à ce niveau-là. Au contraire, nous sommes pour. Ce qui nous fait botter un peu en touche, c'est ce manque d'infos. Nous appelons encore une fois à la vigilance lorsque cela concerne les mineurs. Il me semble que c'est normal.

M. le Maire : Rassurez-vous, nous sommes vigilants. Ce n'est pas parce que des gens font des choses malsaines, comme vous l'avez expliqué à Lyon, qu'ils sont tous pareils. C'est comme si certains élus RN ont été condamnés pour diffamation et que tous les élus RN diffamaient quotidiennement. Il ne faut pas faire de généralité, Madame LARCA, c'est important.

Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Quatre abstentions du groupe de Monsieur DEGRAIX et de Madame SURPLY. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (31 pour ; 8 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA).

M. le Maire : Nous passons à la délibération n° 8 et au plan de formation. La parole est à Régis CADEGROS.

DL20260111. PLAN DE FORMATION 2026

M. CADEGROS : Conformément à la loi, la collectivité propose à ses agents un plan de formation qui doit répondre aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan est institué pour une durée de trois ans, actualisé chaque année. Il a été validé par le Comité social territorial du 22 juin et comprend :

- l'ingénierie de formation ;
- le bilan de formation de 2025 ;
- les besoins de formation individuelle et collective pour 2026.

Ce plan pourra faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents au cours de la période.

Nous vous demandons d'approuver ce plan de formation tel qu'il a été validé, comme je vous l'ai dit, par le Comité social et territorial de la Commune.

M. le Maire : Merci, Régis CADEGROS.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Non, je ne peux pas vous laisser comparer la diffamation qui est une infraction de la loi de la presse à la pédocriminalité. Vous voyez, là, ce que vous venez de faire, ce que vous venez de comparer, c'est quand même très grave. Vous le prenez avec légèreté, ce qui m'inquiète un peu.

Je vais rebondir sur ce que vous avez dit tout à l'heure. Nous partons d'un postulat de soupçon positif. Vous n'avez pas écouté quand Madame LARCA vous l'a dit, mais nous partons du principe que vous faites bien les choses. Elle a posé des questions auxquelles vous n'avez pas répondu, à savoir quel était le procédé de recrutement concernant des professeurs en conservatoire. J'espère que vous n'allez pas déposer plainte pour harcèlement, mais nous voudrions vraiment des réponses. C'est une question technique, question simple, réponse simple. C'est tout.

M. le Maire : « Soupçon positif », c'est antinomique, Madame SURPLY, vos propos. J'aurais tout entendu dans ce Conseil municipal, c'est aberrant, je trouve.

Comme je l'ai dit à Madame LARCA, vous avez déposé un vœu et vous avez bien fait de le déposer. Nous aurons l'occasion d'y revenir en fin de Conseil municipal. Je rappelle que le conservatoire a aussi lancé, en tout cas à la rentrée, une charte éthique. Petit à petit, step by step, nous faisons tout pour protéger les élèves, mais je parle, Madame SURPLY, de ne pas faire de généralité. C'est ce qui est important. Il n'y a pas de soupçon positif. Le soupçon est toujours négatif, sinon c'est antinomique, Madame SURPLY.

Sur le plan de formation 2026, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Abstention du groupe de Monsieur MINNAERT et du groupe de Madame SURPLY. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (32 pour ; 7 abstentions : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Puis, nous allons passer à un volet santé en parlant de la Ville ambassadrice du don d'organes et la parole est à Régis CADEGROS.

DL20260112. SAINT-CHAMOND « VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES »

M. CADEGROS : En effet, la Ville de Saint-Chamond a souhaité s'engager et signer la charte « Ville ambassadrice du don d'organes » avec l'association pour le don d'organes et de tissus de la Loire qui est un membre local du collectif national Greffes+. Pourquoi ? Parce que la loi française prévoit que nous soyons tous donneurs sauf si nous avons exprimé notre refus de notre vivant. Il faut savoir qu'il y a 74 % des Français qui y sont favorables.

Cependant, lorsqu'un décès arrive, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt de réaliser un don d'organes. Si le défunt est porteur d'une carte, il n'y a pas de problème, mais souvent, il n'y a pas de carte et la famille ne connaît pas la volonté du défunt. Dans le doute, les proches préfèrent apporter une opposition et le prélèvement, malheureusement, ne peut pas avoir lieu.

C'est pourquoi nous voulons adhérer à ce dispositif et devenir « Ville ambassadrice du don d'organes » pour sensibiliser les personnes à accepter de leur vivant un prélèvement d'organes.

Je rappelle que le don d'organes est un magnifique geste de fraternité et nous voulons participer à ce mouvement solidaire permettant de sauver des milliers de vies.

En devenant « Ville ambassadrice du don d'organes », la Commune de Saint-Chamond s'engage à plusieurs actions :

- installer sur une de nos principales entrées de ville un panneau comprenant un ruban vert avec la mention « Ville ambassadrice du don d'organes » et en le tenant toujours visible ;
- organiser une manifestation chaque 22 juin, journée nationale du don d'organes et de reconnaissance des donneurs ;
- planter un arbre de vie qui sera un lieu de recueil et de remerciement aux donneurs et aux proches ;
- diffuser, via les outils de communication de la collectivité, des informations rappelant l'importance de parler du don d'organes à ses proches ;
- favoriser les interventions d'associations et de coordination hospitalière dans les écoles, lycées, collèges, entreprises afin de diffuser ce message sur l'importance du don d'organes.

Je vous rappelle qu'il y a chaque jour deux à trois personnes qui meurent en France faute de donneurs alors que la médecine a fait d'énormes progrès et je trouve que c'est bien regrettable.

Je vous rappelle qu'au 1^{er} janvier 2026, il y avait 11 642 malades qui étaient en attente de greffe et il y en a 966 qui sont décédés en 2025.

Je vous rappelle que les premières transplantations datent des années 60-70 avec au départ les transplantations rénales où nous faisons d'énormes traitements antirejet. C'étaient des patients qui avaient 30 à 40 cachets par jour et souvent, malheureusement, le greffon a été rejeté par un mécanisme d'immunologie. Maintenant, nous avons fait d'énormes progrès, ce qui fait que les greffes sont beaucoup mieux acceptées et beaucoup mieux tolérées et nous avons d'excellents résultats. Nous arrivons à près de 70-75 % de résultats.

Vu le progrès médical qu'il y a eu, vu que nous faisons des greffes, non seulement du rein, mais aussi du cœur, au niveau du foie, du pancréas et aussi de la cornée, nous vous proposons de réaliser cette action parce que nous trouvons qu'il est dommage, faute de donneurs, que nous n'ayons pas plus de résultats et que nous ne puissions pas plus sauver de vies.

M. le Maire : Merci à Régis CADEGROS pour cette présentation.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je regrette que votre majorité fonctionne un peu au jour le jour, sans aucune anticipation de l'avenir. Vous nous demandez de voter une charte que vous avez signée hier, ce

qui est très bien, mais vous auriez pu prévoir cela avant surtout que la date n'est pas nouvelle et nous la connaissons depuis longtemps. C'est une journée nationale, le 22 juin. Nous comprenons que vous avez fait le 22 juin, mais nous aurions pu la voter au Conseil municipal précédent.

Au-delà de cette remarque, sur le calendrier, nous apprécions l'initiative. En effet, 900 personnes en attente de greffe meurent chaque année par manque de dons. Il y a urgence à informer la population de cette problématique et la préparer aux dons d'organes. Ce geste contribue à sauver la vie. Des moments dramatiques ouvrent, malgré tout, la possibilité de faire vivre d'autres personnes quand nous faisons des dons d'organes.

Notre groupe était présent à la signature de la charte. Nous approuvons l'engagement de la Commune dans cette démarche nationale et nous voterons pour cette délibération.

M. le Maire : Heureusement que vous vous êtes rattrapé sur la fin.

Madame LARCA.

Mme LARCA : Nous allons aussi approuver cette démarche, mais juste une petite question, pourquoi le voter maintenant alors que tout s'est passé déjà hier ? Le bon sens aurait voulu que nous fassions les choses dans l'ordre. Qu'est-ce qui se passe si aujourd'hui, nous décidons de voter non ? Ou la majorité vote non ?

M. le Maire : Je n'ose pas espérer que la majorité vote non vis-à-vis des 12 000 personnes qui, aujourd'hui, sont en attente d'un organe. Peu de personnes, certainement, se rendent compte de ce que c'est d'attendre un organe, des gens qui sont accrochés à leurs téléphones, nuit et jour, en attendant un coup de fil de l'hôpital pour leur dire qu'ils peuvent venir en urgence et – comme l'a dit Régis CADEGROS – qu'un greffon va arriver. Je pense que personne, en tout cas aujourd'hui, ne peut remettre en cause cela.

D'ailleurs, j'entends vos interrogations, mais elles m'apportent un tout petit peu de déception parce qu'en effet, nous avons rencontré le Docteur LEFEBVRE récemment, le docteur qui gère le don du sang à Saint-Chamond, c'est comme cela d'ailleurs que je l'ai connu, qui m'avait présenté en octobre 2025, justement, l'association du don d'organes. Vous comprenez bien qu'en octobre 2025, je lui avais dit de voir avec la prochaine équipe municipale. Je ne voulais pas prendre des engagements pour mon successeur ou l'équipe qui succéderait à celle que je dirigeais jusqu'à présent. Les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais ont décidé de nous laisser à la tête de cette municipalité. Nous avons revu le docteur LEFEBVRE fin mai, et nous avons voulu – je le dis clairement – profiter de la date du 22 juin, qui est la journée nationale du don d'organes. Nous trouvions que c'était une belle image, finalement, donnée, parce qu'au-delà de la politique politicienne que vous faites, le groupe de Madame SURPLY, par vous, Madame LARCA, là-dessus, et Monsieur MINNAERT, nous avons pensé surtout aux gens qui avaient besoin de ces dons.

D'ailleurs, je remercie Monsieur MINNAERT et Madame CHAMPALLE de leur présence hier soir. C'est important, je pense, que sur des causes de santé publique comme celle-ci, nous puissions mettre nos étiquettes, nos idées au vestiaire et surtout nous rassembler derrière pour les gens malades.

Monsieur LEFEBVRE, qui fait cela bénévolement, accompagné de toute une équipe, nous l'avons vu hier soir, il nous en a parlé. Il nous a parlé des gens qu'il croise au quotidien. Nous nous sommes dit : « Oui, c'est un bon moment, le 22 ».

Quand vous dites : « Vous faites cela du jour au lendemain », non, derrière, nous avons travaillé. D'ailleurs, ils seront présents le 17 octobre au salon Demain Autrement, qui est la journée mondiale du don d'organes. Cela n'a pas été fait exprès, nous n'allons pas nous le cacher. Nous allons planter un arbre et puis nous allons mener des actions tout au long de l'année. Chaque année, le 22 juin, nous ferons une manifestation pour le don d'organe. Ils sont présents régulièrement sur les marchés.

D'ailleurs, je balance une bouteille à la mer. Tous les élus qui sont autour de ce Conseil municipal, qui souhaitent obtenir la carte qu'ils pourraient laisser dans leur portefeuille en cas de décès de donneurs d'organes, n'hésitez pas à vous adresser à Frédéric LOPEZ par un petit mail et nous vous fournirons une carte de donneur d'organes parce que je rappelle que la loi a évolué par rapport à ce qui se faisait il y a 20 ans. Aujourd'hui, c'est obligatoire normalement de donner ses organes, mais hier soir, si vous aviez été présent, le docteur LEFEBVRE l'expliquait bien, je trouvais. Derrière, quand vous décédez parfois d'un accident, vous n'en parlez pas forcément au repas de famille à chaque fois en disant : « S'il m'arrive quelque chose, mes organes pourront être donnés ». Non, nous n'en parlons pas forcément. Derrière, quand nous demandons à la famille, quand la personne est décédée, quand vous êtes dans le deuil, la première chose que vous dites, ce n'est pas : « Oui, vous pouvez lui prendre ses organes, il n'y a pas de souci ».

C'est pour cela que cette carte est importante. C'est important d'en parler autour de vous. Parlez-en à vos familles, à vos amis, pas à tous les repas de famille, il n'y a pas de souci là-dessus, mais au moins une fois pour qu'ils soient au courant. Surtout, je le dis, n'hésitez pas si vous souhaitez obtenir votre carte de donneur d'organes. C'est avec grand plaisir que nous vous la remettrons avec l'association France ADOT.

C'est vraiment une belle cause et nous sommes très heureux hier d'avoir présigné la convention. Bien évidemment, si ce soir, vous nous faites la grâce d'accepter cette délibération, nous validerons les signatures qui ont été faites hier.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je n'apprécie pas du tout la question politique derrière. Je dis simplement que vous n'avez pas devancé cette cause. Maintenant, ce qui me semble important, c'est que, par exemple, si cela avait été devancé, que nous avions voté aujourd'hui la délibération, même avant, il y aurait certainement eu plus de monde au moment de la signature. Cela aurait eu son importance.

Après, pour moi, ce qui est important, c'est que vous avez signé à la fin. L'important est que vous avez signé. Nous sommes tous ici, certainement, dans notre entourage, confrontés à ces problèmes de dons d'organes donc, c'est très important. Si lors du Conseil municipal, avant, nous avions pu en parler, je pense qu'il y aurait eu certainement plus de personnes le 22.

Maintenant, ce n'est pas le plus important. Le plus important, c'est la signature, c'est ce que vous allez faire après. Je vous fais confiance parce que je pense que vous étiez sincère hier dans votre intervention, dans ce que vous avez dit avec le médecin. Il a remercié aussi la Mairie pour cette signature. C'est le plus important maintenant, mais je comptais quand même dire quelque chose. Nous aurions pu avoir plus de monde et être plus respectueux aussi d'un Conseil municipal du moment où nous présentons une délibération. Il n'est pas normal qu'on nous présente au Conseil municipal des délibérations d'événements qui ont déjà eu lieu.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur MINNAERT. Rassurez-vous, je suis toujours sincère et pas seulement hier soir.

Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Je vous remercie du fond du cœur pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je vous propose que nous passions à la délibération n° 10. La parole est à Flo BERSOT-DERMETROSSIAN.

DL20260113. TARIFICATION DÉROGATOIRE DE LA SALLE POLYVALENTE ESPACE PABLO NERUDA

Mme BERSOT-DERMETROSSIAN : Bonsoir à tous.

La délibération n° 10 concerne la tarification dérogatoire de la salle polyvalente de l'espace Pablo Neruda.

Suite au départ en retraite d'un agent, nous avons adapté les modalités de location de la salle de Pablo Neruda. Pour garantir, bien sûr, la qualité du service, il y avait neuf usagers qui avaient déjà réservé selon les anciennes conditions. Nous avons proposé à ces usagers de s'adapter. Ils ne l'ont pas souhaité. Du coup, afin de respecter nos engagements, nous proposons de conserver la tarification antérieure, sachant que cette délibération régularise une promesse qui a déjà été faite, c'est une question de sécurité juridique. C'est indispensable afin de rentrer correctement dans les règles.

Il est donc proposé d'approuver le maintien de la location pour les demandes qui sont arrivées avant le 28 avril 2026 avec une tarification qui était celle antérieure.

M. le Maire : Merci à Flo BERSOT pour cette présentation.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : La gauche et les écologistes ont voté contre la tarification que vous aviez imposée lors du dernier Conseil municipal. L'extrême droite et vos anciens amis de droite, quant à eux, se sont abstenus. Vous nous demandez aujourd'hui de revoter, car les modalités que vous nous avez proposées pénalisent les personnes ayant déjà effectué une réservation. En effet, celles-ci avaient procédé à leur location avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles.

Par cette délibération, vous reconnaissez vous-même que votre nouvelle tarification va pénaliser les usagers en leur imposant une location sur deux jours pour l'avenir. Vous démontrez également à travers cette délibération votre impréparation et votre manque d'anticipation. Pourtant, durant toute la campagne électorale, vous affirmiez être les seuls capables de gérer la Commune et d'assumer une continuité sans difficulté une fois aux responsabilités.

Nous voterons cette mesure exceptionnelle, puisqu'elle corrige directement les effets de votre propre système de tarification. Elle remet d'ailleurs déjà en cause le principe même de la réforme que vous aviez mise en place.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur MINNAERT.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non ? C'est bon ?

Juste peut-être en 20 secondes, Monsieur MINNAERT, nous tenons notre parole. Neuf usagers avaient réservé avec l'ancienne règle. Nous maintenons aux tarifs annoncés. Pour nous, c'est de la justice et de la bienveillance. Dans ce monde de brutes, parfois, la bienveillance ne fait pas de mal.

Je remercie d'ailleurs la personne qui est partie à la retraite et qui a fait un travail formidable pendant de nombreuses années pour la Ville de Saint-Chamond, qui a entretenu Pablo Neruda de main de maître. Merci à elle. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Quatre abstentions du groupe de Madame SURPLY. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA).

M. le Maire : Je propose que nous enchaînions avec la délibération n° 11 et une subvention exceptionnelle pour Saint-Chamond Foot. La parole est à Bruno CHANGEAT.

DL20260114. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « SAINT-CHAMOND FOOT »

M. CHANGEAT : Merci, Monsieur le Maire.

Là, je vais vous présenter la première délibération concernant une subvention exceptionnelle de Saint-Chamond Foot puis deux suivantes qui sont des subventions attribuées pour des manifestations organisées dans le cadre de manifestations parce que nous avons la chance d'avoir des associations dynamiques à Saint-Chamond qui animent et font parler de notre ville pour organiser de belles manifestations populaires.

La première délibération, en effet, s'agit du tournoi Mille-Pattes qui a accueilli 96 équipes en catégorie U6, U7, U8 le 6 juin 2026, soit entre 670 et 700 jeunes joueurs, ainsi que leurs familles. Nous avons entre 1 500 et 2 000 personnes qui étaient présentes sur le complexe Vincendon et qui sont passées toute la journée.

Le complexe, en revanche, n'est pas équipé en nombre de toilettes suffisantes pour un tel public, puisqu'il y avait vraiment beaucoup de monde ce jour-là et la location de dix toilettes mobiles s'est avérée donc indispensable. Le club a donc sollicité la Ville pour une participation financière de 1 170 € qui correspond à la location de dix toilettes mobiles pour le tournoi Mille-Pattes du 6 juin.

Nous avons 90 bénévoles aussi, à souligner, qui ont participé à l'organisation sur l'ensemble de la journée. Cette manifestation a accueilli un public familial composé de nombreux enfants. L'octroi de cette subvention par la Commune permet d'affirmer sa volonté d'encourager l'initiative en matière de sport et de favoriser le développement sportif.

Il vous est donc proposé d'approuver l'octroi de cette subvention.

M. le Maire : Merci à Bruno CHANGEAT.

Madame CHAMPALLE.

Mme CHAMPALLE : Les trois délibérations relatives à des subventions exceptionnelles que vous nous présentez aujourd'hui constituent, une nouvelle fois, des attributions réalisées sans aucun critère clairement établi. Nous ne disposons d'aucune présentation expliquant pourquoi telle association perçoit telle subvention plutôt qu'une autre. Vous ne répondez parfois qu'à une partie des demandes formulées par les associations sans justification précise des montants accordés.

Nous voterons néanmoins en faveur de ces délibérations, notamment parce qu'elles concernent trois associations sportives à qui vous avez choisi d'attribuer l'intégralité des montants demandés.

M. le Maire : Très bien. Merci.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Nous revoilà repartis sur les critères, les associations et les subventions. Je vais repartir du dernier Conseil municipal où nous avons parlé des critères et que nous avons voté l'enveloppe budgétaire totale aux associations. Au bout de deux heures, 51 minutes et 36 secondes, Monsieur CHANGEAT nous dit, concernant Saint-Chamond Foot – parce que je vais parler de cette délibération-là pour cette subvention exceptionnelle – je cite : « Nous conservons bien les 82 000 €, 41 000 € de subvention de fonctionnement sur l'année, c'est-à-dire les charges qu'ils peuvent avoir. Ils ont des salariés aussi et actions spécifiques qui sont lors d'organisations d'événements, notamment. Ils ont un gros événement au mois de juin qui est le Mille-Pattes. Je vous encourage à venir ». Fin de la citation. Alors, je suis venue. D'ailleurs, c'était incroyable. Bravo. J'ai même servi une saucisse frite au président Tom que je salue. Un événement, effectivement, que nous n'avions pas vu depuis dix ans, extraordinaire, mais je ne comprends pas votre logique.

D'abord, premièrement, nous vous avons demandé, Monsieur CHANGEAT, lors du dernier Conseil municipal, les critères, si vous pouviez nous les transférer, parce que vous nous avez parlé de cohérence budgétaire. Vous nous avez dit qu'il y a des subventions exceptionnelles déjà votées dans l'enveloppe de toutes les subventions. Là, il y avait des colonnes. J'ai cité ce que vous avez dit. Je vous pose une question encore simple, parce que ce soir, je pense que nous allons faire simple, puisque vous avez chaud.

Vous m'avez toujours suivi, là ? Non, je vous ai perdu. Qu'est-ce qui se passe ?

M. le Maire : Allez-y, continuez. Nous avons le droit d'échanger entre nous, ce que vous faites d'ailleurs régulièrement avec vos petits camarades.

Mme SURPLY : Je m'adresse à Monsieur CHANGEAT, sur une subvention que nous avons déjà prévue et revoilà à nouveau, non pas à Madame la sous-préfète, mais une subvention exceptionnelle. Je vous pose donc la question. Quand est-ce que vous nous transférerez les critères dont vous nous avez parlé ? Pour l'instant, nous n'avons rien. Nous n'avons que votre parole. C'est quand même très léger. Quel message vous envoyez aux autres associations de subventions exceptionnelles déjà comptabilisées, visiblement, mais nous revenons dessus ?

Je ne mets pas en cause que vous allez vouloir encore faire des histoires. Pas Monsieur CHANGEAT, nous arrivons bien à échanger, mais : « Je ne mets pas en cause l'événement, je ne mets pas en cause le succès, la réussite », vous allez voir que nous y sommes allés. Finalement, nous allons quand même nous faire engueuler par la majorité municipale. Vous ne pouvez pas arriver comme cela, à tous les conseils municipaux, à faire voter des subventions exceptionnelles. Question simple, réponse simple.

M. le Maire : Très bien. Bruno CHANGEAT va vous répondre.

Pourquoi vous votez une subvention exceptionnelle à un événement qui n'avait pas eu lieu depuis dix ans et qui a été un succès ? Cela pourrait être peut-être au bac de philo l'année prochaine. J'ai l'impression que la réponse est dans la question.

Monsieur BOUGHZALA.

M. BOUGHZALA : C'est juste pour signaler que je ne prendrai pas part au vote.

M. le Maire : OK. Monsieur BOUGHZALA ne prendra pas part au vote. Je vous remercie.

Monsieur CHANGEAT.

M. CHANGEAT : Nous avons eu des explications au niveau de nos demandes de subvention. Les subventions exceptionnelles ne sont pas prévues. Vous dites qu'elles sont prévues. Non, nous avons une enveloppe, un budget sur l'année que nous pouvons attribuer. Nous pouvons attribuer et soutenir des associations dans le cadre d'une manifestation ou d'un besoin exceptionnel qui n'est pas forcément prévu.

Là, notamment, vous me parlez de Saint-Chamond Foot, ces problématiques de toilettes. J'en reviens quand même sur du concret et sur la délibération, ce sont les problèmes de toilettes, d'accessibilité, de nombre de public. Nous pouvons nous dire que nous sommes quand même une association qui organise. Nous sommes contents quand même d'accueillir un public nombreux, sauf qu'il faut pouvoir satisfaire ce public-là et notamment, il faut des toilettes.

Là, nous avons en effet une carence sur notre complexe Vincendon. Nous avons un souci de toilettes qui sont fermées au niveau des gradins et qui sont très dégradées, que nous avons dû fermer et du coup, nous avons besoin de toilettes. C'est sur ce besoin que nous proposons d'octroyer une subvention, pour vous dire aussi que sur cet équipement, le complexe Vincendon, nous avons prévu – et c'est dans notre projet de mandat – de rénover, réhabiliter les vestiaires et de refaire des toilettes qui soient décentes et qui soient utilisées par le plus grand nombre, puisque ce complexe Vincendon est très utilisé et c'est vrai que nous avons ce manque de toilettes. Ce jour-là, il y a 2 000 personnes. En effet, il y avait un besoin exceptionnel de l'association pour une dizaine de toilettes mobiles.

Pour répondre à Madame CHAMPALLE, une subvention exceptionnelle peut être demandée par n'importe quelle association, mais il faut qu'elle ait un besoin sur une organisation. La Ville, nous voulons soutenir les associations qui sont actives sur notre territoire, qui organisent des choses, qui puissent créer du lien social. Là, les trois que je vais vous présenter sont des grosses manifestations qui valorisent notre territoire aussi. Nous verrons tout à l'heure. Nous allons parler de la gym. Nous avons de nombreuses familles qui venaient de départements de toute la France et que nous avons logées, qui ont consommé dans des restaurants alentour, etc. Ces subventions exceptionnelles sont des besoins particuliers sur des organisations très particulières et qui font vivre notre ville et que nous voulons valoriser au niveau de la majorité municipale.

M. le Maire : Merci à Bruno CHANGEAT pour ces réponses.

Madame CHAMPALLE.

Mme CHAMPALLE : Si vous nous dites qu'un des critères, c'est justement une organisation, une manifestation qui valorise la Ville, cela nous va. Pour nous, c'est un critère. Ce que nous nous

demandons, c'est que des fois, vous nous dites que vous avez une enveloppe contrainte. Il y a des fois, vous allez donner la subvention demandée et des fois, vous allez donner moins. Quand nous vous parlons de critères, c'est sur cela, notre base.

Je vous prends un exemple, l'autre fois, il y avait la sous-commission enfance jeunesse, où nous devons délibérer – je déborde un petit peu, mais c'est toujours cette demande de critères que je vous demande – nous devons délibérer sur l'engagement des jeunes, leur donner deux subventions. Là aussi, c'est à enveloppe contrainte, un budget. Là, nous avons deux demandes, deux dossiers. Nous avons accepté la subvention demandée, mais si, dans la commission qui sera en octobre, à l'automne, nous avons trois demandes de dossiers, nous savons que nous ne pourrons pas leur accorder le montant maximum s'ils le demandent parce que l'enveloppe sera atteinte.

C'est pour cela que nous parlons de critères. Quand nous devons dire que nous donnons, nous ne donnons pas, sur quelle base. Si vous dites qu'un des critères, c'est pour le sport, le rayonnement, en gros, que cela peut donner sur la Ville. Pour nous, c'est un critère. Vous répondez à une partie de ma question. Il n'y a pas de souci.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame CHAMPALLE.

Madame SURPLY.

Intervention hors micro

Mme SURPLY : Si je vous écoute bien, Monsieur CHANGEAT, d'abord, j'ai échangé avec les anciens, il y avait moins de monde qu'il y a dix ans. Vous avez maintenu la subvention à cause du Mille-Pattes. Vous l'avez dit au dernier Conseil municipal. Ma question est que des toilettes qui dysfonctionnent, vous le savez. Ce n'était pas il y a si longtemps que nous avons voté l'enveloppe. Il y avait moins de monde. Les toilettes dysfonctionnent depuis longtemps. Je vous repose la question. Le problème est quels messages vous envoyez aux autres associations qui se crèvent à faire un budget ? Pardon. Cela veut dire que toutes les associations, si elles ont mal calculé leur budget, elles peuvent revenir. L'enveloppe est un peu flex parce qu'au dernier Conseil municipal, nous étions déjà à 41 000 € plus 82 000 €.

M. le Maire : Non, c'est 41 000 € plus 41 000 €. Vous avez du mal avec les chiffres.

Mme SURPLY : 41 000 € plus 41 000 € plus le salarié mis à disposition ou sans ?

M. le Maire : Sans le salarié mis à disposition, mais ce n'est pas 41 000 € plus 82 000 €. Le salarié ne coûte pas 41 000 €.

Mme SURPLY : Je l'espère.

M. le Maire : Vous le votez, vous devez le savoir.

Mme SURPLY : Dans les subventions que nous avons votées la dernière fois, il y avait Mille-Pattes dedans. Oui ou non ? C'est ce que vous avez dit au dernier Conseil.

M. le Maire : Attendez, c'est bon. Nous allons vous répondre, Madame SURPLY.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je rappelle, ce n'est qu'un élu, il a l'expression, elle est unique pour lui dans le Conseil. Il n'y a pas d'expression de groupe. Nous pouvons nous exprimer au nom du groupe, mais chaque élu s'exprime en tant qu'élus.

M. le Maire : Vous ne formez pas un groupe, nous formons une équipe, par contre.

M. MINNAERT : Nous sommes un groupe et vous l'êtes aussi, d'ailleurs. Vous avez été condamné pour parce que vous n'aviez pas laissé la place.

M. le Maire : Je n'ai jamais été condamné, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : C'est votre majorité qui a été condamnée.

M. le Maire : Non, je n'ai jamais été condamné. Vous avez menti à l'instant.

M. MINNAERT : C'est votre majorité qui a été condamnée.

Sur la question de pourquoi nous votons pour cette délibération, c'est qu'effectivement, dans toute association, il y a des événements exceptionnels. Non, mais il y a des choses que nous ne pouvons pas toujours prévoir. L'exceptionnel, c'est ce qui n'est pas prévisible. Par exemple, une association qui organise quelque chose et qui prend un bouillon peut demander exceptionnellement une aide, une subvention. Comme aujourd'hui, il y a une association qui avait prévu une action et elle n'avait pas prévu qu'il y avait une telle canicule qui peut avoir des dépenses qui n'étaient pas prévues.

C'est bien pour cela que nous sommes favorables. Nous ne venons pas critiquer le fait que ce soit exceptionnel. Même si c'est exceptionnel, il peut y avoir des critères. Nathalie CHAMPALLE vous a très clairement dit que l'image d'une ville est aussi un critère, mais cela ne peut pas être que cela. Il y a d'autres critères. Il y a aussi le nombre que cela apporte à la Ville. Quel est le nombre de personnes ? Il y a plein de critères, mais nous aimerions les connaître.

M. le Maire : Vous avez raison et Madame CHAMPALLE l'a très bien dit. Je ne vois pas pourquoi vous avez besoin de répéter ce qu'a dit votre collègue, Madame CHAMPALLE, juste avant, Monsieur MINNAERT. Nous avons très bien compris. Madame CHAMPALLE a été très claire. Merci à vous, Madame CHAMPALLE, d'avoir été très claire. Je pense qu'elle n'a pas besoin d'un perroquet qui répète la même chose qu'elle a dite. Bravo, Madame CHAMPALLE.

Juste sur le fait qu'il y ait moins de monde, Madame SURPLY, je suis un peu surpris parce que j'y étais il y a dix ans à l'inverse de vous. Je n'ai pas trouvé qu'il y avait moins de monde qu'il y a dix ans, Madame SURPLY, vraiment.

Monsieur CHANGEAT.

Intervention hors micro

M. le Maire : C'est à Monsieur CHANGEAT.

M. CHANGEAT : Monsieur MINNAERT, j'ai quand même répondu à la question. Après, je veux bien et nous allons d'ailleurs revoir les conventions d'objectifs. Nous allons travailler sur les critères, justement, les conventions d'objectifs sur les grosses subventions que nous donnons aux clubs dans l'année jusqu'en fin d'année. Nous allons retravailler les critères cette année.

Après, concernant encore une fois, Madame SURPLY, pour vous dire, quand je vous ai cité le Mille-Pattes, c'était un exemple d'organisation. Je vous ai donné un exemple d'organisation du club de Saint-Chamond Foot qui allait réorganiser le Mille-Pattes. Après, comme je vous l'ai expliqué, c'est une subvention exceptionnelle. Nous ne subventionnons pas directement le Mille-Pattes. Là, c'est un besoin complémentaire qui est un besoin au niveau des équipements sportifs, c'est-à-dire que nous n'avons pas pu leur fournir des toilettes décentes, c'est-à-dire que les toilettes sont fermées au complexe Vincendon. Il y avait besoin de plus de toilettes. Nous avons financé les toilettes.

Intervention hors micro

M. CHANGEAT : Attention, c'est toujours sur devis. Vous verrez que les subventions prochaines sont également sur devis.

Puis, vous parlez d'autres associations. J'aimerais bien savoir, vous me le direz, quelle autre association. Après, comme je l'ai toujours dit, toute association peut demander une subvention exceptionnelle, mais il faut qu'elle justifie pourquoi elle la demande. Il faut qu'elle présente aussi un budget équilibré sur cette manifestation, sur une organisation. Il faut qu'il y ait un budget. Nous étudions aussi le budget également pour que nous puissions avoir des bilans. Il y a certaines associations dont nous aimerions avoir les chiffres pour pouvoir attribuer des subventions, c'est-à-dire qu'il faut que nous ayons des chiffres précis des associations qui puissent nous donner des chiffres sur une organisation, c'est-à-dire les coûts, etc. Là, nous regardons et en fonction du besoin supplémentaire, nous pouvons attribuer ou non une subvention. Après, encore une fois, c'est pour des besoins spécifiques que nous attribuons une subvention exceptionnelle.

M. le Maire : Merci à Bruno CHANGEAT.

Monsieur MINNAERT, vous n'allez pas nous répéter ce qu'a dit Madame CHAMPALLE, rassurez-moi.

M. MINNAERT : Je voulais dire quelque chose parce que vous êtes très mal élevé et surtout, vous vous permettez de parler de perroquet alors que votre spécialité est de prendre systématiquement la parole à la fin de chaque délibération et que nous devons vous entendre pendant 15 ou 20 minutes et vous coupez le micro aux autres et après, vous ne nous autorisez pas la prise de parole. Je vous ferai remarquer que mon intervention n'était pas la même que celle de Madame CHAMPALLE. J'expliquais pourquoi nous étions favorables aux délibérations exceptionnelles. Nous n'étions pas sur la même délibération. Madame CHAMPALLE s'est exprimée sur les questions de critères, je me suis exprimé sur pourquoi nous étions favorables aux délibérations.

Cela prouve que déjà, vous n'écoutez pas ce que nous avons dit et surtout vous êtes très impertinent dans votre façon de vous exprimer en traitant les gens de perroquet. Est-ce que cela fait partie des termes qui sont non autorisés dans votre façon de lire le règlement intérieur ? Surtout de me couper tout de suite la parole pour ne pas me laisser la possibilité de vous répondre.

M. le Maire : Merci, Monsieur MINNAERT.

Je rappelle que votre temps de parole depuis le début du Conseil est de 29 minutes, quand j'ai parlé 9 minutes 40. Je pense que vous avez parlé un tout petit peu plus que moi quand même pendant le Conseil, mais je vous invite à être candidat tête de liste en 2032 ou 2033 et si vous gagnez les élections, vous pourrez être à ma place. Bien évidemment, je régis la police de

l'Assemblée, Monsieur MINNAERT, vous comprendrez bien que c'est donc à moi de conclure les débats.

Nous allons passer au vote, juste dire un mot quand même.

Mme SURPLY : Redescendez un peu, vous avez été élu à 4 400 électeurs sur 24 000.

J'ai une question. Nous allons retravailler les critères. Alors, je ne comprends plus, Monsieur CHANGEAT. À la dernière mandature, vous nous avez dit : « Les critères, on y pense ». Au dernier Conseil municipal, vous nous avez dit : « Les critères, ils existent, on va vous les envoyer ». Il y avait la cohérence budgétaire, je ne vais pas tout vous faire par cœur. À 2h51 et 36 secondes.

Vous avez refusé d'un revers de la main, de manière très inélégante, une proposition d'encadrement des critères pour les subventions aux associations et puis là, vous me dites que vous allez les retravailler. Je suis désolée, mais c'est inaudible. Au dernier Conseil municipal, vous vous réécoutez à plus de 2h, vous expliquez que dans la subvention, il y a le Mille-Pattes.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération. Nous demanderons directement à l'association la consultation des bilans, mais je vois que quand même cela sort les rames, cela brasse de l'air.

M. le Maire : Merci, Madame SURPLY. Oui, vous brassez de l'air. Je suis d'accord avec vous là-dessus, vous avez raison.

Juste, vous mélangez convention d'objectifs et critères. Dans la convention d'objectifs, il y a des critères. Les conventions d'objectifs sont valables pour trois ans. C'est le cas à Saint-Chamond depuis la nuit des temps. Il y a un bilan annuel et au bout de trois ans, vous faites un bilan puis vous modifiez les objectifs à l'intérieur de cette convention d'objectifs, selon les évolutions de l'association sportive, culturelle, etc.

Vous mélangez les critères et les conventions d'objectifs, ce sont deux choses différentes, Madame SURPLY.

Madame BERSOT, rapidement.

Mme BERSOT-DERMETROSSIAN : Par rapport à l'ensemble de cela, quand c'est spécifique, c'est vraiment une demande qui est spécifique et là, c'était exceptionnel. C'est vrai que c'est étudié. Vous vous bloquez. Il y a une analyse quand même qui est faite parce que, quand Monsieur CHANGEAT dit cela, c'est que nous pouvons toujours nous améliorer sur ce que nous pouvons demander. Il ne faut pas croire que nous faisons cela de façon complètement au hasard et aléatoire. Il y a vraiment beaucoup de critères justement qui sont regardés : le rayonnement, les adhérents, les comptes, le budget, la manifestation, comment elle va être faite. Nous nous réunissons plusieurs fois, il y a le service qui fait une étude. Après, il y a l'élu qui vient.

Intervention hors micro

Mme BERSOT-DERMETROSSIAN : Parce que peut-être que le jour où vous serez à la majorité, vous aurez peut-être justement le déroulé. Après, vous pouvez vous rendre aux assemblées générales où là, vous avez en live, en direct ce qui se passe. Ils ne vous invitent pas ?

M. le Maire : Merci à Flo BERSOT. Il me semble que les conventions d'objectifs, mon petit doigt me dit que nous les passons tous les trois ans en Conseil municipal et qu'elles sont jointes dans les annexes. Peu de personnes lisent les annexes certainement.

Monsieur CHANGEAT.

M. CHANGEAT : Les conventions d'objectifs, comme je vous dis, nous allons retravailler les critères. Quand je parlais des critères, c'était pour les conventions d'objectifs que nous allons passer en Conseil municipal au bout des trois ans. Je vous donne un exemple de critères qui vont peut-être être intégrés dans les conventions d'objectifs : le handisport et le sport adapté, par exemple, le sport féminin, nous allons le rajouter dans nos conventions d'objectifs.

M. le Maire : Très bien. Merci.

Qui a demandé la parole avant Madame CHAMPALLE ?

Mme SURPLY : Je vais juste vous donner un exemple que je redonne à chaque fois. Quand je viens aux AG, j'ai des questions qui ne sont pas présentées. J'ai demandé les bilans financiers de l'association Atout Monde sur les six dernières années. Monsieur CADEGROS, pendant des mois, nous étions obligés de saisir la CADA parce qu'il n'a pas voulu, l'association non plus. Il m'a expliqué qu'il fallait anonymiser les bilans financiers. Il a tellement été gêné aux entournures par cette demande qu'il n'a même pas réussi à prononcer le mot « anonymiser ».

J'ai reçu un bilan, Monsieur CHANGEAT, pour les six dernières années, il n'y a rien d'anonymisé, rien de caviardé. Ce sont des dépenses publiques. Pourquoi avez-vous autant de mal à être transparents sur ces dépenses publiques qui, vous le savez, c'est le nerf de la guerre pour nos associations qui font du très bon boulot ? Ne sous-entendez pas ce que nous n'avons pas dit.

Aujourd'hui, cela fait un an que je demande les bilans des six dernières années d'Atout Monde. Elle a refusé. Vous avez refusé par refus tacite. La seule année que vous m'avez fournie est déficitaire de plus de 30 000 € d'une année à l'autre.

Je vous le dis, chère Madame, je n'ai pas vu la cohérence budgétaire dont vous m'avez parlé au dernier Conseil municipal dans ce bilan-là.

M. le Maire : Venez à l'AG d'Atout Monde et vous pourrez, Madame SURPLY, poser vos questions pendant l'Assemblée générale. À la fin, il y a un truc, cela s'appelle questions diverses. Vous pouvez poser vos questions.

Madame CHAMPALLE.

Mme CHAMPALLE : Juste, je m'excuse, mais si nous pouvions tous autant nous éviter les petites phrases : « Quand vous serez à la majorité, vous ferez cela. Si vous avez été et pas élu », je trouve que cela gagnerait en clarté. Je sais que c'est difficile en plus pour les personnes qui nous écoutent, qui nous regardent à la vidéo, parce que cela ne leur apporte rien.

Quant à la phrase : « Vous n'avez qu'à venir aux assemblées générales », il faut savoir que nous, membres de l'opposition, nous sommes très peu invités par les associations à leurs assemblées générales. Pour y aller, faut-il encore que nous soyons invités. Désolée. Merci.

M. le Maire : Très bien.

Je ne réagirai pas à ces propos. Je vais clôturer le débat sur la subvention.

Peut-être rappeler quand même aux Saint-Chamonaises et aux Saint-Chamonais que nous avons financé, avec cette subvention exceptionnelle, dix toilettes. Les toilettes sous la tribune aujourd'hui sont fermées parce qu'elles ne peuvent accueillir personne.

Intervention hors micro

M. le Maire : J'ai envie de le répéter, Monsieur MINNAERT, ne vous en déplaie. 750 enfants, 1 500 spectateurs, 90 bénévoles. Nous pouvons le dire, le Saint-Chamond Foot a assuré.

N'en déplaie à l'opposition, mais cette subvention est très claire. Elle sert à financer les toilettes. Je ne vois pas comment cela pourrait être plus clair que de le dire comme cela aux Saint-Chamonaises et aux Saint-Chamonais.

Nous espérons que l'année prochaine, il y ait une nouvelle édition du Mille-Pattes qui a connu un véritable succès, autant qu'il y a dix ans finalement, et nous les soutenons bien évidemment.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Trois abstentions du groupe de Madame SURPLY. Je vous remercie. Monsieur BOUGHZALA ne prend pas part au vote. Merci à vous.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 3 abstentions : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA ; 1 sans participation : M. Samuel BOUGHZALA).

M. le Maire : Nous passons à la délibération n° 12 pour les Jeunes Sportives qui ont organisé un événement exceptionnel.

**DL20260115. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION « JEUNES SPORTIVES DE SAINT-CHAMOND »**

M. CHANGEAT : Oui, exceptionnel comme événement, puisque les Jeunes Sportives de Saint-Chamond est une association fondée en 1946, qui est affiliée à la Fédération sportive et culturelle de France (FSCF) et compte aujourd'hui 183 licenciés.

Le club des Jeunes Sportifs a souhaité, pour l'année 2026, organiser dans les complexes sportifs Bouilloche et Coubertin – parce qu'il y avait beaucoup d'athlètes, surtout le premier jour – le championnat national individuel de gymnastique mixte les 15 et 16 mai 2026.

Cette compétition a regroupé 645 gymnastes provenant de la France entière et issus de 98 associations ainsi que 130 juges.

Le club des Jeunes Sportifs a pu compter sur la présence d'une centaine de bénévoles pour assurer le bon déroulement de la manifestation. Les objectifs étaient multiples. Là-dessus, nous soutenons des événements comme celui-ci, puisque les objectifs étaient à la fois :

- sportifs, c'est-à-dire offrir aux gymnastes participants une compétition nationale de qualité et conforme aux standards de la FSCF et valoriser le niveau de performance des clubs locaux ;
- économiques et touristiques, c'est-à-dire générer des retombées pour la Ville de Saint-Chamond, les communes partenaires et le territoire, d'hébergement, restauration,

- commerce, sociaux et culturels, mobiliser, impliquer les bénévoles et la population locale, renforcer la cohésion associative et promouvoir la pratique sportive féminine ;
- visibilité et image, c'est positionner Saint-Chamond et ses environs comme un territoire capable d'accueillir des manifestations sportives d'envergure nationale et c'est notre volonté.

Le montant de la subvention demandée est de 1 000 €, donc il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi de cette subvention. Merci.

M. le Maire : Merci à Bruno CHANGEAT.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Saluer l'organisation des Jeunes Sportifs, un événement exceptionnel, c'est le plus grand championnat de France FSCF qui est organisé à Saint-Chamond. Saluer aussi les services municipaux qui ont mis Pierre de Coubertin, habituellement au padel à l'extérieur, mais au tennis et au squash à l'intérieur, en mode gymnase de gymnastique. C'était exceptionnel. 100 bénévoles aussi qui ont été investis. Saluer bien évidemment le président, tous les bénévoles, particulièrement Sylvain THOMAS qui avait organisé le championnat N2 l'année d'avant de main de maître, en plus au pied levé à l'époque avec Saint-Paul-en-Jarez. Puis, saluer aussi la performance d'Apolline THEILLARD, vice-championne nationale 2026 au concours général du club. Bravo à elle. Il y a des résultats assez exceptionnels et nous sommes très heureux d'accompagner cette manifestation sportive unique parce qu'à mon avis, en tout cas, pour les jeunes sportifs, ce ne sera peut-être pas le cas pour Saint-Chamond Gym, mais elle n'est pas prête de se reproduire demain.

Bravo à eux pour cette belle organisation et merci aux services municipaux et merci aussi à Bruno CHANGEAT pour l'accompagnement.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Nous passons à la délibération n° 13 pour à nouveau une manifestation exceptionnelle, les championnats nationaux de tennis de table à Boulloche.

***DL20260116. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION « SAINT-CHAMOND TENNIS DE TABLE »***

M. CHANGEAT : Une autre manifestation qui a eu lieu, mais où nous avons aussi beaucoup de monde. Nous avons l'association Saint-Chamond Tennis de Table, une association créée en 2000.

Le 13 juin 2026, l'association a organisé une nouvelle édition de son tournoi national de tennis de table qui est un événement phare qui a contribué au rayonnement du club et à la promotion de la discipline. Cette compétition d'envergure a rassemblé plus de 150 joueurs qui évoluaient sur 20 tables installées dans la halle des sports Boulloche sous la supervision de juges et d'arbitres officiels.

Ce tournoi a été ouvert à tous les licenciés, hommes et femmes, sans restriction d'âge, de niveau ou de catégorie. Le tournoi a accueilli également quelque 300 spectateurs à la halle des sports Bouilloche.

Le montant de la subvention demandée est de 2 000 € pour couvrir les frais liés au transport des tables, puisqu'ils ont dû louer un véhicule pour transporter les nombreuses tables pour ce tournoi.

Il vous est donc proposé d'approuver l'octroi de cette subvention.

M. le Maire : Merci à Bruno CHANGEAT.

Madame CHAMPALLE.

Mme CHAMPALLE : Ce n'est pas vraiment sur la délibération puisque, comme nous l'avons dit, nous la voterons, mais les subventions exceptionnelles sont une bonne chose, puisqu'elles répondent à une demande des associations, mais il y a aussi les choses plus concrètes.

Concernant la salle Armand Formet de tennis de table, nous avons été alertés sur l'état de vétusté des locaux situés juste en dessous de la salle où il y a des étais, etc. Ces dégradations risquent à terme de ne plus permettre la bonne utilisation des vestiaires et des douches de la salle Armand Formet. Pouvez-vous nous informer des mesures que vous envisagez de prendre sur ce fait ?

Merci.

M. le Maire : Merci, Madame CHAMPALLE.

Monsieur CHANGEAT.

M. CHANGEAT : Oui, Madame CHAMPALLE, nous avons des échanges réguliers, notamment avec le club de Tennis de Table. C'est vrai qu'ils ont un bel outil à la salle Armand Formet. Ils sont bien lotis en termes de salles, mais en effet, l'état de vétusté de la maison, des locaux laisse à désirer et surtout l'aspect un peu sécuritaire.

Très rapidement, nous allons mettre en place une étude structurelle du bâtiment. Là, c'est vraiment prévu au niveau du mandat très rapidement déjà une étude structurelle pour voir, en termes de sécurité, si tout est bon. Ensuite, nous déciderons d'une rénovation partielle, totale. Est-ce que nous allons pouvoir rénover ? Est-ce que nous allons devoir détruire et recréer quelque chose ? Nous prendrons une décision suite à cela.

M. le Maire : Très bien. Merci à Bruno CHANGEAT.

Comme nous nous étions engagés dans le programme, mener une étude sur le patronage Pierre Joannon, il y a l'appartement aussi et puis il y a la salle Armand Formet pour voir si nous la réhabilitons ou si nous la démolissons ou nous la reconstruisons. Il y aura plusieurs choses qui seront organisées, une belle manifestation.

Je parlais tout à l'heure d'Apolline THEILLARD, qui avait gagné le championnat individuel. Je parlais aussi de celui qui a gagné ce championnat national, Evan THEVENON, qui est un jeune du club de Saint-Chamond Tennis de Table donc, nous avons quand même la chance d'avoir des sportifs de haut niveau sur la Ville de Saint-Chamond. D'ailleurs, le Tennis de Table est un club formateur parce que régulièrement, j'ai même envie de dire quasiment chaque année, il remporte de très nombreuses coupes de la Loire chez les jeunes. D'ailleurs, l'équipe 1 remonte en

Nationale 3 pour le plus grand bonheur des adhérents, et bien évidemment de la municipalité aussi, donc bravo à eux. C'est une belle manifestation, c'est un club convivial, familial sous la houlette de Bertrand CHAPET, donc bravo à eux, nous sommes très heureux de les accompagner. Saint-Chamond a la chance d'avoir un club de Tennis de Table formateur, comme c'est le cas aujourd'hui.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : La parole est désormais à Mathieu VIALLATTE pour parler de la PS Jeunes pour le Centre social de Lavieu.

**DL20260117. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « PRESTATION DE SERVICE
JEUNES » AU PROFIT DU CENTRE SOCIAL LAVIEU**

M. VIALLATTE : Merci.

Le thème de cette délibération, c'est l'attribution d'une subvention « Prestation de Services Jeunes » au profit du Centre social Lavieu. C'est une prestation qui est versée à n+1, c'est-à-dire qu'après le bilan qui a été fait en 2025, nous versons la subvention.

Le montant de la subvention que nous vous demandons de voter est de 8 000 €. C'est un cofinancement qui est fait avec la CAF, à hauteur de 20 % du montant.

En quelques mots, ce qu'il faut retenir par rapport à cette attribution de subvention, elle finance un poste destiné à animer les jeunes sur le centre social et c'est quelque chose de très important dans le cadre des centres sociaux.

À partir de l'année prochaine, la PS Jeunes sera intégrée dans la convention d'objectifs, donc nous n'aurons plus besoin de voter des délibérations complémentaires.

M. le Maire : Merci à Mathieu VIALLATTE.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Dans cette délibération, vous écrivez, ce qui est très osé : « Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Commune de Saint-Chamond accompagne les jeunes au quotidien ». La réalité est tout autre, le Département dirigé par vos alliés politiques a réduit les subventions aux centres sociaux. Nous devons pourtant pouvoir compter sur leur soutien au sein de cette instance, c'est ce que vous n'arrêtez pas de nous dire.

Force est de constater qu'ils sont restés très discrets sur cette baisse des subventions à tous les centres sociaux. Votre majorité municipale, elle-même, n'apporte pas un soutien aux centres sociaux. Dans le cas contraire, nous aurions sans doute, encore aujourd'hui, la directrice de Lavieu, donc vous avez laissé se dérouler le licenciement économique sans réaction.

Tous les centres sociaux de la Ville ont vu leur marge d'autonomie financière diminuer, année après année, mettant en difficulté toutes les activités proposées auprès des habitants. C'est la conséquence directe des choix et priorités politiques que vous faites.

Il serait donc plus honnête de ne pas affirmer que la Ville accompagne la jeunesse au quotidien alors que tous les centres sociaux ont vu leur subvention diminuer sous l'effet des politiques de la droite menées à tous les niveaux, l'État, la Région, le Département et la Ville, mais nous voterons pour cette délibération.

M. le Maire : Heureusement que j'ai du vent dans le dos parce que sinon, j'aurais eu peur.

Madame LARCA.

Mme LARCA : cette délibération fait suite à celle que le Conseil avait déjà examinée en janvier dernier sur les conventions aux centres sociaux. Nous comprenons donc que ces 8 000 € correspondent à la participation de la Ville à cette Prestation service Jeunes pour 2025 donc n-1. Nous soutenons naturellement les actions menées en faveur de la jeunesse. En revanche, nous avons quelques petites questions.

Il est indiqué dans le rapport que les objectifs du Centre social Lavieu ont été atteints. C'est une très bonne chose en soi, mais pourriez-vous nous en dire un peu plus concrètement sur les résultats qui ont été obtenus ? Combien de jeunes ont été concernés ? Combien d'actions ont été mises en place ?

De plus, en janvier dernier, vous nous annonciez que ce dispositif allait être étendu aux trois centres sociaux de la Commune. Quel sera le coût total finalement pour la Ville dans les années à venir ?

Enfin, puisque cette aide va désormais être intégrée aux subventions fonctionnelles des centres sociaux, comment le Conseil municipal pourra-t-il continuer à suivre les utilisations de financement et les résultats obtenus ?

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame LARCA. Mathieu VIALLATTE va répondre, mais il a déjà répondu sur la partie incluse aux subventions de fonctionnement. Vous avez certainement préparé votre intervention avant, et en termes de subvention, vous l'avez dit, nous allons accompagner trois centres sociaux à hauteur de 8 000 €. Je vous laisse faire le calcul, huit fois trois.

Monsieur VIALLATTE.

M. VIALLATTE : Pour vous répondre, Monsieur MINNAERT, concernant la directrice, nous n'avons pas un rôle au niveau du CA, ce sont les administrateurs qui prennent la décision. Nous n'avons pas à intervenir sur le choix qui est fait par les administrateurs. C'est un choix qui a été fait par les administrateurs en Conseil d'administration, en sachant que ni la CAF, ni le Département qui sont présents, puisque depuis que je suis en place, nous avons fait des réunions de concertation, notamment avec des centres sociaux de la Commune, le Département ne nie pas le fait qu'il y a des problèmes de budget. Ils sont très clairs avec cela, et ils sont toujours en accompagnement des centres sociaux sur la Commune, au même titre que la CAF et au même titre que les services de la Ville à ce niveau-là.

Merci, Monsieur VIALLATTE.

Abla CIPRIANI.

Mme CIPRIANI : Quelle désolation. Franchement, vous me faites penser à un dessin animé que je regardais quand j'étais petite. C'est un manga, quand ils avaient une attitude complètement capricieuse et puérile, ils devenaient tout petits, vous ressemblez à cela, les deux, là.

Vous étiez présents à l'Assemblée générale du Centre social de Lavieu, vous savez comment cela s'est passé ? Non. Vous nous demandez des comptes alors que nous ne sommes pas délégataires de cette décision ? Nous avons consulté, nous avons reçu la présidente, le secrétaire, le trésorier, la directrice aussi qui était présente, pourtant, nous n'avons pas été informés plus que vous. OK ? C'est une décision qui ne nous incombe pas.

Depuis tout à l'heure, vous nous faites de grandes leçons, là, nous y allons gaiement, tranquille, un petit peu de théâtre, je sais aussi faire, Madame SURPLY, mais quand vous parlez, j'essaye de vous écouter.

Intervention hors micro

Mme CIPRIANI : Cela fait pour tout ce que vous avez dit avant, c'est bon, parce que les donneuses de leçons, cela commence à bien faire. Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais.

Intervention hors micro

Mme CIPRIANI : Pardon ? Vous vous rétrécissez.

Il y a un moment donné, quand nous sommes aux affaires, nous avons des responsabilités. S'il vous plaît, Madame, parce que depuis tout à l'heure, nous vous écoutons, franchement, ce n'est pas un bon spectacle de théâtre. Il y a un moment donné, il faut relever le niveau, mais il faut aussi vous mettre devant vos actes.

M. le Maire : Très bien. Merci.

S'il vous plaît, chers collègues, un peu de calme. Calmez-vous. Il fait chaud. Tout va bien se passer.

Monsieur MINNAERT, reprenez la parole.

M. MINNAERT : Déjà, vous n'avez pas à savoir si j'ai le temps d'aller dans une Assemblée ou pas, et je n'ai pas besoin d'aller dans une Assemblée pour être informé de ce qui s'y passe.

M. le Maire : Juste, je fais un rappel au règlement. Madame SURPLY, entendre, « nous nous la fermons ». Vous n'avez pas à tenir des propos comme cela dans ce Conseil municipal, Madame SURPLY. Entendre, « nous nous la fermons ». Non, un peu de respect. Vous avez des méthodes qui ne sont pas dignes d'une élue municipale, Madame SURPLY. Faire mimer des choses en disant : « On se la ferme », franchement, c'est lamentable. Vous êtes lamentable, Madame SURPLY.

Monsieur MINNAERT, allez-y.

M. MINNAERT : Déjà, mes références ne sont pas les dessins animés, mais bon, nous n'avons pas tous les mêmes valeurs.

Par contre, le problème dont vous en êtes responsable, c'est que vous avez, à une époque, diminué les subventions des centres sociaux, ce qui a fait que, chaque année, ils avaient une autonomie. L'autonomie, par exemple, quand ils ne recevaient pas des subventions, qu'ils avaient une autonomie sur un an, aujourd'hui, beaucoup de centres sociaux se retrouvent avec une

autonomie de six mois, même de trois mois. Tout cela vient du fait que vous avez diminué les subventions. C'est votre politique.

À un moment, comme les centres sociaux n'ont plus une autonomie qui leur garantisse de pouvoir maintenir tel ou tel salaire, oui, ils vont prendre la décision de licencier une personne, mais la première réalité, c'est que vous n'avez pas mis l'argent pour leur permettre de garder ses salariés. C'est le problème.

Non, vous avez toujours préféré aller mettre des caméras, faire des dépenses inutiles, au lieu de soutenir les centres sociaux qui ont une véritable utilité sociale dans la Ville de Saint-Chamond.

Vous pouvez vous dédouaner de ce que vous voulez, vous pouvez faire ouin ouin comme vous voulez, la réalité est que vous n'avez rien fait pour sauver la directrice du centre Lavieu.

M. le Maire : Vous mentez, Monsieur MINNAERT. Je rejoins complètement Abla CIPRIANI qui a dit que nous les avons reçus quelques jours avant l'annonce, je dirais même quelques heures avant l'annonce du départ de la directrice. Le Centre social ne nous a pas avertis. Je rappelle que le seuil de la CAF, ce qu'ils demandent, c'est 90 jours de réserve pour pouvoir fonctionner. C'est les centres sociaux, et Victor PEREIRA, qui a dirigé un centre social de loisirs pendant de nombreuses années, le sait, ce qui est le cas du Centre social de Lavieu.

Je pense que cette décision poussée par Madame la Directrice de l'époque, il y a d'autres choses derrière. Je pense que ce n'est pas tout.

Ne nous accusez pas de tous les maux des centres sociaux. Bien évidemment, nous les accompagnons. Ils sont tous dans des locaux quasiment tout neufs. Nous avons mis quand même 1,7 million d'euros, Madame CIPRIANI, dans le Centre social d'Izieux-le-Creux. Je pense que les centres sociaux sont bien traités à Saint-Chamond. Ils ont les moyens de vivre. La PS Jeunes est un engagement aussi que Mathieu VIALLATTE, aujourd'hui, porte, mais que nous avons pris avec Abla CIPRIANI sur le mandat précédent, en disant : « Quand la CAF vous accompagnera, la Ville vous accompagnera », vous voyez, nous sommes des gens sincères et de parole. Aujourd'hui, la CAF les accompagne donc, nous accompagnons les centres sociaux. C'est un animateur pour les 16-25 ans qui est rajouté. C'est des animations parfois le vendredi soir en soirée, parce que le but est que les jeunes soient dans les centres sociaux plutôt qu'à traîner dehors, parfois à s'ennuyer. Là, il y a de l'activité et nous en sommes très heureux.

Abla CIPRIANI.

Mme CIPRIANI : Juste pour mémoire, lors de la baisse de subvention des centres sociaux qui a eu lieu en début du mandat précédent, sur cette structure, nous étions à plus de 310 jours de fonds de roulement pour 90 demandés. Aujourd'hui, là, nous étions, je crois, au dernier bilan, à 120 jours. Elle est où la difficulté financière pour vous ?

M. le Maire : Merci.

Nous avons attaqué la jeunesse et Mme BELKORCHIA va prendre la parole. Merci à vous.

Mme BELKORCHIA : Je voulais juste dire là que les bras m'en tombent parce que Monsieur MINNAERT, vous venez de nous dire, devant le Conseil, devant tous les Saint-Chamonnais, que Saint-Chamond ne fait rien pour la jeunesse, j'espère que c'est une blague.

Je ne sais pas, peut-être le sketch va se terminer je ne sais pas quand, mais j'espère qu'il va se terminer parce que, nous avons certes les centres sociaux qui sont en difficulté, mais Mathieu VIALLATTE, le Maire, et toute l'équipe de la majorité, les accompagnent et les soutiennent dans leurs difficultés. Nous avons aussi le CCJ qui essaye de mener des projets tout au long de l'année. Nous avons aussi toutes les différentes associations.

Quand vous venez nous dire, ce soir, que Saint-Chamond ne fait rien pour la jeunesse, je ne sais pas. Est-ce que vous êtes allé voir Arts Maters ? Est-ce que cela vous dit quelque chose ? Le silence, mais bien évidemment, parce que nous parlons avant de nous informer. Je vous demande juste de vous informer, d'aller sur Internet, même dans les couloirs, vous avez le programme culturel, le programme pour les Mercredis Découverte. Je vous invite simplement à ouvrir ces livrets, mais ne venez pas nous dire que Saint-Chamond ne fait rien pour la jeunesse.

Merci.

M. le Maire : Merci à Daryne BELKORCHIA.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je ne veux pas développer ici ce que nous aurions fait pour la jeunesse. Ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas ce que vous faites, et nous aurions proposé autre chose que de vouloir un centre de formation sur un espace réservé pour la jeunesse et pour l'éducation populaire.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, ne m'obligez pas, s'il vous plaît, à vous faire un rappel au règlement.

M. MINNAERT : Voilà un exemple même de ce que vous faites. Ce que vous proposez pour la jeunesse, c'est des espaces de voitures.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, je vous coupe le micro, je vous fais un rappel au règlement, l'article 15 : « Lorsqu'un membre du Conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Maire, qui peut alors faire le cas échéant d'application des dispositions prévues à l'article 12, qui dit que le Maire a la police de l'Assemblée ». Merci à vous.

Je pense que vous dérapiez, donc vous n'aviez plus rien à dire sur ce sujet. Je propose que nous mettions au vote cette délibération n° 14.

Sur la délibération n° 14, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je vous propose que nous passions à la délibération n° 15 sur une subvention exceptionnelle pour Saint-Julien-en-Jarez et la parole est à Matthieu VIALLATTE de nouveau.

**DL20260118. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE SAINT-JULIEN-EN-JAREZ**

M. VIALLATTE : Subvention exceptionnelle en direction du Centre social de Saint-Julien-en-Jarez pour les aider à remettre le pied à l'étrier pour remettre la fête de quartier qui n'est plus en place depuis 2024 et qui est réclamée par les habitants.

Dans la politique que nous menons, nous sommes à leur écoute et nous voulons répondre au maximum aux besoins de cette population. Ils font un travail exceptionnel. Ils ont eu des difficultés comme les autres au niveau du personnel parce que ce n'est pas simple et cette fête de quartier est un petit coup de boost, ils sont déjà très actifs, mais c'est un gros coup de boost pour une manifestation qui a énormément d'importance parce qu'elle rayonne à la fois sur le quartier de Saint-Julien-en-Jarez, mais aussi sur le quartier du Crêt de l'Œillet.

M. le Maire : Merci à Mathieu VIALLATTE.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Voilà que des personnes font le « ouin ouin » en venant nous parler de quoi que ce soit. Ce n'est pas hors sujet chez vous, mais par contre, quand je m'exprime, vous vous permettez systématiquement de faire appel au règlement. C'est votre impertinence et comment vous êtes mal élevé.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, je vous coupe la parole et je vous fais un rappel au règlement de l'article 15 : « Lorsqu'un membre du Conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Maire, qui peut alors faire, le cas échéant, application des dispositions prévues à l'article 12 ».

S'il vous plaît, chers collègues, ne criez pas. Monsieur MINNAERT n'est pas audible à la télé. Je vous propose donc de passer, s'il n'y a pas d'autres questions, au vote.

Intervention hors micro

M. le Maire : Suspension de séance accordée. Merci, Monsieur.

Suspension de séance

Reprise de séance

**DL20260118. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE SAINT-JULIEN EN JAREZ**

M. le Maire : Chers collègues, je vous propose que chaque personne, s'il vous plaît, regagne sa place. La suspension de séance étant levée, si nous pouvons rappeler tous les collègues qui sont dans les couloirs ou au bord des fenêtres pour s'aérer un petit peu l'esprit, nous allons reprendre le cours de ce Conseil municipal.

Nous sommes, pour l'instant, sur un bon rythme. Je vous propose que nous gardions ce bon rythme pour ne pas finir trop tard et pouvoir assister au match de coupe du monde de minuit. C'est un objectif. Si les collègues veulent bien regagner leur place, s'il vous plaît. Il manque encore du monde autour de l'hémicycle.

Si nous pouvons avertir les collègues que la séance reprend, s'il vous plaît, si chacun veut bien regagner sa place. Les gourdes sont pleines d'eau fraîche. Nous pouvons repartir facilement pour une heure et demie si personne ne demande de suspension de séance.

Monsieur MINNAERT, vous avez apaisé votre cœur et votre esprit. Vous pouvez rester dans la délibération de la subvention exceptionnelle pour le centre social. Je vous en remercie. Je vais mettre un cadre clair, comme cela, vous le saurez. Si vous débordez de la délibération, je vous couperai le micro, je vous ferai un rappel au règlement et nous passerons au vote. Si vous restez dans la délibération, vous aurez le droit au temps de parole qui vous est nécessaire. Monsieur MINNAERT, la parole est à vous.

M. MINNAERT : Je ne me plierai jamais à vos dires. Autre exemple démontrant que les centres sociaux ne sont pas votre priorité, nous découvrons que la demande sur laquelle nous devons voter ce soir date de près d'un an puisqu'elle a été déposée le 30 juin 2025. Cette demande porte sur une subvention de 3000 € et vous ne répondez finalement qu'à la moitié du montant sollicité. Après vous viendrez nous écrire que la Commune accompagne les jeunes au quotidien. Vous êtes en dehors de la réalité entre la demande et la réponse.

M. le Maire : Très bien, merci, Monsieur MINNAERT, pour cette prise de parole claire et courte. C'est à signaler. Merci à vous. Je vous propose que nous passions au vote de cette délibération.

Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Après avoir fait un petit peu de social avec les centres sociaux de jeunesse, Sandrine FRANÇON va apaiser aussi les cœurs et les esprits en parlant de culture.

**DL20260119. SAISON CULTURELLE 2026/2027 – PARTENARIAT AVEC DIFFÉRENTS
ACTEURS LOCAUX POUR LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES –
CONVENTIONS**

Mme FRANÇON : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

L'objet de la délibération numéro 16 concerne la saison culturelle 2026-2027 et les partenariats avec différents acteurs locaux pour la programmation de spectacles. Trois spectacles sont concernés par cette délibération qui nous amène dans des univers artistiques différents. Un concerne le cirque contemporain avec un spectacle qui s'intitule 10 000 Heures et qui correspond à un spectacle que nous portons avec les sept collines. Le deuxième spectacle concerné par cette délibération est un spectacle porté avec le jazz, le Rhino Jazz. C'est Ana Carla MAZA qui vient se produire en exclusivité sur notre territoire. Enfin, le troisième spectacle porté en partenariat, cette fois, avec les Amis des Orgues, concerne une proposition portée par l'ensemble SyLF qui est un orchestre de chambre à cordes local. Ce spectacle se déroulerait à l'église Saint-Pierre.

Cette délibération nous permet de mettre en lumière cette organisation et ce portage de spectacles qui amène la Ville à maîtriser ses coûts, à partager ses risques et ses recettes. Des centaines de places sont à disposition pour les habitants et sont réparties entre les acteurs qui portent le spectacle. La proposition culturelle faite est sérieuse et ambitieuse. Elle résonne assez fort avec notre volonté de culture pour tous. Les propositions faites nous permettent de nous inscrire dans des réseaux de spectacles vivants régionaux, nous permettent aussi d'accueillir une programmation très diversifiée, très accessible et également d'accueillir des spectacles de renommée internationale avec des musiciens de niveau mondial et qui proposent des répertoires que nous sommes ravis d'accueillir sur notre territoire. Je pense que c'est suffisant. Je ne m'étendrai pas mieux sur les détails, mais nous sommes fiers de pouvoir nourrir notre saison culturelle de ces spectacles portés en partenariat. Nous souhaiterions accueillir ces spectacles et les proposer au Conseil municipal d'approuver la conclusion des conventions de partenariat avec ces trois partenaires.

M. le Maire : Merci à Sandrine FRANÇON pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : La parole est toujours à Sandrine FRANÇON.

**DL20260120. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LA
COORDINATION CULTURELLE » POUR L'ACCUEIL DU SPECTACLE « LES FILLES
AUX MAINS JAUNES »**

Mme FRANÇON : La délibération suivante concerne une convention de partenariat avec l'association « La coordination culturelle » pour l'accueil d'un spectacle qui s'appelle « Les filles aux mains jaunes ». Peut-être le savez-vous ou pas, 4 000 à 5 000 femmes ont travaillé dans les usines de Saint-Chamond pendant la Première Guerre mondiale et ont fabriqué des obus. Leurs mains étaient jaunes à cause des explosifs. Cette histoire est peu connue.

Le spectacle qui est proposé Les Filles aux mains jaunes rend justice, hommage et remet de la dignité derrière cet investissement assez peu connu. La coordination culturelle nous a demandé

de mettre à disposition la salle Roger Planchon pour un spectacle qui se donnera le 18 septembre dans le cadre des journées du patrimoine. C'est vrai que cette proposition est très intéressante, d'abord pour la Commune puisque nous accompagnons la coordination culturelle à hauteur de 430 € et nous leur mettons à disposition la salle Roger Planchon et l'intervention d'un technicien.

Inutile de vous dire que le gain culturel et mémoriel pour Saint-Chamond est inestimable. Mettre en valeur ces femmes-là à travers un spectacle, nous avons tout à y gagner. Cette proposition est très forte puisqu'elle s'inscrit dans le cadre des journées européennes du patrimoine. Cela fait sens pour nous de pouvoir les accueillir à savoir que cette année la thématique autour des JEP, c'est : « Patrimoine en péril, raviver, résister, réinventer ». Nous sommes bien dans le dans l'objectif de la thématique cette année.

Petit complément d'information, il serait possible qu'une séance scolaire puisse être organisée. C'est en cours de travail, à savoir que l'Education nationale porte un regard tout à fait intéressé et valide complètement cette proposition et accompagne ce spectacle. Je pense que je vous ai dit l'essentiel sur cette délibération. Venez voir les filles aux mains jaunes ! Je vous propose d'approuver la conclusion de cette convention de partenariat.

M. le Maire : Très bien. Merci à Sandrine FRANÇON.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des oppositions sur cette convention ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Maintenant, nous passons à l'excellentissime adjoint à l'urbanisme Gilles GRECO.

***DL20260121. CESSION À MADAME ET MONSIEUR BOUAOUD DE PARCELLES DE
TERRAIN SISES 112 RUE PÉTIN GAUDET (SUD) – MODIFICATIF***

M. GRECO : Oui, merci, Monsieur le Maire. Les délibérations 18 et 19 concernent la cession de parcelles de terrain qui sont au 112 rue Pétin-Gaudet et qui sont propriétés de la Ville. Concernant la délibération 18, celle-ci modifie une délibération qui avait été prise le 30 septembre 2025. Il s'agit des mêmes acquéreurs, mais le nom de famille est BOUAOUD et non pas BEN SAAD comme initialement indiqué, BEN SAAD étant le nom de jeune fille de Madame BOUAOUD. Sans cette délibération modificative, la vente ne peut pas avoir lieu. Les élus du Conseil municipal ne sont pas correctement informés. Il s'agit des mêmes petites parcelles qui représentent un peu plus de 250 mètres carrés et vendues suivant l'avis des domaines, 252 € le mètre carré. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des acquéreurs.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette cession et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant à l'effet d'engager toute démarche et de signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette transaction.

M. le Maire : Merci à Gilles GRECO pour les présentations de délibérations 18 et 19. Vous faites la 19, comme cela, après, nous passerons les deux au vote.

***DL20260122. CESSION À MADAME ET MONSIEUR GHARBI DE PARCELLES DE
TERRAIN SIS 112 RUE PÉTIN GAUDET (NORD-NORD OUEST)***

M. GRECO : Nous passerons les deux au vote, si vous voulez, Monsieur le Maire. La délibération 19 concerne la cession à Madame et Monsieur GHARBI d'une parcelle d'environ 80 mètres carrés, propriété de la Commune et actuellement sans usage. Un accord est intervenu également selon les domaines sur la base de 252 € le mètre carré. De plus, Monsieur et Madame GHARBI ont acquis en 2023 leur propriété composée d'une maison d'habitation et d'un petit terrain jouxtant leur maison. Une partie du terrain représentant environ 80 mètres carrés à côté de leur habitation se situe sur le domaine privé de la Commune. Il s'agit d'une occupation du domaine privé de la Commune. À l'étude des actes d'acquisition successifs, il apparaît que cette partie de terrain est occupée depuis plus de 30 ans par Monsieur et Madame GHARBI et aussi par les propriétaires antérieurs. Elle a fait l'objet d'une possession continue et non interrompue, paisible, non équivoque et à titre de propriétaire.

Ainsi les conditions exigées par les articles 2261 et 2272 du Code civil permettant l'acquisition des parcelles par la prescription acquisitive trentenaire sont réunies. Monsieur et Madame GHARBI sont considérés comme propriétaires. Pour ces deux acquisitions, la vente des 80 mètres carrés et l'acquisition par prescription acquisitive de 70 mètres carrés environ, Monsieur et Madame GHARBI prendront à leur charge les frais de notaire et de géomètre.

Il est proposé aussi au Conseil municipal d'accepter cette cession, d'acter la régularisation du transfert de propriété et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire, à son représentant, à l'effet d'engager toute démarche et de signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ces transactions.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur GRECO. Vous sentant bien lancé, je vous propose de présenter la 20, comme cela, nous les mettrons tous au vote.

***DL20260123. IMPLANTATION D'UN BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN –
PARCELLE 244 AL 441 SIS ROUTE DU LANGONAND – CONVENTION DE
SERVITUDE AVEC ENEDIS***

M. GRECO : La 20 est encore plus simple. Il s'agit pour Enedis de poser un compteur d'alimentation électrique servant à alimenter le carrefour à feu situé au croisement de la route de Langonand et du chemin de Larcelet, poser ce coffret électrique sur une parcelle communale cadastrée située au lieudit Langonand. Ces travaux consistent en la pose d'un coffret en saillie équipé d'un compteur Linky et d'un disjoncteur.

Ces installations nécessitent également la mise en place d'un réseau souterrain de deux mètres de long sur un mètre de large. L'ensemble de ces travaux est réalisé par Enedis. Cette réalisation nécessite la conclusion d'une convention de servitude afin de garantir à Enedis le droit d'établir, d'utiliser et d'entretenir cet ouvrage.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

M. le Maire : Merci à vous, Monsieur GRECO pour la présentation. N'ayant plus de délibération, je vais passer la parole à l'opposition, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : J'ai une question. Je n'ai pas bien compris. Cette implantation d'un branchement électrique, c'est pour faire quoi à la fin ?

M. le Maire : Monsieur GRECO.

M. GRECO : C'est simplement pour alimenter le carrefour à feu qui existe déjà, mais qui est raccordé sur un autre coffret d'éclairage public. Ce n'est pas conforme aux prescriptions. Je vous en prie.

M. le Maire : Merci, Monsieur GRECO, pour cette précision. Y a-t-il d'autres questions sur ces trois délibérations ? Pas de questions. Je vous propose que nous passions au vote de la 18.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Monsieur MINNAERT, pardon, excusez-moi, trois abstentions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (36 pour ; 3 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Sur la 19, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Trois abstentions, Monsieur MINNAERT. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (36 pour ; 3 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Sur la 20, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Puis maintenant nous allons parler un petit peu de propreté. La parole est au conseiller municipal en charge de la propreté, Philippe QUOY.

**DL20260124. LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS DIFFUS – AVENANT N° 3
À LA CONVENTION DE GROUPEMENT AVEC SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE –
PROJETS DE TRI HORS FOYER – CITEO**

M. QUOY : Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous amener un peu de poésie, un peu de douceur dans ce Conseil municipal puisque je vais vous parler de poubelle.

M. le Maire : Monsieur QUOY, juste avec le micro un tout petit peu plus bas pour que nous vous entendions bien.

M. QUOY : Comme ceci ?

M. le Maire : Super, peut-être un peu plus près, le micro. Merci.

M. QUOY : Je vous disais, nous allons parler de propreté et de poubelle. C'est une convention déjà signée en 2024 par la Ville et Saint-Étienne Métropole pour le ramassage des déchets et par l'intermédiaire d'une entreprise qui s'appelle Citeo. L'objet à lutter contre les déchets abandonnés diffus, les déchets diffus, c'est ce que vous trouvez dans les poubelles de rue et ce qui est ramassé par les agents de la propreté et par les balayuses. C'est cela que nous appelons objet diffus.

Avenant numéro 3 à la convention de groupement avec Saint-Étienne Métropole, projet de tri hors foyer Citeo.

La loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire AGECE prévoit la généralisation depuis le 1^{er} janvier 2025 de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballage pour les produits consommés hors foyer. Par arrêté du 30 septembre 2022, le cahier à décharge de l'éco-organisme agréé Citeo a été modifié et prévoit dans le cadre d'appels à projets, en accompagnement technique et financier, des investissements portés par les collectivités nécessaires pour mettre en œuvre une collecte séparée des déchets d'emballage ménagers issus de la consommation hors foyer, ce que nous ramassons dans les rues et ce que nous ramassons dans les poubelles de rue, en implantation des équipements adaptés sur la voie publique ou dans les lieux recevant du public. Cette opération, par exemple, nous a permis sur les années passées à financer les 500 poubelles que nous trouvons dans les rues.

Cet appel à projets permet aussi d'encourager les synergies territoriales et les réflexions communes entre les solutions techniques financées dans le cadre du projet hors foyer et la problématique plus large des déchets abandonnés. En parallèle, une convention de groupement relative à la lutte contre les déchets abandonnés diffus a été établie entre Saint-Étienne Métropole en qualité de mandataire et responsable du groupement et 36 communes de Saint-Étienne Métropole, dont Saint-Chamond.

Afin de préciser les engagements de chaque membre du groupement, cette convention fixe également les règles de répartition des soutiens financiers versés par Citeo entre Saint-Étienne Métropole et les communes du groupement. Cette convention, chaque fois qu'il y a une modification des règles de récupération de saleté, elle change. Chaque fois qu'il y a une nouvelle Commune, il faut la revoter. Chaque fois qu'il y a une nouvelle Commune de Saint-Étienne Métropole qui vient y adhérer puisque tout le monde n'y est pas dedans, il faut aussi la revoter.

Dans une logique de coordination des interventions en matière de gestion des déchets et de déploiement au regard des compétences de Saint-Étienne Métropole et des communes, Saint-Étienne Métropole propose de porter l'ensemble des réponses des communes de la Métropole au rappel à projets hors foyer lancé par Citeo, ainsi que de veiller à la bonne exécution des contrats d'accompagnement qui en découleront dans le cadre du déploiement d'un tri hors foyer. L'avenant numéro 3 à la convention du groupement, vise ainsi à définir des modalités de coopération entre Saint-Étienne Métropole et les communes signataires de ladite convention pour la mise en œuvre du projet de tri hors foyer. Il précise les engagements de chaque parti, les règles de répartition des soutiens financiers versés dans le cadre des contrats conclus entre Saint-Étienne Métropole et Citeo.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la coopération entre Saint-Étienne Métropole et les communes signataires pour la mise en œuvre du projet de tri des déchets hors foyer, d'approuver l'avenant numéro 3, coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par Citeo en matière de collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballage ménagers issus des consommations hors foyer, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant à la convention de tout document s'y rapportant. C'est une convention qui avait été déjà signée en 2024 et qu'il faut renouveler pour participer à cette opération.

M. le Maire : Merci à Philippe QUOY. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur QUOY, pour cette présentation. J'ai une question. Je fais un pas de côté. Nous voterons évidemment tout ce qui pourra lutter contre la saleté. Chaque fois que nous aurons un avenant, nous voterons pour.

Je fais un petit pas de côté, nous en sommes où de la mesure que vous nous aviez promise sur si, je crois que c'était « si t'es crado, c'est 1 000 € ». Je fais un petit pas de côté, mais nous sommes un peu dedans.

M. le Maire : Très bien. Je vais répondre peut-être là-dessus sur l'arrêté. C'est un engagement que nous avons pris. L'arrêté est en cours de rédaction au service juridique. Il devrait être pris dans les prochains jours, prochaines semaines. Je ne préfère pas vous donner une temporalité exacte parce que si elle n'est pas respectée. D'ailleurs, sur les décharges sauvages, nous avons arrêté quelqu'un qui a été verbalisé à hauteur de plus de 750 €, deux, même Philippe QUOY nous dit. Cela va suivre son cours.

M. QUOY : Juste une petite pensée pour les équipes propreté qui sont pas mal attaquées, pas mal raillées un petit peu sur les réseaux sociaux à droite à gauche. Ils font un travail. Je découvre cela. Je n'étais pas du tout dans la propreté. J'étais même un petit peu dans la pollution puisque je travaillais dans les voitures. Aujourd'hui, ils font un travail de titan dans des conditions difficiles. Là, aller ramasser des sacs pleins de boyaux avec des tonnes d'asticots, c'est eux qui vont le faire, vraiment je leur tire mon chapeau. Puis une pensée aussi pour notre directeur de la propreté et des espaces verts, Yoan CICHY, qui travaille sur ces dossiers.

Je peux vous dire que le dossier, j'ai mis le nez dedans la semaine dernière, c'est hyper technique. C'est des tonnages de déchets, mais à la tonne près pour pouvoir aller toucher, un petit billet de 30 000 ou 40 000 €. Il s'occupe de tout cela. Il met tout cela en œuvre. Une pensée pour les services propreté et espaces verts, et puis leur équipe parce que ce n'est pas simple.

M. le Maire : Merci à Philippe QUOY pour ces précisions. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Deuxième question, je rebondis sur la déchetterie sauvage et la déchetterie tout court. J'avais une question sur la suppression du QR code parce que nous sommes un peu à cheval sur la délibération suppression du QR code pour l'accès à la déchetterie. Nous avons limité à dix passages, qu'est-ce qui a motivé dix passages ? Parce que je veux bien que nous prenions une décision, mais je vous avoue que cela a quand même beaucoup provoqué de l'incompréhension. Pourquoi dix ?

M. le Maire : Ce n'est pas dix passages, Madame SURPLY. Nous nous sommes engagés pendant la campagne à assouplir l'accès à la déchetterie, mesure que j'ai portée avec d'autres collègues maires de Saint-Étienne Métropole. C'était une volonté collective que nous avons eue et que nous avons portée tout d'abord en vice-présidence auprès du président JUANICO, puis derrière au bureau de Saint-Étienne Métropole avec François DRIOL qui a accepté un assouplissement, en tout cas comme première mesure et rapide, l'assouplissement du QR code.

Puis un groupe de travail est en place auquel je participerai pour être très vigilant pour voir les améliorations. Nous passons à présent de deux passages sans QR code à 10, c'est-à-dire que vous pouvez venir dix fois avec votre voiture, votre Kangoo, votre expert, non logoté parce que les entreprises sont interdites, à la déchetterie de Saint-Chamond. Vous passez de 30 unités à 50 unités.

Cela veut dire que quand vous avez fait vos dix passages sans QR code et que vous avez utilisé vos 50 unités pour aller à la déchetterie avec QR code, c'est que déjà vous avez une très grande maison, vous avez un très grand terrain et vous avez eu le temps de faire de très gros travaux. C'est une très bonne chose pour nos habitants ici à Saint-Chamond parce que pour les habitants de la Métropole, le but, bien évidemment, c'est de limiter les décharges sauvages qui ont explosé. C'est une vérité. Ce n'est pas de l'entre-soi, etc. que de le dire. En tout cas, c'est le retour de la population. Nous sommes très heureux de cet assouplissement qui en plus a été une mesure rapide.

Nous avons été élus à Saint-Étienne Métropole au début du mois d'avril dernier. C'est une mesure que nous avons portée à la fin du mois de mai et qui s'est mise en place tout de suite à la mi-juin. Nous en sommes ravis. Puis nous allons monter ce groupe de travail pour voir comment nous pouvons continuer à l'améliorer pour faciliter l'accès à la déchetterie aux personnes pour qu'ils évitent de déposer dehors. Pas d'autres questions ? Très bien. Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Maintenant, nous allons passer au permis, mais Monsieur MINNAERT, rassurez-vous, permis de végétaliser. La parole est à Abila CIPRIANI.

DL20260125. BIODIVERSITÉ – PERMIS DE VÉGÉTALISER SUR LE DOMAINE PUBLIC – CONVENTION ET CHARTE

Mme CIPRIANI : Merci, Monsieur le Maire.

Le permis de végétaliser c'est une idée simple et belle, donner aux Saint-Chamonnais qui le souhaitent les moyens d'embellir leur rue. Nous avons testé cette démarche rue Victor HUGO dans le cadre de notre politique RSO, un succès. Aujourd'hui, nous généralisons le dispositif sur toute la Commune. Les candidatures seront prises jusqu'au 15 juillet. Peut-être un petit delta supplémentaire au vu de la date à laquelle nous annonçons cela. L'instruction technique et sérieuse sera faite cet été et les plantations à l'automne. Le plus beau dans tout cela, c'est que nous pouvons mettre à l'honneur le service espace vert qui cultive 8 000 vivaces et 2 000 plans végétal local par an.

C'est un cadeau pour la biodiversité, pour le lien social, pour le portefeuille de la Commune aussi. Je vous demande d'adopter ce nouveau permis de végétaliser à l'échelle de la Ville.

M. le Maire : Merci, Abila CIPRIANI.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Nous sommes ravis de présenter ce permis de végétaliser. Tout d'abord, porté par Bruno CHANGEAT et le flambeau a été repris, la transmission par Abila CIPRIANI qui aujourd'hui le met en place. C'est une bonne chose pour la Ville de Saint-Chamond. Nous espérons que les habitants vont jouer le jeu. La photo que vous voyez, c'est rue Victor Hugo à Saint-Chamond. C'était une subvention accordée à une famille sur un projet écocitoyen qui avait donné satisfaction. Nous espérons qu'Abila CIPRIANI puisse délivrer de nombreux permis de végétaliser pour la Ville de Saint-Chamond et rapporter un petit peu de fraîcheur parce que quand c'est la canicule, il fait très chaud et un peu de végétalisation ne fait pas de mal.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : N'hésitez pas à en parler autour de vous !

**DL20260126. COMMISSIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER
(SIPG) – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE**

M. le Maire : Nous passons à la délibération numéro 23 que je vais m'empresse de vous présenter qui sont les désignations dans les commissions du syndicat intercommunal du pays du Gier. Il y a des représentants de chaque Commune au syndicat intercommunal du pays du Gier comme c'est le cas pendant chaque mandat. Il y a aujourd'hui cinq commissions. Nous nous désignerons seulement dans quatre parce que je le rappelle que la Ville de Saint-Chamond ne participe pas au financement de la piscine intercommunale du syndicat intercommunal du pays du Gier. Nous allons désigner des représentants dans quatre commissions. Tout d'abord, la commission finance. Il faut que je vous rappelle l'article pour faire les choses en bonne et due forme pour ne pas faire attaquer au tribunal administratif par l'opposition.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation sauf décision contraire prise à l'unanimité du Conseil municipal. Je vous propose que nous votions à main levée. Sur ce vote à main levée, y a-t-il des oppositions et quelqu'un qui souhaite que nous votions à bulletin secret ? Non ? Personne ? Très bien. Nous allons le faire à main levée et économiser un petit peu de temps.

Tout d'abord, la commission finance, nous proposons la candidature en tant que titulaire de Benoît FABRE et en tant que suppléant de Régis CADEGROS. Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas d'autres candidatures. Je la mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'oppositions. Des abstentions ? Abstention de toute l'opposition. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Pour la commission communication, en membre titulaire, je vous propose la candidature de Catherine CHAPARD et en membre suppléant, la candidature de Raphaël BERNOU. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'oppositions. Des abstentions ? Abstention de l'opposition. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Sur la commission tourisme, patrimoine, culture, mise en réseau des bibliothèques, en membre titulaire Sandrine FRANÇON, en membre suppléant Yves ALAMERCERY. Y a-t-il

d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'oppositions. Des abstentions ? Abstention de l'opposition. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Sur la commission sociale, question sociale, petite enfance, enfance jeunesse, CTG, nous vous proposons la candidature en tant que titulaire de Victor PEREIRA et en tant que suppléante de Daryne BELKORCHIA. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'oppositions. Des abstentions ? Abstention de toute l'opposition. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES (L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

M. le Maire : Il est 22h12, nous avons été efficaces et efficients ce soir. Je vous en remercie.

Nous allons passer au compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du maire. Y a-t-il des questions sur cette délibération numéro 24 ? Pas de questions. Je vous remercie.

Le conseil municipal prend acte.

RELEVÉ DES MARCHÉS, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L2122-22-4EME DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

M. le Maire : Nous passons à la délibération numéro 25 qui est la dernière, qui est le relevé des marchés. Y a-t-il des questions sur le relevé des marchés ? Pas de questions. Je vous remercie.

Le conseil municipal prend acte.

VŒU DU GROUPE « DU BON SENS POUR SAINT-CHAMOND » – PÉRISCOLAIRE : POUR UNE COMMUNE EXEMPLAIRE

M. le Maire : Je vous propose que nous passions désormais aux vœux et aux questions diverses. Nous allons attaquer par le vœu Du Bon sens pour Saint-Chamond qui va être présenté par Estelle LARCA. Une fois que le vœu de Madame LARCA sera présenté, chaque groupe pourra

prendre la parole pour donner sa position de vote s'il le souhaite bien évidemment. Madame LARCA, vous avez la parole.

Mme LARCA : Merci. Je reviens d'abord sur le 10 juin dernier où je vous ai envoyé un mail avec deux petites questions concernant le périscolaire de Saint-Chamond qui, à ce jour, sont restées sans réponse, ce qui est fort regrettable. Je vous remercierai, si possible, d'y répondre. Je vous les rappelle très rapidement. Nous souhaitons savoir quels étaient les dispositifs administratifs humains financiers que la Ville de Saint-Chamond met en œuvre dans le cadre du recrutement des animateurs et intervenants au sein des accueils périscolaires. Deuxième question, le service périscolaire de la Ville de Saint-Chamond est-il déclaré auprès de l'État en tant qu'accueil collectif des mineurs ?

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame LARCA. Sur ces deux questions, je m'adresse à mon directeur de cabinet. Nous vous répondrons avant le prochain conseil municipal. Vous pouvez passer au vœu.

Mme LARCA : Parce que les drames pédocriminels récents qui ont secoué notre pays, comme le scandale périscolaire à Paris, nous rappellent une réalité qu'il est difficile d'affronter. Lorsqu'il s'agit de la protection des enfants, le risque zéro n'existe pas, mais notre devoir est de tout mettre en œuvre pour nous en rapprocher le plus possible. Je suis convaincue déjà que notre Commune respecte les obligations légales en matière de recrutement et les contrôles des intervenants puisque nous leur confions tous les jours nos enfants. J'en profite d'ailleurs pour saluer et remercier ce merveilleux travail qu'ils effectuent tous les jours, mais la Commune ne peut pas se permettre de faire l'économie d'une introspection, d'une volonté de faire mieux. Elle ne peut pas non plus s'offrir le luxe d'attendre que la loi évolue. Devons-nous nous contenter du minimum légal ou devons-nous faire plus et mieux ? Lorsque la sécurité de nos enfants est en jeu, je pense que la Mairie peut essayer de faire au mieux. Partout en France, certaines collectivités, d'ailleurs comme la Ville de Béziers, ont décidé d'aller plus loin parce que le cadre de loi le leur permet. Voici quelques exemples. Par exemple, de déclarer du périscolaire auprès du service de l'État, demander l'attestation d'honorabilité du candidat, demander le B2 chaque année après embauche, délégation du service de l'ensemble du périscolaire, enquête d'honorabilité auprès des précédents employeurs sur x années, procédure interne de signalement, collaboration avec les professionnels de la petite enfance, etc. Nous avons de nombreux dispositifs à vous soumettre. Notre responsabilité d'élu est d'anticiper, de prévenir et de protéger. Nous devons mettre en place du préventif et non du curatif.

Ce vœu est un acte républicain, transpartisan, pour que Saint-Chamond soit une Commune exemplaire en matière de protection de l'enfance. Je pense que ce vœu peut remporter l'ensemble du Conseil municipal, car, encore une fois, rien n'est trop juste pour nos enfants.

Ce vœu est simple. Il nous demande de nous engager et encore de faire toujours mieux. Pour nos enfants, parce que la sécurité n'a pas de prix, parce que le périscolaire est essentiel à l'équilibre des familles, parce que nos enfants, c'est tout, nous vous demandons de faire au mieux et d'ouvrir la voie à l'exemplarité sur ce sujet-là.

M. le Maire : Merci. Très bien, merci, Madame LARCA. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Sur la forme, le Conseil municipal ne formule pas des vœux pour lui-même. Nous formons des vœux pour les autres. Là, il s'agirait d'adopter une résolution, s'engager à renforcer les contrôles dans le processus du recrutement de tous les animateurs du périscolaire. Sur le fond, s'assurer que les enfants ne courent pas le risque est nécessaire.

Le traitement des plaintes pour agressions sexuelles sur mineurs est insatisfaisant. Cela dit, quand il s'agit de faire de la prévention auprès des enfants, c'est-à-dire tout simplement leur apprendre que leur corps leur appartient, que leur intégrité physique ne doit pas être atteinte avec des mots et des notions adaptés à leur âge, l'extrême droite hurle au loup. Si les familles ont bien sûr leur part de responsabilité, il est primordial que tous les enfants entendent les mêmes paroles en même temps dans les écoles. En ce sens, l'école est le lieu le plus adéquat à cette prévention. Le contrôle des personnels en contact des enfants et le fonctionnement de la justice renvoient, entre autres, au manque de moyens pour traiter toutes les situations.

Nous souffrons toujours des choix, de la droite à l'époque, surtout de SARKOZY, de supprimer des postes dans toutes les administrations. Il y a presque 20 ans, le manque de sensibilisation des adultes et des formations des gendarmes et policiers à cette problématique des violences sexuelles faites aux enfants explique également, pour une part, les situations actuelles. La problématique de la formation des personnels en contact avec les enfants n'est jamais abordée, comme accueillir la parole d'un enfant victime de violences sexuelles. Quelles procédures mettre en œuvre ? Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le Maire : Ce n'est pas une délibération, c'est un vœu, Monsieur MINNAERT. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Pas d'autres prises de parole. Pour la majorité, Victor PEREIRA a chaussé ses plus belles lunettes, il va vous répondre.

M. PEREIRA : Je vais essayer, en tout cas. Madame LARCA, je veux d'abord être très clair avec l'Assemblée. La protection des enfants n'est pas un sujet de communication politique. C'est une responsabilité majeure qui engage quotidiennement les élus, les services municipaux et l'ensemble des professionnels qui travaillent auprès des mineurs. C'est précisément pour cette raison que nous ne voterons pas ce vœu, non pas parce que nous serions en désaccord avec son objectif, qui est évidemment partagé par tous les membres de cette Assemblée, mais parce qu'il laisse à entendre que la ville de Saint-Chamond n'aurait pas pris les mesures nécessaires, qu'il faudrait attendre aujourd'hui une initiative de votre groupe pour agir. C'est faux. La Ville n'a pas attendu le dépôt de ce vœu pour faire de la protection des mineurs une priorité absolue.

Pour tout recrutement au sein de la Collectivité, quel que soit le métier exercé, le bulletin numéro 2 du casier judiciaire est systématiquement vérifié avant toute embauche. Pour les personnels intervenant dans les structures de la petite enfance, la Collectivité applique les nouvelles dispositions relatives à l'attestation d'honorabilité. Celle-ci permet de vérifier non seulement l'absence de condamnations incompatibles avec l'exercice auprès des mineurs, mais également l'inscription au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes. Ces contrôles ont d'ailleurs été réalisés, non seulement par les nouveaux recrutements, mais également pour les personnels déjà en poste.

Pour les animateurs, vous en parliez, les ATSEM, les personnels intervenant dans les accueils de mineurs, des contrôles complémentaires sont effectués dans le cadre de la réglementation des accueils collectifs de mineurs. Les accueils périscolaires déclarés en ACM, accueils collectifs de mineurs, les mercredis découvertes et les accueils de loisirs sont soumis à des obligations renforcées. Tout intervenant doit fournir les pièces réglementaires requises et fait l'objet de vérifications via la plateforme nationale TAM.

TAM, c'est la téléprocédure des accueils des mineurs, qui permet notamment de contrôler les interdictions administratives ou judiciaires d'exercer auprès des mineurs. Ces vérifications concernent également les intervenants extérieurs, les bénévoles et les prestataires lorsqu'ils interviennent sur les temps d'accueil des enfants.

Autrement dit, la Ville applique déjà l'ensemble des contrôles prévus par la réglementation et travaille en permanence à leur renforcement. D'ailleurs, une réunion est programmée dès le mois de juillet avec les services de l'Education nationale et la référente départementale des accueils collectifs des mineurs, afin d'étudier les possibilités d'améliorer les dispositifs existants et les nouvelles consignes de contrôle demandées par les autorités de l'État. Il convient également de rappeler que les collectivités doivent agir dans le respect du cadre juridique fixé par l'État. Ainsi, la généralisation de l'attestation d'honorabilité à l'ensemble des personnels intervenant auprès d'enfants ne paraît pas aujourd'hui possible juridiquement.

Le législateur a d'ailleurs récemment étendu ce dispositif par décret d'avril 2026 aux professionnels intervenant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il n'est pas exclu que son champ d'application soit élargi à l'avenir, mais cette évolution relève de la compétence de l'État et non des collectivités territoriales. La direction départementale de la cohésion sociale étudie actuellement la possibilité de déclarer sur la plateforme nationale TAM, que je vous disais précédemment, certains temps périscolaires qui ne relèvent pas aujourd'hui du régime des accueils collectifs de mineurs.

Nous sommes dans l'attente d'une confirmation officielle qui permettrait de renforcer encore davantage les contrôles déjà existants. Autrement dit, loin d'attendre un vœu déposé au Conseil municipal, la Ville de Saint-Chamond travaille déjà avec les services compétents de l'État pour anticiper les évolutions réglementaires et renforcer toujours davantage la sécurité des enfants qui lui sont confiés. La protection des enfants mérite mieux qu'un affichage politique. Elle exige du sérieux, de la rigueur et une vigilance de chaque instant. C'est ce que font déjà nos services, nos responsables d'accueil et l'ensemble des agents municipaux que je tiens à remercier pour leur professionnalisme et leur engagement. Pour toutes ces raisons, nous considérons que ce vœu est déjà satisfait par les dispositifs mis en œuvre par la Collectivité. Nous émettrons un avis défavorable. Je vous en remercie.

M. le Maire : Merci à Victor PEREIRA. Nous faisons aussi bien qu'à Béziers. C'est une bonne chose. Pour ce vœu, y a-t-il des votes pour ? Quatre votes pour Saint-Chamond-le-Bon-Sens. Des abstentions ? Trois abstentions, Monsieur MINNAERT. Je vous remercie. Ce vœu est rejeté.

Résultat du vote : Le vœu est rejeté (4 pour : Du bons sens pour Saint-Chamond ; 32 contre : M. Axel DUGUA, M. Régis CADEGROS, Mme Sandrine FRANÇON, M. Benoit FABRE, M. Bruno CHANGEAT, Mme Abila CIPRIANI, M. Jérôme JULVE, Mme Michèle FREDIERE, M. Victor PEREIRA, Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN, M. Yves ALAMERCERY, M. Philippe QUOY, Mme Catherine MOIROUD, M. Erick SCHAEFFER, M. Luc CHEVALLIER, Mme Sylvie REBAUD, Mme Florence VANELLE, Mme Patricia VIALON, M. Mathieu VIALLATTE, Mme Ayse CALYAKA, M. Raphael BERNOU, Mme Djamila SAIDANI, M. Pierre-Mary DESHAYES, Mme Gaëlle DESORME, Mme Daryne BELKORCHIA, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 3 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

QUESTIONS ORALES

M. le Maire : Je vous propose que nous passions maintenant aux questions orales. Étant donné que nous étions avec la liste de Madame SURPLY, nous vous proposons tout de suite, Madame SURPLY, de poser votre question orale. Je rappelle juste un petit point de règlement. Votre question orale doit être posée comme elle est écrite et comme vous nous l'avez envoyée et

elle n'amène pas à débat. Vous pouvez poser la question orale que vous avez écrite, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Messire est trop bon ! Merci beaucoup. Déjà, nous nous sommes étonnés. Nous avons déposé cette question orale parce que nous nous sommes étonnés que sur l'ensemble du Conseil municipal...

M. le Maire : Madame SURPLY, je vous coupe la parole. Je vous fais juste un rappel au règlement. Je viens de vous donner la consigne. Si nous pouvons juste la respecter, vous êtes toujours en train de nous dire : « Il faut respecter la loi, etc. »

Vous avez écrit une question orale que vous nous avez envoyée dans les temps et je vous en remercie, qui est très intéressante d'ailleurs, avec laquelle nous allons prendre beaucoup de plaisir à répondre. Par contre, je vous demande de poser votre question normalement et nous vous répondrons normalement et de ne pas partir sur des choses. Je trouve cela étonnant, il paraît que... Arrêtons les suppositions ou autres. Soyons factuels, s'il vous plaît, Madame SURPLY. Je vous remercie.

Mme SURPLY : Parce qu'il n'y avait aucun sujet de sécurité à l'ordre du jour. Il est plus simple de poser des questions orales que, visiblement, vous ne répondez pas aux mails.

Monsieur le Maire, lors de votre campagne électorale, vous nous aviez annoncé la mise en place d'une brigade équestre en période estivale sur la Commune de Saint-Chamond. Cette annonce avait été présentée comme un nouvel outil au service de la sécurité publique. Dans votre onglet, une Ville sûre, respectée et apaisée. L'été a commencé. Aussi, je crois que nous le sentons, notre groupe souhaiterait connaître l'état d'avancement concret de cet engagement. Quand ? Pouvez-vous nous indiquer à quelle date cette brigade sera opérationnelle ? Sur quel secteur interviendra-t-elle ? À quelle fréquence et pour quelle durée ? Parce que vous avez refusé la brigade canine, alors nous sommes tout ouïe. Combien ? Par ailleurs, pouvez-vous nous présenter le budget détaillé de ce dispositif ? Pas dans 107 ans. Cela comprend le coût de location ou d'acquisition des chevaux, des frais de transport, d'hébergement, d'entretiens vétérinaires, d'équipements nécessaires, des éventuelles conventions passées avec des prestataires extérieurs. C'est un peu la même chose qu'une unité cynophile.

Pourquoi ? C'est une question intéressante. Au-delà de l'aspect financier, il serait également utile de connaître les objectifs précisés, assignés à cette brigade, parce que je vous avoue que vous avez suscité l'intérêt de la totalité des Couramiaux. S'agit-il d'un outil de prévention, d'un moyen de renforcer la présence visible des forces municipales, d'un dispositif destiné à lutter contre certaines formes de délinquance ? Ils ne vont pas chasser le trafic de stupéfiants, c'est sûr. D'un dispositif destiné à lutter contre une certaine forme d'incivilité ? Quels sont les indicateurs qui vous permettront d'en mesurer l'efficacité ?

Ces interrogations nous paraissent d'autant plus légitimes aujourd'hui que la question de la sécurité constitue, et je vous cite vos mots, une des préoccupations majeures des habitants de Saint-Chamond et qu'elle n'a pas de prix. À la lecture de l'ordre du jour de notre séance du 22 juin, comme je l'ai dit, vous n'avez consacré aucune délibération concernant la sécurité. Aussi, puisqu'il s'agit de la première des libertés, et je cite notre ancien adjoint à la sécurité, rétrogradé, que la liberté et la sécurité sont la première des libertés, etc., et la condition préalable à toutes les autres politiques publiques.

Donc, nous ne pouvons, je vais même raccourcir ma question orale, Monsieur le Maire, pour vous faire plaisir, qu'en est-il des canassons en attente d'avance de la vidéoprotection sur les effectifs de police municipale, sur la lutte contre le trafic, les rodéos urbains, etc., pour l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens qui se plaignent. Ils ont raison de se plaindre, parce que vous devez, avec l'aide des forces de police municipale nationale, les aider à vivre mieux. Je finirai en disant que j'espère que nous n'aurons pas les réponses.

M. le Maire : Merci, Madame SURPLY. Non, sinon, je ne vous aurais pas laissé poser la question. Enfin, un peu de bon sens, cela m'étonne de vous, quand même, Madame SURPLY. Gilles GRECO n'a pas été rétrogradé, il a quand même les travaux, les grands projets, l'urbanisme, il est conseiller métropolitain délégué au réseau SEC, il a gagné l'élection au SIEL, il est vice-président du SIEL. J'appelle plutôt cela des promotions. D'ailleurs, je félicite Gilles GRECO pour tous ces mandats qui vont apporter aux Saint-Chamonaises et aux Saint-Chamonais, mais il a été excellemment remplacé par Régis CADEGROS, à la Sécurité, qui va répondre, Madame SURPLY, n'ayez point d'inquiétude à votre question.

M. CADEGROS : Merci, Madame SURPLY, pour votre question, qui va permettre à notre Assemblée de présenter un dispositif innovant que nous avons souhaité mettre en œuvre dans le cadre de notre politique de tranquillité publique. Comme nous nous étions engagés, la Ville de Saint-Chamond va déployer, dès cet été, une brigade équestre municipale. La convention permettant sa mise en œuvre est actuellement en cours de finalisation. Sa signature interviendra dans les prochains jours. Les équipements nécessaires ont d'ores et déjà été commandés.

Cette brigade sera opérationnelle durant les mois de juillet et d'août, selon un calendrier arrêté aux dates suivantes : 7, 9, 15, 21 et 24 juillet, 4, 11, 12 et 18 août. Des patrouilles seront assurées par deux à trois agents de 9h00 à 18h00. Les chevaux effectueront, quant à eux, deux vacations de trois heures par journée de présence afin de respecter les conditions optimales de travail et du bien-être animal. Concernant les secteurs d'intervention, nous avons retenu les espaces les plus fréquentés durant la période estivale, à savoir le parc de Novaciéries, le tour du barrage, le parc Labesse ainsi que le centre-ville. Les cavalières adopteront naturellement leurs déplacements en fonction des besoins constatés sur le terrain, des signalements reçus et des demandes formulées par les services municipaux.

S'agissant des objectifs poursuivis, cette brigade ne constitue pas un simple dispositif d'affichage. Elle répond à plusieurs enjeux très concrets :

- renforcer la présence visible de la Ville dans l'espace public ;
- développer une action de prévention et de médiation au contact direct des habitants ; améliorer la surveillance des grands espaces naturels ou de loisirs difficilement accessibles par véhicule ;
- prévenir les incivilités et
- contribuer au sentiment de sécurité.

L'expérience menée dans de nombreuses collectivités démontre que la présence des chevaux favorise les échanges avec la population et permet un contact particulièrement apprécié des familles, des promeneurs et des jeunes.

Concernant le coût du dispositif, celui-ci demeure particulièrement maîtrisé. La participation de la Ville s'élève à 70 € par cheval et par jour. Pour les neuf journées de patrouille programmées cet été, le coût prévisionnel de l'opération représente 1 260 € pour deux chevaux mobilisés par journée. Pour ce montant, la Ville bénéficie d'une présence visible et dissuasive dans plusieurs

secteurs fréquentés de la Commune, d'une action de prévention et de médiation au contact direct des habitants, ainsi que d'un renforcement de la surveillance dans les espaces naturels et de loisirs.

Je tiens à rappeler que cette brigade équestre vient compléter les moyens déjà mobilisés par la Ville en matière de sécurité et de tranquillité publique. Elle ne se substitue ni aux effectifs de police municipale, ni aux dispositifs de vidéoprotection, ni au travail partenarial conduit quotidiennement par les services de l'État. Elle constitue un outil supplémentaire au service d'une Ville plus sûre, plus apaisée et plus proche de ses habitants. Nous dresserons naturellement un bilan à l'issue de cette première saison afin d'évaluer son efficacité, son intérêt pour la population et les suites qu'il conviendra de lui donner.

M. le Maire : Très bien. Merci à Régis CADEGROS pour cette réponse très claire avec des dates et un chiffrage. J'espère que vous avez tout bien écouté, Madame SURPLY. Sinon, vous pourrez regarder en replay. Je vous propose que nous passions aux questions, à la question orale du groupe Saint-Chamond Verte et Solidaire. Je vous propose que nous passions sur la première question, qui est la question sur le tapage nocturne, si vous en êtes d'accord. Je donne la parole. Est-ce vous, Monsieur MINNAERT ? Je rappelle une question, vous lisez la question, nous faisons une réponse. Il n'y a pas de débat.

M. MINNAERT : Nous avons été alertés par les habitants résidant à proximité de la maison des Chanoines. Ils nous signalent que régulièrement, les week-ends, ils subissent des nuisances sonores particulièrement importantes. Nous avons constaté ce phénomène un vendredi à 1h30 du matin et un samedi en enregistrant nous-mêmes des vidéos. Nous comprenons qu'il est insupportable de vivre avec autant de bruit sous sa fenêtre. Vous avez été informés de cette situation à plusieurs reprises depuis plusieurs mois. Certains riverains subissent même depuis plusieurs années un niveau de bruit qui atteint leur sommeil et leur santé. La police municipale a été sollicitée à plusieurs reprises. Aucune réponse n'a été apportée. Elle a même été encore sollicitée ce week-end. Comment expliquez-vous qu'une telle situation perdure alors que vous disposez d'un pouvoir d'intervention auprès du gérant de la maison du Chanoine ? Quelles mesures avez-vous engagées ou envisagez-vous de prendre afin de garantir la tranquillité des habitants concernés ?

Plus généralement, il existe un véritable problème de nuisances sonores à Saint-Chamond, sur la Place de la Liberté, aux abords des arcades, près de la gare ou encore sur d'autres lieux de rassemblement connus. Des groupes de personnes discutent à voix très élevée, tard dans la nuit, ou provoquent des nuisances avec les moteurs de leurs véhicules. Nombreuses de ces nuisances sonores sont également souvent liées à des excès de vitesse dans certains secteurs de la Ville, notamment le cours Montgolfier ou la rue Pétin-Gaudet, par exemple.

Ces lieux sont identifiés depuis longtemps comme des points sensibles, mais de nombreux habitants constatent que la Ville n'agit pas malgré les multiples signalements effectués. Quelle est la politique municipale de lutte contre les nuisances sonores à Saint-Chamond ? Quels moyens humains réglementaires ou de police municipale sont mobilisés pour répondre à ces problèmes récurrents et préserver la qualité de vie des habitants ?

M. le Maire : Très bien, merci, Monsieur MINNAERT. Régis CADEGROS, adjoint à la sécurité, va vous répondre.

M. CADEGROS : Merci pour cette question, Monsieur MINNAERT, qui permet d'éclaircir certains points. La tranquillité publique et la qualité de vie des habitants constituent des préoccupations

légitimes auxquelles nous sommes particulièrement attentifs. Concernant tout d'abord la Maison des Chanoines, nous avons été destinataires de signalements de riverains faisant état de nuisances sonores, principalement lors de certaines soirées et durant les week-ends. Contrairement à ce qui est affirmé, la Ville n'est pas restée inactive. Chaque fois que les services municipaux ou la police municipale ont été sollicités, une intervention ou une vérification a été réalisée afin d'évaluer la situation et de rappeler, le cas échéant, les obligations qui s'imposent à l'exploitant. Par ailleurs, le propriétaire de l'établissement a été reçu par les services municipaux et le Maire afin de faire un point précis sur les nuisances signalées et de lui demander la mise en œuvre d'aménagements destinés à limiter les nuisances pour les riverains. Nous tenons à souligner que le gérant ne s'est pas soustrait à ses responsabilités, bien au contraire, il a engagé plusieurs démarches concrètes. Il a diligenté un bureau d'études spécialisé et agréé de nids acoustiques pour réaliser une étude acoustique réalisée le 19 juin dernier. Les mesures ont été effectuées en période diurne comme nocturne afin d'évaluer objectivement l'impact sonore de l'activité de l'établissement.

Dans l'attente du rapport définitif, plusieurs mesures ont déjà été mises en œuvre. Tout d'abord, l'installation de panneaux acoustiques et de dispositifs d'isolation phonique. Ensuite, la pose d'une signalétique rappelant à la clientèle le respect du voisinage et la sensibilisation renforcée du personnel et mise en place d'un protocole de contrôle interne après plusieurs vérifications quotidiennes de l'impact sonore à l'extérieur de l'établissement. À réception des conclusions du bureau d'études prévues dans les prochains jours, un limiteur acoustique sera installé et calibré conformément aux préconisations techniques. Ce dispositif permettra de garantir le respect permanent des seuils réglementaires et empêchera tout dépassement des niveaux sonores autorisés. Bien entendu, nous suivrons naturellement la mise en œuvre effective de ces engagements et resterons particulièrement vigilants quant à leurs résultats.

Plus largement, la lutte contre les nuisances sonores constitue un axe important de notre politique de tranquillité publique. Celle-ci repose sur plusieurs leviers complémentaires :

- la présence sur le terrain de la police municipale ;
- les interventions à la suite des signalements des habitants et
- les actions de médiation lorsqu'elles sont possibles, les rappels à la réglementation ainsi que la mobilisation des pouvoirs de police du maire lorsque la situation l'exige.

La police municipale effectue régulièrement des contrôles dans les secteurs identifiés comme sensibles, qu'il s'agisse des nuisances liées aux établissements recevant du public, des regroupements nocturnes sur l'espace public ou encore des comportements routiers générateurs de bruit.

Des opérations sont également menées en lien avec la police nationale pour lutter contre les excès de vitesse, les accélérations intempestives, les deux roues bruyants ou les comportements perturbant la tranquillité des riverains. Nous savons que certains secteurs de la commune font l'objet d'une vigilance particulière. Les signalements des habitants sont pris en compte et permettent d'adapter les passages et les contrôles des forces de sécurité en fonction des difficultés rencontrées.

Notre objectif est simple, concilier l'animation et l'attractivité de la Ville avec le droit légitime des habitants à la tranquillité et au repos. C'est cet équilibre que nous recherchons au quotidien à travers l'action de nos services, de notre police municipale et de l'ensemble des acteurs concernés.

M. le Maire : Très bien, merci à Régis CADEGROS pour cette réponse, une nouvelle fois, précise. Nous enchaînons avec la question sur les moustiques tigres. La parole sur les moustiques tigres est à Madame CHAMPALLE.

Mme CHAMPALLE : Nous souhaitons attirer votre attention sur la question du moustique tigre, qui est devenue une préoccupation importante pour de nombreux habitants. L'année dernière, sept cas de dengue ont été recensés dans la Loire, dont deux à Saint-Chamond. La proximité du Gier favorise naturellement la prolifération des moustiques qui envahissent notre Ville de plus en plus tôt chaque année et rendent impossible la vie de nombreux riverains.

L'année dernière, des agents de l'entente interdépartementale Rhône-Alpes, pour la démoustication, ont réalisé deux opérations de démoustication, ce qui a permis de contenir le développement de la maladie et de protéger les habitants. Si l'initiative sanitaire est à saluer, ce traitement consiste simplement à l'utilisation d'insecticides volatils sur de longues portions de notre Ville. Le produit utilisé est considéré comme un toxique de stade 4, à la fois respiratoire, cutané et aquatique.

Pour lutter contre ce fléau, d'autres communes ont adopté des solutions plus radicales et plus efficaces. Introduire une population de moustiques tigres mâles stériles que nous relâchons dans l'environnement. Dans les villes qui ont testé cette solution, nous avons constaté une diminution de 90 % de la population de moustiques, ce qui améliore la qualité de vie des habitants et diminue le risque de transmission de maladies. Nous aimerions savoir quelles mesures la Commune de Saint-Chamond a mises en place pour lutter contre le problème des moustiques, au-delà de la simple publication d'un article sur son site Internet.

Si des actions concrètes ont été engagées, pourriez-vous nous préciser lesquelles, notamment dans le but de prévenir de nouveaux épisodes de transmission d'une maladie telle que la dengue ? Dans l'attente de votre réponse. Merci.

M. le Maire : Merci, Madame CHAMPALLE, pour votre question. Yves ALAMERCERY va vous répondre, spécialiste de la biodiversité.

M. ALAMERCERY : Oui, merci, Monsieur le Maire. Je vais vous lire une réponse préparée par les services et le cabinet du Maire, que j'approuve sans réserve et dans son intégralité. Oui, le moustique-tigre est devenu une réalité à Saint-Chamond, comme dans une grande partie du territoire national. Oui, il constitue une nuisance pour les habitants et peut représenter un enjeu sanitaire lorsqu'il est vecteur de maladies comme la dengue, mais il faut également rappeler une réalité essentielle, la lutte contre la dengue et les maladies vectorielles relève avant tout de l'agence régionale de santé et des services de l'État. La Ville travaille étroitement avec l'ARS, l'agence régionale de santé et applique les protocoles qui lui sont demandés.

L'année dernière, sept cas de dengue ont été recensés dans la Loire, dont deux à Saint-Chamond. À la suite de ces signalements, des opérations de démoustication ont été réalisées par l'entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication, IRAD à la demande des autorités sanitaires afin de limiter tout risque de propagation.

Pour autant, la meilleure arme contre le moustique-tigre reste aujourd'hui la prévention. Une nouvelle campagne d'information sera prochainement déployée par la Ville pour rappeler aux habitants que la lutte contre le moustique-tigre commence d'abord par des gestes simples réalisés à domicile, car contrairement à une idée largement répandue, le moustique-tigre se déplace très peu, généralement dans un rayon inférieur à 150 ou à 200 mètres autour de son lieu de naissance.

Dans la plupart des cas, le moustique qui nous pique est né chez nous ou dans notre voisinage immédiat.

Autre idée reçue, ce n'est pas le Gier qui favorise, ou d'autres rivières d'ailleurs, qui favorise principalement son développement. Le moustique-tigre a besoin d'eau stagnante pour pondre, ce sont les soucoupes récupérateurs d'eau, gouttières encombrées, seaux, bâches ou petits contenants laissés à l'extérieur qui constituent les principaux gîtes larvaires.

La lutte contre ce phénomène passe avant tout par une prise de conscience collective et des gestes quotidiens réalisés par chacun. C'est pourquoi nous allons poursuivre et renforcer les actions d'information et de sensibilisation auprès de la population.

Vous évoquez également la technique consistant à relâcher des moustiques mâles stériles. Cette méthode fait actuellement l'objet d'expérimentations dont les premiers résultats semblent encourageants. Pour autant, il faut regarder ce sujet avec pragmatisme.

À titre d'exemple, la Commune de Mions qui compte 14 000 habitants sur 11 km² consacre entre 60 000 et 70 000 € par an à ce dispositif. Rapporté à la population de Saint-Chamond et à sa surface, cela représenterait déjà entre 150 000 € et 175 000 € par an. Or, notre Commune couvre un territoire près de cinq fois plus vaste que celui de Mions.

Nous comprenons que la question ne peut être abordée sans une analyse sérieuse de l'efficacité attendue, du périmètre d'intervention et des moyens financiers à mobiliser sur plusieurs années. Par ailleurs, les spécialistes s'accordent à dire que ce type de dispositif doit être mis en œuvre sur une durée minimale de trois ans et qu'il gagne à être déployé à une échelle dépassant largement celle d'une seule Commune. Si les territoires voisins n'agissent pas de manière coordonnée, l'efficacité du dispositif peut être fortement réduite.

À ce jour, aucun lâcher de moustiques mâles stériles n'est prévu sur la Commune. Cela ne signifie pas que nous écartons définitivement cette piste, mais avant d'engager les moyens publics importants, il nous paraît indispensable de disposer d'un diagnostic précis, d'une évaluation scientifique consolidée et d'une stratégie construite avec l'ensemble des partenaires concernés, notamment l'ARS, Saint-Étienne Métropole, le SIPG et les communes voisines.

Enfin, je précise que la Ville agit également sur son propre patrimoine. Des dispositifs de capture pièges à ponte sont installés au niveau des serres municipales où les points d'eau potentiels sont nombreux. Notre objectif est simple, agir efficacement contre le moustique-tigre avec des mesures adaptées à notre territoire, fondées sur l'expertise scientifique, la prévention, la responsabilité collective et la bonne utilisation de l'argent public. Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien, merci, Yves LAMERCERY, pour cette réponse claire et précise. Il restait une question sur la chaufferie biomasse de Saint-Julien. Je vous propose de la décaler au prochain Conseil municipal.

Bruno CHANGEAT a dû partir pour une obligation professionnelle, étant notre spécialiste des chaufferies. Il pourra vous apporter des réponses, sachant que je vous le dis aussi, il y a une réunion qui est programmée sur ce sujet le 1^{er} juillet avec Dalkia et la DREAL. Nous pourrons vous apporter des réponses précises au mois de septembre.

22h45, nous avons bien travaillé ce soir. Merci à toutes et à tous. Je vous souhaite bien évidemment un bel été, un peu de repos avec vos familles et vos amis. Puis nous aurons

l'occasion de nous retrouver le 22 septembre prochain à 18h30 pour un nouveau Conseil municipal. Passez un bel été, rendez-vous bien et surtout, hydratez-vous ! Merci à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance publique est levée à vingt-deux heures quarante-cinq minutes (22h45).

Date de mise en ligne :

Certifié,

Saint-Chamond, le 23 juin 2026

Le Maire,



Axel DUGUA

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Axel DUGUA, written over the official stamp.

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Abila CIPRIANI, written below the text "La secrétaire de séance".

Abila CIPRIANI

